Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 57, fascicule 269-273,1944. pp. 175-241.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 57, fascicule 269-273,1944. pp. 175-241.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1944_num_57_269_3022

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Recueils épigraphiques, musées, mélanges, bibliographies et biographies.** — Il n'a paru aucun recueil d'inscriptions de 1940 à 1945 en Angleterre et aux Etats-Unis. — On a publié, en France et en Bulgarie, l'ensemble des inscriptions trouvées dans deux fouilles de sanctuaires : celui du dieu carien Sinuri près de Mylasa (n° 168) et celui d'Asklépios Zumudrenos en Thrace (n° 130).

1 *a*. L'Académie de Vienne a publié en 1944 le fascicule 3 du tome II des *Titul Asiae Minoris* (n°s 718-1230 ; pp. 265-433, in-folio). Il est dû à E. Kalinka, aidé par J. Keil et Ad. Wilhelm. Il comprend 15 sections, où sont groupées les inscriptions des villes lyciennes des « regiones montanae a valle Xanthi fluminis ad oram orientalem » ; les sites identifiés sont ceux de Komba, Nisa, Kandyba, Arneai, Arykanda, Idebessos, Akalissos, Kormoi, Rhodiapolis, Korydalla, Olympos et Phasélis. Le nombre des inédits est important; ils ont été copiés surtout par Kalinka ou par Heberdey en 1892, 1894 et 1898. Les fascicules 1 et 2 ne comportaient pas d'index, celui-ci étant réservé au fascicule final ; on a ici heureusement inséré un index provisoire du fascicule, qui donne en 7 pages les noms de personnes, de lieux et de divinités et quelques *res et verba notabiliora*. L'achèvement du volume de Lycie demandera encore deux fascicules, le quatrième pour les villes de la côte méridionale (notamment Phellos et Antiphellos, Kyaneai, Aperlai et les villes de sa sympolitie, Myra, Limyra et Gagai) et le cinquième pour les régions septentrionales (notamment Kibyra et les autres villes de la tétrapole, Oinoanda, Boubôn et Balboura). — Une analyse détaillée paraîtra dans la *Rev. Phil.*

2. Les *Fontes Juris Romani antejustiniani* ont été republiées en une nouvelle édition transformée, qui sera très utile. Sous un petit format (in-12°), sur papier

(1) Le dépouillement s'étend d'abord à des publications parues en France, en Suisse, en Allemagne etc., en 1944 et 1945, et surtout à des publications parues en Angleterre, aux Etats-Unis et en Italie de 1940 à 1945. Ce qui nous a été inaccessible et dont nous ne connaissons l'existence que par des comptes rendus, des bibliographies ou des références dans des articles, sera analysé dans les Bulletins suivants, au fur et à mesure que nous aurons pu le lire. Pour les abréviations, se reporter aux *Bulletins* de 1938 et 1939. Dans les renvois aux *Bulletins* précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943.

Persée creative commons

très fin, on a réuni un grand nombre de documents latins et grecs, extraits des inscriptions et des papyrus, avec une bibliographie très riche et un apparat critique condensé. Les deux volumes qui font partie de notre domaine sont le tome I, *Leges* (513 pp.; 108 textes; Florence, Barbèra, 1941), par S. Riccobono, et III, *Negotia* (594 pp.; plus de 200 textes; 1943), par V. Arangio-Ruiz. Parmi les inscriptions grecques nouvellement insérées dans le tome I citons : la loi trouvée à Delphes sur la piraterie (n. 9), le senatus-consulte de Delphes sur les Technites dionysiaques (n. 34), les lettres d'Octave sur le navarque Seleukos de Rhossos (n. 55), les édits d'Auguste à Cyrène (n. 68), l'édit d'Auguste, dit « de Nazareth », sur la violation de sépulture (n. 69), l'édit de Vespasien à Pergame sur les médecins et les professeurs (n. 73). Dans le tome III où les papyrus tiennent naturellement, ainsi que les inscriptions latines, une très grande place, relevons : la lettre d'une Ephésienne accordant une place dans le tombeau (n. 80 *m*), l'épitaphe de Thyatire *Bull.* 1939, 349 (n. 83 *z*), celle d'Héraclée de la Salbakè *MAMA*, VI, 141 *a* (n. 83 *aa*), les documents relatifs à l'arbitrage de Mylasa entre Priène et Magnésie (n. 162). — La préparation de ce tome III a amené V. Arangio-Ruiz à publier une série d'interprétations sous le titre de *Parerga, Note papirologiche ed epigrafiche,* parues presque toutes dans les *Atti* de l'Académie de Naples (1941 et 1942). Ces *Atti* ont été détruits dans l'incendie de la bibliothèque de la Société Royale. Heureusement l'auteur avait fait réunir ces articles en un volume (101 pp. in-8°; Naples, Jovene, 1945), où papyrologues et juristes trouveront beaucoup.

3. M. P. Charlesworth, *Documents illustrating the reigns of Claudius and Nero* (42 pp.; petit in-8°; Cambridge, 1939), a réuni, sous une forme commode, beaucoup des inscriptions et des papyrus (et aussi des documents conservés dans Josèphe) qui se rapportent à ces empereurs (50 pour Claude, 20 pour Néron).

Voir n° 84, n. 24.

4. M. Guarducci, *Riv. Ist. Arch.* 1942, 3-49 : *Le iscrizioni greche di Venezia,* réunit, en en donnant de belles photographies, toutes les inscriptions conservées actuellement à Venise dans des édifices publics ou des collections privées, sauf les textes crétois qu'elle a publiés ou publiera dans ses *Inscriptiones Creticae.* N. IV : fragment d'épigramme de provenance inconnue dans lequel on lit notamment l. 3 : Ἀναχρέοντος εἰκόνε[ς —]. — N. VI. Photographie de la stèle funéraire *IG*, II², 7861. — N. VII. Relief funéraire, 1er s. av. J.-C. : Ῥεῖνα Ὠφελίωνος Δαμασκηνὴ χρηστὴ χαῖρε. — N. VIII. Autel rond : Θαΐς Πύθωνος Λυκοπολῖτις. — N. X. Relief funéraire; au-dessus : Μίκη Δαμοκράτη; G. pense qu'il pourrait provenir de la région pontique ou thrace. — N. XV. Funéraire : Παχουία Ἐπιγόνη ἐτῶν κγ' χαῖρε; provient sans doute d'Italie. — N. XVI. Photographie de l'épigramme Kaibel, 218, que Boeckh attribuait à Paros, à cause du vers 3 où la défunte dit que sa patrie est Paros. La provenance n'est pas assurée. — N. XVII = *CIG*, 6855; provenance inconnue. — N. XVIII = *IG*, XIV, 2319. — N. XIX-XXI : trois inscriptions fausses, *IG*, XIV, 702, et deux inédites. — Voir les nos 88, 139, 142, 159, 202.

5. F. M. Heichelheim, *JHS* 1942, 14-20 : *The Greek inscriptions in the Fitzwilliam Museum,* donne la liste de la cinquantaine d'inscriptions grecques (sans compter les tablettes de momies) conservées dans ce musée de Cambridge et en

publie ou en republie (sans reproductions) quelques-unes : fragment sur bronze, de Mégalopolis, — épitaphes de Smyrne *CIG*, 3411 et Le Bas-Wadd., 26, — divers documents d'Egypte (voir n° 195), — l'épitaphe métrique, de provenance incertaine, d'un Τιβέριος Ἰούλιος Γμεναῖος ; v. 2 sq. : οὐ γὰ[ρ δή] μ' Ἄιδα κατέχι σκότος, ἀλλά ν[υ νή]σους ἔλλαχον, αἳ μακάρων ἰσι[ν ἕδη], ὅθι με ἡ μία Μουσάων ἄγαγε —. Ce dernier détail mériterait un commentaire. Cf. H. I. Marrou, Μουσικὸς ἀνήρ (1937). De provenance inconnue aussi un fragment inexpliqué, avec des séries de chiffres. — P. 14, le n. III *a* ne peut venir de Kos ; pour son voyage, cf. *Rev. Phil.* 1939, 184 (en ajoutant, pour le transport des pierres de Cnide en Egypte sous Méhémet-Ali, L. Ross, *Inselreisen*, II, 83).

6. Un volume supplémentaire des *Harvard Class. Stud.* (*Suppl.* I) a été consacré à des études sur Athènes réunies en l'honneur de W. S. Ferguson, sous le titre *Athenian Studies presented to W. S Ferguson* (Cambridge Mass., 535 pp. in-8° ; 1940). Nous n'avons pu analyser ici que quelques articles connus par des tirages à part ; ci-après (sous le titre *Harvard Stud. Ferguson*), n°s 24, 26, 63, 64, 79. Le reste du volume sera dépouillé dans le *Bulletin* 1945, ainsi qu'un autre volume composé en l'honneur de W. S. Ferguson, le tome 51 des *Harvard Class. Stud.*

7. Les savants suisses ont entrepris, à partir de 1944, de publier une revue, le *Museum Helveticum, Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique* (sous-titre dans les trois langues), Bâle, éd. Schwabe. Le contenu des deux premiers volumes (I, 1944 ; II, 1945) est essentiellement philologique. Voir n°s 21, 24, 29, 30.

8. M. N. Tod, *JHS* 1942, 51-83 : *The progress of Greek epigraphy 1939-1940.*

9. A. Merlin, *RA* 1944, II, 150-191 : *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, a dépouillé surtout des publications relatives aux provinces danubiennes.

10. Il a paru une utile bibliographie des travaux publiés en Angleterre et en Amérique du début de 1939 à avril 1945 sur le droit grec et romain et les institutions : Adolf Berger et A. Arthur Schiller, *Bibliography of Anglo-American studies in Roman, Greek and Graeco-Egyptian law and related sciences*, extrait de *Seminar, An annual extraordinary number of The Jurist*, III (1945), pp. 75-94 (publié par l'Université catholique de Washington).

11. Deux épigraphistes français ont été l'objet de notices développées et vivantes. Mario Roques, *CRAI* 1943, 15-73 : *Notice sur la vie et les travaux de M. Maurice Holleaux (1861-1932)* (avec portrait), avec quelques extraits de la correspondance de M. Holleaux relative à sa direction de l'Ecole d'Athènes. — Paul Mazon, *CRAI* 1944, 22-52 : *Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Foucart (1836-1926)*, avec portrait. Cf. *Bull.* 1938, 50.

Ecriture. — Voir n°s 5, 41, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 55, 99, 103, 107, 114, 145.

12. **Tablettes d'imprécations.** — P. Maas, *Hesperia* 1944, 36-37 : ΕΠΕΝΙΚΤΟΣ, reconnaît dans la tablette d'imprécation *Inscr. Cret*, II, p. 223, n. 7, l. 11, le mot ἐπένικτος, adjectif verbal de ἐπιφέρω : οὔ με καταχρί[στω]ι δηλήσεται οὔτ' ἐπενίκτωι οὔτε ποτῶι ; le mot est l'équivalent de ἐπακτός dans une tablette de Cnide *SGDI*, III, 3545 (Audollent, *Defix. Tab.*, n. 8) et doit désigner une drogue à appliquer sur la peau.

13. Campbell Bonner, *Hesperia* 1944, 30-35 : *An obscure inscription on a gold tablet*, donne une interprétation de la tablette d'or trouvée à Rome, dans la

bouche d'un mort, Wünsch, *Sethianische Verfluchungtafeln*, p. 101 : ce serait une invocation à Sarapis pour demander sa protection contre les scorpions ou les serpents : δὸς νείκην κατὰ πᾶ<ι>ν ὑπὸ πέτραν; Sarapis est invoqué sous le nom de αἰὼν ἑρπέτα; l'auteur cite une améthyste du British Museum avec αἰών et une tête barbue de Sarapis radiée, et il publie une inscription où le dieu porte cette épithète, cf. n° 193. — Sur Αἰών, voir D. Levi, *Hesperia* 1944, 269-314 : *Aion*. — Campbell Bonner, *Hesperia* 1944, 349-351 : *The Philinna papyrus and the gold tablet from the Vigna Codini*, rapproche de cette tablette un passage du papyrus magique publié par P. Maas, *JHS* 1942, 33-38, où il propose pour les l. 15-16 : φεύγει (τ)ε [πᾶν] ὑπὸ πέτ[ρα]ς. Il signale, sans les accepter, deux suggestions faites à propos de la tablette : par P. Maas [ῥ]αίων ἑρπέτα, et par H. Seyrig : ΠΑΙΝ est une faute du copiste pour ΤΩΝ; la phrase devait être à l'origine, sous la forme d'un hexamètre, un charme contre les ennemis auxquels le défunt aurait à faire face dans l'autre monde : αἰὼν ἑρπέτα δὸς νείκην κατὰ τῶν ὑπὸ πέτραν. — La lamelle sera republiée d'après l'original. Disons aussitôt qu'elle porte nettement κατὰ τῶν, et qu'il y a bien αἰών, et non [ῥ]αίων. L'hypothèse d'une protection du mort contre les scorpions est invraisemblable.

Inscriptions chrétiennes et byzantines. — Voir n°s 17, 168, 177, 187, 189 196, 200.

14. **Epigrammes.** — M. N. Tod, *JEA* 1941 (cf. n° 199), 103, note 1 : trois observations sur des épigrammes publiées par W. Peek, *AM* 56.

Voir n°s 1 *a*, 4, 5, 32, 41, 42, 55, 58, 60, 77, 114, 115, 119, 119 *a*, 127, 133, 136, 156, 164 a, 179, 183, 186, 198, 199, 199 a, 200, 205, 205 *a*, 207.

15. Gladys R. Davidson, *Small objects from the Pnyx*, I (*Hesperia*, *Suppl.* VII, 1943), en publiant les **poids de tisserands** trouvés à la Pnyx, en étudie en détail l'usage (pp. 65-94); lettres sur ces monuments (pp. 74-76), dédicaces (rares; p. 75, note 84), ΓΑΥΚ et ΜΕΛΙΣ (p. 78). — Sur des poids de tisserands avec Δαμ., trouvés à Corinthe, cf. la même, *Hesperia* 1942, 125-126. — Pour Halai, voir n° 119. — Il y en a aussi à Olynthe (n° 16).

16. **Balles de fronde** à Athènes; ci-après, n° 89. — D'après le compte rendu de R. E. W. dans *JHS* 1942, 103-104, D. M. Robinson, *Excavations at Olynthus*, X, *Metal and minor miscellaneous finds, An original contribution to Greek life* (1941) (non vidimus), a publié 500 balles de fronde, dont plus de 100 avec inscriptions.

17. M. Guarducci, *Rend. Pont.* 1942-1943, 305-344 : *Le impronte del Quo Vadis e monumenti affini, figurati ed epigrafici*, étudie les représentations de **pieds** dans la tradition païenne et chrétienne. Elle passe en revue les documents connus, depuis les simples grafites jusqu'aux reproductions sur des reliefs et elle utilise et commente de nombreuses inscriptions grecques et latines pour interpréter ces documents (voir notamment n° 183). Elle distingue plusieurs catégories de reproductions : 1° celles de pieds humains par lesquelles un pèlerin veut indiquer qu'il a heureusement accompli son voyage, ou marquer son passage dans un lieu saint. Dans le cas des dessins de pieds du gymnase de Cyzique, ce n'est pas une intention religieuse, mais le désir qu'ont les éphèbes de perpétuer le souvenir de leur fréquentation du gymnase. 2° Représentations de pieds divins consacrés par les fidèles. 3° Consécration de pieds pour une guérison miraculeuse. 3° Pieds en terre cuite ou en métal destinés aux tombes.

18. S. Dow et F. S. Upson, *Hesperia* 1944, 58-77 : *The Foot of Sarapis*, rassemblent et décrivent les pieds de Sarapis en marbre connus et en publient un nouveau trouvé à Athènes. Le premier seul, d'Alexandrie, porte une inscription.

19. **Tarif de Dioclétien.** — Cf. *Bull.* 1939, 361, n. 102 ; 1941, 21 *b* ; 1942, 19 *a*. M. Guarducci, *Bull. Imp.* 11 (1940 ; paru 1941), 35-56 : *Un nuovo frammento dell' editto di Diocleziano* (photographie de l'estampage). Ce fragment très intéressant, trouvé dans les Abbruzes, dans une maison de Pettorano près de Sulmona, est gravé sur du marbre de Luni, ce qui semble bien montrer que cet exemplaire du Tarif a été exposé en Italie, et que le Tarif n'a pas été publié seulement en Orient. G. combat la théorie de West, *Clas. Phil.* 1939, 239 sqq., sur le rapport étroit entre le Tarif et les besoins de l'armée. Les premières lignes (1-4) du nouveau fragment sont la fin d'un chapitre sur le bétail : βοῶν κάλλιστος —, ταῦρος ἀδμισσάριος (*admissarius*, étalon) — —, ἀρσενικὸς α' φώρ(μης) (δηναρίων) —, τράγος α' φώρμης —. Les lignes 5-14 concernent les marbres, περὶ μαρμάρων. Les prix sont indiqués pour un pied : πο (l'omicron au-dessus du pi) α'. Il y avait deux mentions par ligne ; presque toujours, seule celle de gauche est conservée, en sorte que nous avons 11 espèces de marbres sur vingt que contenait le Tarif. Ces mentions sont instructives et parfois nouvelles : l'éditrice les a commentées avec soin (pp. 41-50). On a ainsi : Πορφ[υρίτου], le porphyre rouge d'Egypte, du Djebel Dushan, — Λακεδαιμονίου, le porphyre vert de Krokeai dans le Taygète (Strabon, VIII, 367, Paus. III, 21, 4), le *Lacedaemonium viride* de Pline (36, 55 ; cf. Stace, *Silv.* I, 5, 40). — Λευκουλλίου (150 deniers), le *marmor Luculleum* de Pline (36, 48 sq.), sans doute le marbre foncé (*atrum*, μέλας) de Chios, — Κλαυδιανοῦ (au moins 100 deniers), le marbre gris d'Égypte du *Mons Claudianus*, le Djebel Fatireh (l'exploitation en a donc été prolongée au-delà de ce qu'on admettait jusqu'ici). — Δοκιμηνοῦ (200 deniers), le fameux marbre phrygien de Synnada, appelé aujourd'hui *pavonazzetto* (l'adjectif Δοκιμηνός (Strabon, XII, 577, emploie Δοκιμίτης et Δοκιμαῖος) n'est pas nouveau comme le croit G. ; cf. σορὸς Δοκιμηνή dans une série d'épitaphes d'Hiérapolis, *Alt. von Hierapolis*, n. 56, 158, 209, 213, 323, 335), — Ἀνακαστηνοῦ, inconnu et indéterminé, — Θεσσαλοῦ (150 deniers), le *lapis Atracius*, brèche verte, — Σκυριανοῦ (40 deniers), marbre blanc à rayures rouges, — un marbre dont le nom commence par H, — Λέσβου (50 deniers), marbre foncé, — Θασί[υ], — Ποταμογαλληνοῦ, nouveau ; nous montrerons qu'il s'agit d'un marbre de Phrygie on de Bithynie. — Venaient ensuite les bêtes pour l'amphithéâtre. D'abord les fauves : περὶ θηρίων Λιβικῶν : λέ[ων α' φώρμης — ·]λέων β' φώρ. 125.000 deniers ; λ[έαινα α' φώρμης — ·] λέαινα β' φώρ. 100.000 deniers ; λε[όπαρδος α' φώρμης —]· λεόπαρδος β' φώρ. 70.000 deniers (le léopard, et non un lion sans crinière). Ensuite, περὶ θηρίων, divisés toujours en deux catégories ; il y avait l'ours (avec la forme vulgaire si répandue ἄρκος), le sanglier (ὗς), une bête dont le nom a disparu, et l'onagre (ὄναγρος). Le sanglier de la première catégorie coûte 6.000 deniers. G. fait remarquer le petit nombre des espèces énumérées en comparaison de celles qui sont citées pour les spectacles (tigres, hyènes, rhinocéros, hippopotames, bisons, crocodiles ; quant à l'éléphant, il était devenu très rare et il était réservé à l'empereur). — Il n'y a plus que des débris des articles suivants, papiers et cirés : Περὶ χαρτῶν — τρικο[λλη —] χαρτο — · περὶ κη[ρῶν].

20. Elsa Rose Graser, *Trans. Am.*, 71 (1940), 157-174 : *The significance of two*

new fragments of the Edict of Diocletian, reproduit le fragment grec de Pettorano et les longs fragments latins d'Aphrodisias. Ces derniers comportent d'abord 21 articles qui terminaient un chapitre relatif à des drogues, résines, colles ; il y a plusieurs difficultés d'identification ; voici les produits : *penicillum, schœnianthus, aristolochie, alasanthi, rapontici, terebenthinae Chiae, terebenthinae secundae, pityenis, colofoniae, opiime nosthebaicu, opii Tyrenaici, Corelli primi, Corelli secundae qualitatis, ochrae, rodoides, scamoniae, creta, argentariae, icthyocollae, taurocollae, gastraciae basuum.* Viennent ensuite de longues listes de prix de transports maritimes, calculés par *castrensis modius*, avec le titre : *ex quibus locis ad quas provincias quantum nauli excedere minime sit licitum ;* des prescriptions concernent le transport des blés et celui des bestiaux. Il est intéressant de voir les ports ou les provinces énumérées : *ab Alexandria Romam, Nicomedia, Bizantio, Dalmatio, Aquleia, Africam, Siciliam, Efeso, Thessalonica, Pamfylia.* Directions analogues *ab Oriente*, en ajoutant *in Spaniam, in Baeticam, in Lysitaniam, in Galliis ;* puis *ab Asia, ab Africa, a Nicomedia ;* relevons encore les noms de *ad Achaiam, Fœnice, Trapezunta, Amastri et Sinope* (cf. *Bull.* 1942, 19 *a*). Les prix sont très faibles. G. montre, elle aussi, que l'édit a été publié en Italie et appliqué à tout l'empire. Contre West, elle souligne que les facilités données aux transports maritimes prouvent qu'à ce moment le commerce dans toute la Méditerranée était actif pour les produits communs aussi bien que pour les objets de luxe, conclusion très importante pour l'histoire économique.

21. **Institutions.** — V. Martin, *Museum Helveticum* I (1944), 13-30 : *Le traitement de l'histoire diplomatique dans la tradition littéraire du IVe s. av. J.-C.* Après le travail de U. Wilcken, *Ueber Entstehung und Zweck des Königsfriedens* (*Abh. Berlin* 1941), M. revient sur la κοινὴ εἰρήνη et publiera un livre sur ce sujet. Ici il montre l'importance de l'étude des sources, qui ont une terminologie diplomatique différente pour les mêmes événements. Analysant de près les négociations de 392 et de 386 et la paix d'Antalcidas, il montre les lacunes et le décousu des écrits de Xénophon qui, imperméable à tout sentiment panhellénique, ignore le mot de κοινὴ εἰρήνη comme la chose elle-même ; par cette suppression Xénophon donne une image incomplète et fausse des actes diplomatiques conclus alors. Les sources de Diodore et de Plutarque mettent au contraire en bonne lumière le caractère panhellénique des négociations. — Sur la paix d'Antalcidas et sur la κοινὴ εἰρήνη, cf. aussi S. Accame, *La lega ateniese del secolo IV a. C.* (n° 61).

22. Pour tout ce qui se rapporte à Philippe V, ouvrage essentiel de F. W. Walbank, *Philipp V of Macedon* (387 pp. in-8° ; Cambridge, 1940). Cf. P. Treves, *JHS* 1943, 117-120.

23. Le livre de A. H. M. Jones, *The Greek city from Alexander to Justinian* (393 pp. in-8° ; Oxford, 1940) est aussi mal documenté que son frère aîné, *The cities of the Eastern Roman provinces* (Oxford, 1937).

23 *a*. M. Rostovtzeff, *The social and economic history of the Hellenistic world* (3 vol. de 1779 pp. et 112 pl., le tome III (pp. 1313-1779) étant consacré aux notes), Oxford 1941, a naturellement utilisé systématiquement les travaux épigraphiques. Cf. Walbank, *Class. Rev.* 1942, 81-84 ; Heichelheim, *JHS* 1943, 129 131 ; Momigliano, *ibid.*, 116-117.

24. W. L. Westermann, poursuivant ses études sur l'esclavage dans l'antiquité grecque et romaine, a publié plusieurs articles pénétrants. *Athenaeus and the slaves of Athens* (*Harvard Stud. Ferguson*, 451-470). W. rejette les chiffres extravagants d'Athénée ; étude critique de tous les textes relatifs au nombre des esclaves en Attique à l'époque classique; fines conclusions sur la proportion des esclaves et des hommes libres à Athènes et sur la mentalité de la population. — *Slave maintenance and slave revolts* (*Class. Phil.* 1945, 1-10)). Sur les τροφεῖα dans les actes d'affranchissement, notamment à Delphes dans les actes avec παραμονή, — dans les papyrus pour des contrats de nourrice, d'apprentissage, — sur l'ὁμολογία τροφίμου et τροφίμου δουλικοῦ dans les *Michigan Papyri* V (*Tebtunis*, II) (1944); — importance de la rupture des conditions d'entretien des esclaves pour la révolte des esclaves de Sicile d'après la source de Diodore XXXIV-XXXV (σωματοτροφεῖα, ἐντρέφεσθαι). — *Slavery and the elements of freedom in ancient Greece* (extrait du *Quarterly Bulletin of the Polish Institute of Arts and Sciences in America*, janvier 1945, 1-16). Sur le caractère industriel, artisanal, et non agraire, de l'esclavage en Grèce et les μισθοφοροῦντα σώματα, esclaves payant telle somme à leurs maîtres et vivant en leur particulier, χωρὶς οἰκοῦντες; analyse de catalogues athéniens de φιάλαι ἐξελευθεριχαί, prouvant un domicile différent pour l'esclave et pour le maître. Sur les *eranoi* et les esclaves. Les quatre éléments de la liberté d'après les actes d'affranchissement de Delphes : pas besoin de représentation dans les affaires juridiques, être son maître ; pas sujet à être saisi comme titre de propriété ; faire ce qu'on désire ; aller où on désire. Certains de ces éléments sont possédés par des esclaves (esclaves policiers à Athènes, χωρὶς οἰκοῦντες, artisans des villes industrielles); certains n'appartiennent pas à des hommes libres. La clause de παραμονή (W. l'étudiera spécialement). Fluidité du statut, de l'esclavage à la liberté et réciproquement. D'où l'absence de révoltes d'esclaves en Grèce à l'époque classique. Comment se pose la question de l'esclavage dans la société grecque. P. 7, note 1 : dans l'affranchissement delphique *BCH* 1898, n. 32, ligne 5, W. supplée τροφεῖαν au lieu de βρέφος. — *Between slavery and freedom* (*Amer. Histor. Rev.* 50 (1945), 213-227). Sur les statuts intermédiaires entre l'esclavage et la liberté; les Hilotes et les Pénestes μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων; les actes delphiques et la παραμονή ; W. insiste surtout sur la liberté de mouvement et ses restrictions chez des hommes libres : paysans égyptiens, *katochoi*, affranchis romains, colons et artisans de l'empire romain; il suit la question de cette liberté de mouvement au moyen-âge et jusqu'à l'époque immédiatement contemporaine pour les travailleurs. — *Industrial slavery in Roman Italy* (*Journal of economic history* II (1942), 149 163.

24 *a*. Clarence A. Forbes, *Teachers' pay in Ancient Greece* (*Univ. of Nebraska Studies, May 1942, Studies in the humanities* No. 2), 60 pp. in-8. Cf. F. H. Sandbach, *Class. Review* 1943, 89. F. étudie les salaires des sophistes, rhéteurs, philosophes, grammairiens, etc., depuis les sophistes jusqu'au VIe siècle p. C. Les inscriptions sont utilisées (Delphes, Érétrie, Milet, Téos, Priène, Pergame, etc.); y ajouter les intéressants décrets de Pergame qui mentionnent l'εἰσφορά donnée par les habitués du gymnase et les πλείονα διάφορα données par le gymnasiarque à ceux qui ont donné des ἀκροάσεις (voir L. Robert, *Études épigr. et phil.*, 43); cf. *Hellenica*, II, ch. 3).

25. J. H. Oliver, *The Sacred Gerusia* (*Hesperia, Suppl. VI*; 204 pp. in-4°; 1941). La découverte d'inscriptions athéniennes relatives à la ἱερὰ γερουσία de cette ville, connue déjà par quelques textes, a donné l'occasion à O. d'étudier l'ensemble de cette institution. Il distingue la ἱερὰ γερουσία, à caractère religieux et politique, de la γερουσία, à caractère « social », de la plupart des cités de l'Asie Mineure, et de la γερουσία « politique » des pays « doriens ». Comme les documents relatifs à la ἱερὰ γερουσία ne spécifient pas toujours leur épithète, la distinction est à l'occasion difficile (à Éphèse, la « ἱερὰ γερουσία » n'est jamais appelée de ce nom, mais seulement γερουσία). Ce type de gérousie sacrée dériverait de celle d'Ephèse, reconstituée par Lysimaque (et qui dériverait elle-même de la gerousia « sociale » à caractère gymnique !), et les empereurs du IIe siècle l'auraient utilisée dans une tentative pour soutenir les anciennes croyances religieuses. Cette étude n'est ni décisive ni approfondie, et la question nous paraît entièrement à reprendre. On y a joint l'édition de 63 inscriptions relatives à une ἱερὰ γερουσία (de la page 51 à la fin) et qui proviennent d'Ephèse (voir n° 162), Athènes (voir n° 84), Hyettos (*Sylloge*[3], 1112; avec photographie), Stratonicée de Carie (voir n° 170), Prousias de l'Hypios, Tralles, Apamée, Thessalonique, Ainos et Philippopolis (dans cette dernière ville, n. 61, il ne faut pas écrire γρά(δ)ῳ en commentant : « The word γρά(δ)ῳ (stone ΓΡΑΑΩ) was restored by Mordtmann »; car une copie donne ΓΡΑΔΩ, et Mordtmann a fait remarquer qu'il ne fallait pas la corriger). Sur l'inscription de Nicée *IGR*, III, 42 (O. p. 35, n. 13), voir *REG* 1936, 9-14; *Die Stadtmauer von Iznik*, p. 49, n. 27. Les lemmes, les apparats critiques et les commentaires manquent souvent de la méthode et du soin désirables. — Sans avoir fait de recherches spéciales pour compléter la liste de O., on peut y ajouter un bel exemple à Sidé que O. ne pouvait trouver dans Poland : ἡ σεμνοτάτ[η καὶ φ]ιλοσέβαστος καὶ κρ[ατίστη τ]ῆς λαμπροτάτ[ης καὶ ἐνδόξ]ου, ἑξάκις νεωκό[ρου, Σιδητ]ῶν πόλεως ἱερὰ κα[— γε]ρουσία, avec τῷ ἱε[ρῷ] αὐτῆς δειπνιστηρίῳ (*Monum. Ant.* 23 (1914), 123-124; *Anatolian Studies Ramsay*, 215-216; *SEG*, VI, 731; on restituera ailleurs les lignes 11-12, et on reprendra le texte, qu'il est spécialement intéressant de rapprocher de la lettre de Marc-Aurèle et Commode sur les images impériales, ci-après n° 84, n. 24).

26. L. Robert, dans *Harvard Studies Ferguson*, 509-519 : ΑΜΦΙΘΑΛΗΣ, étudie les mots ἀμφιθαλής, ἀμφιθαλεύς, ἀμφιθαλεύειν. Il en réunit seize exemples épigraphiques; il montre que le plus souvent l'ἀμφιθαλής a des fonctions agonistiques, et il est amené à supposer que ce jeune garçon, ayant encore ses père et mère, coupait à un arbre sacré les couronnes des vainqueurs des concours. — Voir n°s 160, 163, 165, 166, 206.

27. M. Guarducci, *Bull. Comm.* 12 (1941; paru en 1943), 149-158 : *Adriano e i culti misterici della Grecia.*

27*a*. H. U. Instinsky, *Hermes* 77 (1942), 313-355, dans une intéressante étude *Kaiser und Ewigkeit*, étudie notamment l'emploi et la chronologie de la formule αἰώνιος (ou ἀΐδιος) διαμονή de l'empereur ou de l'empire.

28. **Chronologie.** — G. Thompson, *JHS* 1943, 52-65 : *The Greek Calendar. I, Its ultimate origin.* Fondé sur un prototype anatolien ou syrien dérivé de la Mésopotamie à une époque où le calendrier luni-solaire n'avait pas été supplanté. Base commune des calendriers grec et babylonien suggérée par de nom-

breuses correspondances entre fêtes grecques et babyloniennes. — II, *Its immediat origin*. Arguments contre son organisation à Delphes à une époque relativement récente. Origine minoenne et mycénienne. — III. *Intercalation*. Générale en Grèce au ve siècle (Hérodote, II, 4, 1), et déjà au temps d'Hésiode (*Op.* 504). Au moins dans la Grèce centrale, le cycle de 8 ans remonte à l'époque mycénienne. — IV. *The Olympic games*. Discussion des théories de Weniger et de Nilsson. — V. *The octennium and the kingship*. Dans la mythologie grecque, nombreuses indications d'une connexion entre le cycle de 8 ans et la royauté. Ce cycle et la valeur religieuse du chiffre 9.

Voir n°s 86 *a*, 113.

29. **Langue.** — J. Wackernagel, *Museum Helveticum* I (1944), 230 : sur des ormes de τελεῖν dans les inscriptions.

30. A. Debrunner, *Museum Helveticum*, I (1944), 31-46 : *Verschobener Partizipialgebrauch im Griechischen* (*Der Typus « café chantant » im Griechischen*). En étudiant en grec le participe du type « carte payante », « thé dansant », « chemin passant », D. utilise des inscriptions : p. 33-34 la loi de Gortyne pour ὁ ἐπιβάλλων dans le sens de « celui à qui incombe, le responsable » ; p. 34-35, inscriptions et papyrus pour τὸ εὑρίσκον ou τὸ εὑρόν, « le prix obtenu » (ajouter *I. Lindos*, n. 419, l. 35-36) ; p. 39-40, de τὰ περιέχοντα, « le contenu », D. rapproche les inscriptions avec καθότι τὰ γράμματα (ἡ ὠνὴ) περιέχει, « comme s'exprime le document » ; cf. περιέχει ἐν τῇ γραφῇ (cf. *Etudes Anatoliennes*, 341).

31. Le dernier fascicule du dictionnaire grec-anglais de Liddell Scott-Jones τραγεῖν-ὠώδης) a paru en 1940 et comporte des addenda et corrigenda (cf. *JHS* 1942, 94 ; H. S. Jones, *Cl. Rev.* 1941, 1-13 ; E. Harrisson, *ibid.*, 28-30 ; J. Tate, *ibid*, 1942, 65-66). Dans *Hermathena* 59 (1942), 67-93, et 60 (1942), 16-37, M. N. Tod. sous le titre *Lexicographical notes*, donne de nombreuses et très utiles corrections, empruntées surtout aux inscriptions. Voici quelques observations suggérées par une première lecture. — ἀνομφαῖος doit céder la place à [π]ανομφαῖος ; cf. *Bull.* 1940, 11, s. f. — δοκανεύς doit absolument disparaître ; dans l'inscription de Sparte citée là, au lieu de Διοσκο[ύρων δοκ?]ανεῖς, F. Chapouthier, *BCH* 1929, 68, n. 3, a justement restitué : Διόσκο[υροι ἐπιψ]ανεῖς. — ἐξαπεῖπον est à rayer ; cf. M. Holleaux, *Etudes*, I, 367. — Sur ἐπελεύθερος, cf. *Bull* 1942, 130. — Sur les Ἰλιακά, cf. J. Vanseveren, *Rev. Phil.* 1936, 263 sqq. — Sur καλλιέτης, cf. maintenant *Hellenica* I, 11-13 ; *Bull.* 1941, 179. — καταλυχνεύειν est définitivement rayé de l'inscription d'Andros, où on lit (*IG*, XII, *suppl.*, 250) : [ἄγα]λμα λίθου λυχνέως ἔν τε τῆι γενεθλίωι τοῦ βασιλέως ἡμέραι κτλ. — κάταρχος, « dub. sens. », dans *BCH*, 47, 382 (Kolophon), n'est qu'un monstre dû à une erreur des éditeurs sur la coupe des mots ; il faut : οἱ δεκάταρχοι (et non δὲ κάταρχοι) καὶ ταβελλάριοι (Hiller von Gaertringen dans *SEG*, IV, 594 ; cf. *Rev. Phil.* 1934, 275). — les Κηνσωρίνεια de Mylasa ne peuvent se rapporter à l'un des « Trente Tyrans », mais au gouverneur de la province d'Asie sous Auguste. — Κυψέλειος, épithète de la Mère des Dieux, citée d'après *Arch. Anz.* 1932, 173 (à Chios) : Μητρὶ Κυψελείηι πρὸ τοῦ ναοῦ est une erreur de lecture ; la pierre, publiée avec photographie et commentaire dans *BCH* 1933, 483-484, porte : Μητρὶ Κυβελείηι τὰ πρὸ τοῦ ναοῦ. — μεσόγορος est déjà reconnu dans la tablette d'Aphaca, Audollent, 15, 22, par L. Robert, *Etudes épigr.*, 102. — *s. v.* μνημονητέω, les suppléments cités, dûs à Colin et Pomtow,

ne sont pas meilleurs que le premier; L. Robert et A. Wilhelm ont restitué l'un et l'autre [δῆ]μον (*REG* 1927, 219-220; *Jahreshefte* 24 (1929), 186 et 197). — Sur l'épithète Σατυρειναῖος, cf. A. Wilhelm, *Jahreshefte* 23 (1933), 55. — σθενέγαυρος est douteux. — ὑδρόω à Kolophon; la révision de la pierre a fait disparaître la lecture, ainsi que les conjectures ἰδρῶν et ἐνυδρῶν; on lit : κοὐκ ἔτ' ἔμελλεν ἰδών (*Rev. Phil.* 1934, 50). — ὑποίχημα, restitué dans une inscription de Chios par Salatch, comme un mot nouveau qu'il ne sait guère d'ailleurs comment interpréter, n'était pas sur la pierre qui porte ὑποιν; cf. G. Klaffenbach, *Gnomon* 1939, 503 : le supplément « bleibt unverständlich ».

32. Ad. Wilhelm, *Hermes* 1943 (paru en 1944), 204-208 : *Zu Sophokles' König Oidipus*. En expliquant les derniers vers de la tragédie et l'expression τελευταίαν ἰδεῖν ἡμέραν, W. rassemble dans les inscriptions métriques de nombreux exemples des tournures καλὸς ἰδεῖν, ἡδὺς ἰδεῖν, θαυμαστὸς προσιδεῖν, σαφὴς ἐσορᾶν, εὐπρεπὴς ἰδεῖν, δαίδαλον εἰσιδεῖν, φρικτὸς ἰδεῖν, etc. Voir nos 42, 179.

33. Marjorie M. Milne, *AJA* 1941, 390-398 : *The use of* τορεύω *and related words*. Cf. G. M. Richter, *ibid.*, *A Greek silver phiale in the Metropolitan Museum*, 377 sqq.

34. **Onomastique.** — F. Zucker, *Hermes* 1943, 200-204 : *Semitische Namen auf den neu gefundenen Inschriftstelen von Minturnae*. Etude des noms sémitiques (surtout araméens) portés par des esclaves ou des affranchis dans les inscriptions latines de Minturnes relatives aux Compitalia en 28 a. C.; Z. groupe des exemples, tirés des inscriptions grecques et latines, des noms *Aceiba* (*Aciba*), Βαργάτης, Βαρίτης et Βαράθης, Βαρναῖος, *Dada*, Μαλχίων et *Malcio*, Ζαβδᾶς, *Zabda* et *Sabda*, *Salamio*.

Voir nos 1*a*, 71, 90, 92, 99, 110, 119*b*, 126, 128, 129, 130, 130*a*, 168, 172, 185 *a*, 195, 201.

35. **Prosopographie.** — Nous n'avons pu voir l'ouvrage de A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien (Dissertationes Pannonicae*, I, 12), Budapest 1944.

36. Laurence L. Howe, *The pretorian prefect from Commodus to Diocletian* (*A. D. 180-305*), 141 pp. in 8°; Chicago, 1942. Après avoir traité de la position du préfet du prétoire à la fin du IIe siècle, de ses pouvoirs militaires et civils, de l'histoire et de l'influence de la préfecture, H. donne une liste (pp. 65-95) des préfets du prétoire à cette époque. — P. 19, note sur l'emploi du titre ἐξογώτατος. P. 91, n. 13, à la bibliographie sur le Paulinus de l'inscription de Sparte *IG*, V 1, 538, ajouter E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia* (1939), 84-86. P. 106-111, sur l'inscription de Palmyre mentionnant le préfet Priscus, cf. encore Chabot, *CRAI* 1941, 109 sqq.; Bersanetti, dans *Laureae Aquincenses*, II, 265-268 (d'après A. Merlin, *RA* 1944, II, 180).

37. S. Dow, *Hesperia* 1941, 351-360 : *A family of sculptors from Tyre*, établit une liste des signatures connues d'une famille de sculpteurs tyriens qui ont travaillé pour Rhodes, Athènes et Halicarnasse. La datation des textes qu'il cite est souvent sujette à caution et le stemma qu'il donne finalement de cette famille ne correspond pas à celui de Blinkenberg, *Lindos*, I, p. 35, stemma 6 (paru depuis), que nous croyons plus exact. Là où D. voit des sculpteurs différents homonymes, il n'y avait sans doute qu'un seul et même artiste, et ainsi il double presque le nombre des artistes de cette famille. — P. 355, D. propose une restitution

exempli gratia de *IG*, XII 1, 109 et discute de l'inscription de l'Apollon de Piombino *IG*, XIV, 2274.

38. J. H. Oliver, *AJA* 1942, 380-388 : *C. Sulpicius Galba, proconsul of Achaia.* O. attribue à l'historien de ce nom un proconsulat d'Achaïe en 13 a. C. ou peu après, et il lui rapporte plusieurs inscriptions honorifiques : le décret de Delphes *SEG*, I, 169 (Pomtow et Groag y ont déjà reconnu le même personnage, mais sans en faire un proconsul); il y a un autre fragment, malheureusement encore inédit, comme on le voit dans G. Daux, *Chronologie delphique*, p. 76 ; — l'inscription de Samos *SEG*, I, 391 (*IGR*, IV, 1723), où O. restitue τὸν ἀνθύπατο[ν Ἀχαίας];— à Athènes, la base *IG*, II², 4157 et le fragment *Hesperia* 1935, 60, n. 23; dans ce dernier document, la restitution [τὸν νέο]ν Διόνυσον, qui donne d'ailleurs pour l'ensemble de la dédicace un formulaire mal bâti et sans parallèle, est inacceptable ; le fait que ce titre fut donné à des rois hellénistiques, à Antoine, à Hadrien et à Antonin ne peut justifier son emploi ici. La Sulpicia de *IG*, II², 4236-4237 serait sans doute la sœur de ce Sulpicius.

Voir nos 44, 66, 68, 80, 110, 121, 130a, 140, 151b, 155, 185, 205.

ATTIQUE

39. **Athènes.** — A. E. Raubitschek, *AJA* 1941, 70 : *Note on a study of the Acropolis dedications.* Nouvelle liste de raccords de fragments de dédicaces attiques antérieures au IVe siècle. Cf. *Bull.* 1938, 63; 1939, 67 et 68 ; 1940, 31.

40. A. E. Raubitschek, *Hesperia* 1942, 245-253 : *An original work of Endoios.* Deux fragments nouveaux du « relief du pottier » de l'Acropole donnent la fin de la dédicace *IG*, I², 718 ; elle continuait et se terminait au-dessus du relief; R. propose de la lire : [*ca.* 12 l.] ⁀ιος : ἀνέθεκεν [: τἀθεναίαι] δεκάτεν, ou encore, avant δεκάτεν, [: *ho* κεραμεὺς]. Il propose de voir dans le relief une œuvre du sculpteur Endoios et restitue la signature : Ἐν[δοιος ἐποίεσ]εν.

41. A. E. Raubitschek, *JHS* 1940, 50-59 : *Some notes on early attic stoichedon inscriptions,* apporte au livre de R. P. Austin, *The stoichedon style in Greek inscriptions,* des compléments qui sont essentiellement des rapprochements de pierres pour des raisons de technique lapidaire. Parmi les rapprochements ou les restitutions signalons : Note II : *IG,* I², 497 et 645 avec restitution; signature [E]ὐθυκλῆς μ'ἐπο[ίεσε]. Note IV : restitution de *IG*, I², 557, un hexamètre,

42. Ad. Wilhelm (n° 32), 206-207, montre que dans le distique *IG*, I², 1012, Hiller von Gaertringen n'a pas suffisamment tenu compte des lectures de F. Eichler, *Jahreshefte* 14 (1913), 98 sqq., et il propose une nouvelle restitution qui diffère aussi en partie de celle de A. Raubitschek, *Bull. Inst. arch. Bulg.* XII (1938), 147 : [Μνῆμ' Ἀρέτες (le nom *ex. gr.*)] Φί[λτον?] (ou Φί[λλις] où, si ce n'est pas un Athénien, Φίντων)με φίλες παιδὸς κατέθεκεν | καλὸν ἰδεῖν · ἀϝυτὰρ Φαίδιμος ἐργάσατο.

43. Leicester B. Holland, *AJA* 1941, 346-362 : *Axones*, étudie le dispositif des *axones* et des *kyrbeis*. P. 360-362, tous les textes grecs relatifs à ce sujet sont transcrits.

44. T. L. Shear, *Hesperia* 1941, 1-8 : *The Campaign of 1940* à l'Agora. Pp. 2-3, nouvelle série d'*ostraca* : pour la première fois l'un porte le nom de Périclès, fils de Xanthippos (fig. 2), sans doute en 443 (Cf. *Bull.* 1942, 27). L'Agora a fourni 14 ostraca au nom de son père, Xanthippos fils d'Arriphron (fig. 3), en 484. Un

au nom d'Alcibiade, fils de Kleinias, sans doute en 417 (cf. *Bull.* 1941, 37 *c*). — H. A. Thompson (n° 81), 32-33 : à la Tholos, 4 ostraca (fig. 24) de 482 a. C. ; au nom de Καλλίχσενος 'Αριστονύμου, Θεμιστοκλῆς Νεοκλέος (2) et [*hι*πποκρά]τες. — P. 38, un au nom de *hι*πποκρά(τες), en écriture rétrograde. — Des ostraca aussi dans W. B. Dinsmoor, *Observations on the Hephaisteion* (*Hesperia, Suppl.* V ; 1941) (non vidimus). Cf. l'analyse critique du volume, avec discussion notamment sur ces ostraca, de O. Broneer, *AJA* 1942, 577-581.

45. B. D. Meritt, *Hesperia* 1941, 301-337 : *Notes on Attic decrees.* M. consacre presque tout cet article à des décrets du ve siècle étudiés par A. Wilhelm dans ses *Attische Urkunden*, IV (cf. *Bull.* 1941, 37) et il polémique sur des détails qui sont parfois de faible ou de nulle importance. — Pp. 301-307, sur le décret relatif à Salamine *IG*, I^3^, 1 (cf. *Bull.* 1942, 31). M. rejette les suppléments de W. et il propose de restituer ainsi le début : τὸς ἐΣ]αλαμ[ῖνι 'Αθεναίος] οἰκεῖν ἐᾶ Σαλαμῖνι [αἰεὶ π]λὲν [*hό*τι δεῖ 'Αθένε]σι τελεῖν καὶ στρατεύεσθαι ; à la fin : *ho*[πλισμένο]ν δὲ τὸν ἄρχοντ[α τὰ *hό*πλα κρίν]εν ·[ἐπ]ὶ τῆς β[ο]λῆ[ς ταῦτ' ἐγνόσθε]. Discussion sur la gravure des deux parties de l'inscription. — Pp. 307-315, M. critique la restitution de *IG*, 24 (décret sur la prêtresse d'Athéna Niké) proposée par R. Schlaifer, *Harvard Stud.*, 51 (1940), 257-260 (cf. n° 6), et il écrit : *hιέρεαν hὲ* ἃ[γ κοινῆι *hαιρεθε*]ι. Hypothèses sur ce que contenait l'inscription gravée sur la partie supérieure de la pierre, disparue. M. a joint une discussion confuse sur l'apparat critique en général. — Pp. 315-317 : sur *IG*, 27 et 143. — Pp. 317-319 : dans *IG*, 45 (décret sur la colonie de Bréa), M. écrit, l. 3 4 : πό[ρον δ'ἐς θυσία]ν αὐτοῖς παρασχόντων κτλ. — Pp. 319-320 : les fragments *a* et *b* de *IG*, 49 se rapporteraient bien à la même inscription, malgré Wilhelm. — Pp. 320-326 : M. reproduit tout le décret *IG*, 70 (avec le fragment ajouté par Wilhelm); les changements apportés à l'édition de Wilhelm sont infimes. — Pp. 326-327 : *IG*, 83. — Pp. 327-328 : *rasura* à la ligne 31 de *IG*, 116 (Tod, n. 88). — Pp. 328-330 : *IG*, 114. — Pp. 330-331 : *IG*, 154, l. 18-19. — Pp. 331-332 : *IG*, 156, l. 8. — Pp. 332-333 : *IG*, 166, l. 5, [οἱ νέοι], et l. 10-11 : τ[εῖ θεῶι ·δι·δ]όντον, au lieu de τ[ῆι 'Αθενᾶι ·δ]όντον. — Pp. 333-334 : *IG*, 171. — Pp. 334-335 : *IG*, 179, 169, 61. — Pp. 335-336 : M. écarte le rapprochement de *IG*, II^2^, 38 avec 71, proposé par E. Weston (*Bull.* 1940, 41). — Pp. 336-337 : M. écarte le rapprochement proposé par Wilhelm entre *IG*, I^3^, 55 et *Hesperia* 1938, n. 10.

46. S. Dow, *AJA* 1941, 640-643 : compte rendu intéressant des *Athenian Tribute Lists* de Meritt, Wade-Gery et Mc Gregor (cf. *Bull.* 1939, 65 ; 1942, 28).

47. B. H. Hill et B. D. Meritt, *Hesperia* 1944, 1-15 : *An early decree concerning tribute*, publient un fragment gravé sur un bloc remployé dans le montant Sud de la porte Est du Parthénon et qui était primitivement la partie gauche du décret *IG*, I^3^, 66 ; *Athenian Tribute Lists*, p. 164, D 7, qu'il permet de restituer de façon plus sûre pour les 22 premières lignes essentiellement. Le texte, stoichedon, a 23 lettres par ligne pour les lignes 2-14 et 40 pour les autres, au lieu de 57, comme il avait été calculé auparavant. Le *rogator* du décret est Kleinias dans lequel les éditeurs voient le père d'Alcibiade et ils datent le décret de 448/7. Sont chargés de veiller au recouvrement du tribut et à son envoi à Athènes, l. 5-7 : [τὲ]μ βολὲν καὶ τὸς ἄρχ[οντας ἐν] τῆσι πόλεσι καὶ τὸς [ἐπισκό]πος. Athènes fait faire des sceaux pour les cités, l. 11-14 : χσύμβολα δὲ π[οιέσα]σθαι πρὸς τὰς πόλες *ho*[πός

ἄ]μ μὲ ἐχσεῖ ἀδικεῖν τοῖς ἀ[πάγο]σι τὸμ φόρον. Chaque ville inscrit sur une tablette ce qu'elle a versé et scelle la tablette, l. 14-16 : γράφσασα δ[ὲ *h*ε] πόλις ἐς γραμματεῖον τὸ[μ φό]ρον *h*όντιν' ἂν ἀποπέμπει σεμεναμένε τῶι συμβ[όλο]ι ἀποπεμπέτο Ἀθέναζε. Ceux qui rapportent le tribut remettent la tablette au conseil où il doit y avoir un contrôle du sceau, l. 16-18 : τὸς δὲ ἀπάγοντας ἀποδῦ[ναι] τὸ γραμματεῖον ἐν τεῖν βολεῖ ἀναγνῶναι *h*όταμ[πε]ρ τὸμ φόρον ἀποδιδῶσι. Dans une assemblée, après les Dionysies, on annoncera aux Athéniens les cités qui ont payé, l. 18-22 : *h*οι δὲ πρυτάνες μετὰ Διο[νύ]σια ἐκκλεσίαν ποιεσάντον τοῖς *h*ελλενοταμίαι[σι ἀ]ποδεῖχσαι Ἀθεναίοις τῶμ πόλεον τὰς ἀποδόσα[ς τὸμ φόρον ἐ]ντελῆ καὶ τὰς ἐλλιπόσας χορὶς *h*όσαι [ἄν τινες ὄσιν]. Des Athéniens choisiront 4 hommes qui iront réclamer le tribut dans les quatre districts de l'empire; deux navigueront [ἐπὶ] τριέρος ταχείας. Le reste est plus mutilé et la part des restitutions beaucoup plus grande.

48. A. E. Raubitschek, *Trans. Am.* 72 (1941), 336-364 : *Two notes on Isocrates.* Dans la première de ces notes (pp. 356-362), R. étudie le passage du Περὶ εἰρήνης, 82, où il est question de l'exposition du tribut des Alliés dans le théâtre aux Dionysies, talent par talent; il assure la leçon φόρων contre πόρων, précise le sens de περιγιγνόμενον; le décret ordonnant cette exposition daterait de 427/6 ou de l'année précédente. R. commente à cette occasion Aristophane, *Cav.*, 313-14 et *Acharn.*, 505-506. P. 361, n. 30, jugement sur l'article *Phoroi* de W. Schwahn dans *P. W.* (cf. *Bull.*, 1941, 8).

49. A. E. Raubitschek, *AJPh.* 1940, 475-479 : *A new fragment of A. T. L.*, rapproche un petit fragment inédit des fragments 9 et 10 de *Athenian Tribute Lists* D 8 et donne la restitution suivante : [φ]όρου ἐγλο[γῆς τῶ πα]ρὰ τὸν πό[λεον], au lieu de la restitution de Meritt : [φ]όρου ἐγ[λογῆς ἀνεγ]ρ[άφεσαν ἐν τῶι βολευτερίοι].

50. S. Dow, *Class. Phil.* 1942, 371-384 : *Studies in the Athenian Tribute Lists.* I. D. soutient que la liste manquant sur la stèle I n'est pas celle de 449/8 (ainsi Meritt), mais celle de la 8e année, 447/6. Pour cela il est amené à examiner dans le plus grand détail comment a procédé le lapicide pour la gravure stoichedon du post-scriptum de *Ath. Trib. Lists*, 1 (de 454/3) et de l'intitulé de *Ath. Trib. Lists*, 15; — à étudier la rasura de l'intitulé de 15 (nom et démotique du secrétaire) et à faire des conjectures sur l'évènement, grand ou petit, qui en fut la cause (il repousse le rapport établi par Meritt avec l'exécution d'un collège d'hellénotames mentionnée par Andocide, Περὶ τοῦ Ἡρῴδου φόνου, 69-71); — à justifier, dans 8, des lignes de 22 lettres (et non 20) et à restituer de préférence dans l'intitulé de cette liste de 447/6 : Ἐπὶ τῆς ἀ[ρχῆς τῆς *h*εβδόμες (plutôt que ὀγδόες)] *h*εῖ Διοδ[.. ο; (plutôt que Διόδ[ες]) ἐγραμμάτευε]. — Sur la question de la liste manquante sur la stèle I, cf. outre le numéro suivant la bibliographie de R. Meiggs (n° 53), 27, note 22 : la thèse de Meritt a été attaquée par S. Accame, *Riv. Fil.* 16 (1938), 412-413; Gomme, *Class. Rev.*, 64, p. 65-67 et Dow; ripostes de Meritt, *Class. Phil.* 1942, 323 sqq. et Wade-Gery (à paraître dans *Hesperia* [1945, 212 sqq.; analyse dans *Bull.*, 1945]. Meiggs adhère à la conclusion de ces deux dernières études et considère avec elles que *h*εδδόμες est pratiquement impossible dans *Ath. Trib. Lists*, 8.

51. S. Dow, *Class. Phil.* 1943, 20-27 : *Studies in the Athenian Tribute Lists*, II, essaie de déterminer exactement la répartition des 14 premières listes des tributs (dans les 15 années 454/3 à 440/39) sur la « Première Stèle » à quatre pans. Il discute les trois schémas déjà proposés, notamment le schéma III dû à Gomme,

Class. Rev., 1940, 65-67 (non vidimus), et en propose un quatrième : la liste manquante serait celle de 447/6 ; on aurait gravé pour cette année un décret, au sommet du revers de la stèle.

52. S. Dow, *Trans. Am.*, 72 (1941), 70-84 : *Studies in the Athenian Tribute Lists*, III. « Comme les articles précédents, ceci est une étude non pas tant des lettres inscrites sur le marbre que des espaces blancs laissés sans écriture ». Il y a eu, pendant huit siècles, une tradition des secrétaires et des lapicides pour les espaces à laisser sans gravure. Il s'agit d'étudier les blancs laissés entre les lettres (espacement), les blancs laissés en marge devant et après les lignes, les blancs entre les lignes (interlignes) ou pour séparer des textes qui se suivent, les blancs à la fin des textes. D. s'attache, de ce point de vue, à l'inscription fixant les tributs en 425 (*Ath. Trib. Lists*, A 9). Par une critique minutieuse il montre que Meritt et ses collaborateurs ont admis à la légère de larges blancs entre les divisions géographiques (Iles, Ionie, Hellespont, Aktè) de la liste ; il y avait là des noms de ville, et non des blancs. Ces parties de la liste étaient distinguées non par des blancs, mais en mettant les titres en saillie dans la marge. D'après les habitudes des lapicides, chaque colonne se prolongeait un peu davantage vers le bas de la stèle. — Ainsi la liste ne comprenait pas environ 378 cités, mais environ 407 ; les répartiteurs de 425 ont pu ajouter une centaine de cités qui n'avaient jamais figuré dans les listes des tributs ou en avaient disparu depuis 454/3. Discussion sur le nombre des villes Ἀχταῖαι. — Certaines des observations faites par D. (par ex. pp. 72, 74, 79) ébranlent la confiance que l'épigraphiste non spécialiste de ces documents est tenté de se laisser imposer naturellement devant la massive technique matérielle déployée par les éditeurs des *Ath. Trib. Lists*. — Relevons aussi la juste observation présentée p. 80, n. 15 : « Tout épigraphiste éditeur d'un texte fragmentaire tel que la liste en question est tenté d'imprimer son texte sans indication des incertitudes qu'il ne peut résoudre. Je voudrais mettre en discussion cette question générale : est-il bon pour le lecteur d'imprimer un texte de cette sorte, comme par ex. est imprimé A 9, sans même avertir que le nombre de lignes est une pure conjecture ? Le non spécialiste est pratiquement à la merci de l'éditeur. Même le spécialiste peut trouver fastidieux d'avoir à étudier le groupement des fragments (dans le cas présent il est nécessaire de se procurer un volume différent [l'*Athenian Assessment of 425*, paru en 1934] et d'y dépister la discussion). Ainsi, bien que tout éditeur sympathise avec le désir de ne pas gâter un texte « propre » par des mentions telles que « lacune de dimension inconnue », « lacune d'au moins 10 lignes, d'au plus 15 » etc., la probité envers les lecteurs pousserait, je pense, les éditeurs à être aussi explicites et soigneux que les exigences d'espace de la composition le permettent. »

53. R. Meiggs, *JHS* 1943, 21-34 : *The growth of Athenian imperialism*. En étudiant la politique des années 462-450, M. discute (pp. 23-25, 33-34) du décret relatif à Erythrées (*IG*, I², 10) et de l'interprétation qu'en a donnée Highby, *Bull.* 1938, 65-67) ; il maintient qu'un mouvement médisant avait temporairement séparé Erythrées de la Ligue ; n'acceptant pas que *IG*, I², 12-13 *a* soient des parties de ce décret (nombre des lettres, écriture, formulaire), mais admettant qu'ils sont de la même époque que lui (peut-être un second décret, postérieur, relatif à la

même affaire) et que *IG*, I², 11 peut se rapprocher de 12-13 *a*, il date ces décrets d'environ 450, après qu'Erythrées eut été, d'après les listes des tributs, en dehors de la Ligue de 454 à 450. — Pp. 25-27, il traite de l'inscription relative à Milet (*IG*, I², 22, plus complet dans Oliver, *Trans. Am.* 66 (1935), 177 sqq.) et des rapports entre Milet et la Ligue de 454 à 447. — P. 27, note 32, maintient la datation de Meritt et de Wade-Gery pour les listes des tributs 7 et 8 contre Accame, Gomme et Dow (ci-dessus n° 50). — Pp. 27-28, sur l'attitude de Sigeion envers Athènes d'après les listes des tributs et le décret *IG*, I², 32 (plus complet dans Meritt, *Hesperia* V, 360). — Pp. 29-33, déductions historiques tirées du nombre des cités tributaires de 454/3 à 441/0; pour l'absence de cités insulaires, discussion de l'interprétation de West, *Am. Hist. Rev.* 1930, 267 sqq.; rapport de cette absence avec l'établissement des clérouquies et de celui-ci avec l'abaissement du chiffre du tribut. P. 33, contre Kolbe (*Bull.* 1940, 34). — Conclusion : l'impérialisme a commencé dans les années 470-460, mais a été grandement accéléré dans les années 460-450; alors en ont été forgés les instruments les plus importants : encouragement et établissement des démocraties, installation de garnisons et d'administrateurs politiques, établissement des premières clérouquies sur le sol des alliés; les procès commencent à être évoqués à Athènes et les grandes Panathénées deviennent une fête de l'empire.

54. R. J. Hopper, *JHS* 1943, 35-51 : *Interstate juridical agreements in the Athenian empire*. Commentaire approfondi de Thucydide I, 77 et étude détaillée des αἱ ξυμβόλαιαι πρὸς τοὺς συμμάχους δίκαι d'après les inscriptions. Discussion sur συμβόλαιον et sur les δίκαι ἀπὸ συμβολῶν d'après les documents attiques. (Le sens de « contrat », et pas seulement de « contrat commercial », que H. donne à συμβόλαιον et qu'il justifie assez longuement, n'est pas nouveau, mais il est communément accepté). — H. s'occupe notamment du décret relatif à Phasélis (*IG*, I², 16 = Tod, 32).

55. M. Guarducci, *Annuario* III-IV, *Nuova serie* (1941-42), 115-134 : *Note di epigrafia attica arcaica*. I. *L'iscrizione del Moscoforo*. G. soutient, contre P. de la Coste-Messelière (cf. *Bull.* 1939, 70), l'ancienne restitution, plus courte, de la dédicace du Moschophore *IG* I² 469, en signalant qu'au lieu de [Ϝ]όνδος on peut aussi restituer un autre nom court : [Κ]όνδος ou [Στρ]όνδος. — II. *L'ara di Pisistrato*. G. étudie les dédicaces de Pisistrate *IG*, I², 761 et d'Hipparque au Ptoion *BCH* 1920, 237, n. 2, en même temps que le fragment de liste d'archontes *Bull.* 1939, 55, n. 21; elle date les deux dédicaces et l'archontat de Pisistrate le Jeune de peu avant 514 (cf. *Bull.* 1941, 31). — III. *L'iscrizione dello Hekatompedon*. G. discute de la date de *IG*, I², 4 et suggère l'attribution à l'époque des Pisistratides. — IV. *Leagros*. G. critique l'interprétation qu'a donnée A. E. Raubitschek de la dédicace de Léagros aux Douze Dieux et de la coupe de Baltimore avec Λέαγρος καλός, cf. *Bull.* 1939, 69; il ne s'agit pas de la dédicace sur l'Agora d'une statue de Léagros en athlète vainqueur. — V. *Dedica a Demeter e a Kore*. G. reproduit la dédicace publiée par W. K. Pritchett, *Hesperia* 1940, 97 sqq., pour se prononcer sur un point difficile : [Ἀ]ρρήτο τελετῆς πρόπολος σῆς, πότνια Δηοῖ | καὶ θυγατρὸς προθύρο κόσμον ἄγαλμα τόδε | ἔστησεν στεφάνω Λυσιστράτη οὐδὲ παρόντων | φείδεται ἀλλὰ θεοῖς ἄφθονος ἐς δύναμιν. Au vers 3, G. préfère l'interprétation de στεφάνω comme un duel, apposition de ἄγαλμα, à la seconde interprétation proposée, le patronymique de Lysistratè, avec ω pour ου — traces

d'alphabet ionique dans l'inscription —; c'était déjà l'hypothèse que préférait l'éditeur. P. Maas, *Hesperia* 1946, 72 : Στεφανώ, *title of a priestess*, l'interprète comme un nominatif en rapprochant les titres attiques κοσμώ et τραπεζώ.

56. S. Dow, *Hesperia* 1941, 31-37 : *The Athenian law code of 411-401 B. C.*, publie de nouveaux fragments de *fasti sacri* trouvés à l'Agora ; ces textes sont terriblement mutilés et ne donnent que quelques syllabes par-ci par-là ; dans le fragment B, quelques noms de divinités : Κοροτρόφο[ι], Λετοῖ, Ἀθενάαι.

57. A. Raubitschek, *Hesperia* 1943, 12-88 : *Greek Inscriptions*. 2. R. propose de nouvelles restitutions pour *Bull.* 1938, 52, n. 4, comptes pour la statue d'Athéna Promachos. — 3. Dédicace inédite : [Καλ]λίας [ἀνέ]θηκε [Κάλ]αμις [ἐπόε], dans laquelle R. verrait volontiers la dédicace de la statue d'Aphrodite (et non *IG*, I², 607). — 4. Un nouveau fragment de *IG*, I², 945, épigramme sur les Athéniens morts à Potidée, donne quelques syllabes qui assurent la restitution des premiers éditeurs pour les derniers vers (*Hesperia*, 1944, 352 : *Note on IG, I², 945*, d'après Hobhouse, qui visita la Grèce en compagnie de Lord Byron, l'inscription avait été trouvée par lord Elgin en 1802, et non en 1797 par Fauvel). — 5. Deux nouveaux fragments donnant quelques syllabes de la liste de guerriers morts *IG*, I², 944. — 6. Corrections apportées à *IG*, I², 376 et publication d'un fragment inédit de ces locations de biens sacrés athéniens en Eubée ; commentaire sur les deux datations possibles de cette liste. — 7. Fragment nouveau qui doit appartenir à l'inventaire d'Eleusis *IG*, I², 318 et fragment d'un document similaire, copie peut-être de l'inventaire d'Eleusis, trouvé à l'Agora d'Athènes. — 8. Deux fragments de la liste de noms *Hesperia* 1938, 82-91, n. 10 auxquels R. joint deux fragments inédits importants tirés des carnets de Wheler conservés au British Museum ; liste de morts dans laquelle R. verrait la liste des pertes athéniennes dans l'expédition de Sicile en 413. — 9-11. Trois dédicaces à Zeus Meilichios, dont deux avec reliefs ; serpent barbu au-dessous de la première : Ὄλυμπος Διὶ Μειλιχίωι. — 12. R. interprète comme l'inscription d'un monument chorégique le fragment *Hesperia* 1934, 113, n°. 178 et restitue notamment l. 3 : [Ἑλλάνικος Ἀ]ργεῖ[ος ἐδίδασκε] et l. 5 : [Φρύνι]χος ἦ[ρχεν] (337-336). — 13. R. republie avec une photographie la base de statue avec la signature du sculpteur Praxitélès *IG*, II², 3886, du Ier s. a. C. — 14-15. Sur les deux faces d'une même stèle, deux catalogues de prytanes de la tribu Hippothontide, l'un de 50-40 a. C., l'autre de 152/3 ou 153/4 p. C. d'après le nom de l'archonte Mummius Menis ; commentaire sur la date où il a exercé cette fonction ; R. voit dans *IG*, II², 1766 une partie du catalogue *IG*, II², 1771. — 17. Deux dédicaces à Zeus Boulaios et Hestia Boulaia. — 18. Combinant les fragments *IG*, II², 3580, *Hesperia* 1934, 74, n. 71 et de nouveaux fragments, R. reconstitue le document, inscription honorifique pour l'archonte Tiberius Claudius Dioteimos ; commentaire sur sa famille. — 19-20. Autels de Zeus Ombrios. — 22. R., avec *IG*, II² 4076 et des fragments nouveaux, reconstitue une base de statue élevée à la femme d'Hérode Atticus défunte εἰς [πα]ρηγορίαν φ[ίλ]ου, par l'archonte du Panhellénion Fl. Sulpicianus Doriôn. — 23-24 : sur 86 *a*, n° 18. — 25. Base de statue pour L. Lucilius Pansa Priscillianus, [ἐπίτροπον] ἐπαρχείας Κιλικίας · [ἐπίτροπον Παν]νονίας κατωτέρας · ἐπίτ[ροπον τῶν ἐν Ῥ]ώμῃ ὑδάτων · ἐπίτροπ[ον Πόντου (?) Βιθυνίας (?) Παφλαγο(?)]νίας · ἐπίτ[ροπον Ἀσίας] ; commentaire sur la carrière de ce

personnage. — 26. Grâce à un nouveau fragment, texte complet de la dédicace *IG*, II², 4817 *a*; l. 4 : θεᾷ Νεμέσει.

58. B. D. Meritt, *Hesperia* 1941, 38-64 : *Greek Inscriptions*. Bornes : 3. [N]υνφα[ί]ο *hιερõ hόρος*, 1re moitié du ve s. — 4. *hόρος hιερὸ* Ἀπόλλωνος Ξανθõ, fin du ve ou début du ive s. — 5. *hόρ*[ος *h*]*ιερõ*, vers 400 a. C. — 6. [ὅρο]ς [Μ]ητρώιο, première moitié du ive s. — 8. ὅρος τ[ῆ]ς ὁδõ : τῆ[ς] πατρία[ς]. — 7. Fragment d'une dédicace des πρυτάνεις : ἀγαθῶι δαίμονι νικήσαντες [— — τοῦ δήμο]υ κρίναντος. — 10. Fragment d'un décret des Kerykes, vers 330 — 11. Dédicace de prytanes ou de bouleutes, de 321/3 d'après le nom de l'archonte Hegesias et du secrétaire κατὰ πρυτανείαν, Εὐφάνης Φ[ρύνωνος] Ῥαμνούσιος qu'il faut restituer dans *IG*, II², 362. Dans Dow, *Prytaneis*, n. 1, M. restitue l. 77 : ἐπὶ τ[οὺς νόμους]. Dans *IG*, II², 362, [ἦι Εὐφάνη]ς Φρύνωνος κτλ. ; l. 4 : Θαργηλ[ιῶνος ὀγδόηι ἐπὶ δέκα]. Dans *IG*, II², 363 qu'il date de 326/5 : l. 1 [Ἐπὶ Χρέμητος ἄρχοντος] ; 4-5 : [— Ἀ]νθε[στηριῶνος · ἕκτηι καὶ δεκάτηι τῆ]ς πρυ[τανείας] ; 8-9 : [— Πολύευκ]τος Σωσ[τράτου Σφ]ήττιος κτλ. ; l. 12 : [— εἴ τ]ι δέοιτ[ο —]. — 14-18. Bornes hypothécaires ; à signaler 15 : ὅρος μνήμα[τος] οὗ ἀπέδοτο Δ[ιότι?]μος · εἰς μέτω[πον] ἐννέα πόδες, [εἰς τὸ] εἴσω δέκα. — 20. Fragment d'un décret des orgéons. Cf. W. S. Ferguson (n° 67), 82-83. — 24. Dédicace : [Ἀ]θηναγόρα Ἀφροδίτει τὸ πρόσωπ(ο)ν [ἀ]νέθηκεν. — 28. Dédicace : Ἀριστονίκη Ἀρτέμιδι Σωτείραι. — 29. Base sur laquelle restent les pieds de deux figures, une grande et une petite; ceux de la petite sont posés sur une petite base qui porte : Ἡρακλέων; sur la base de l'ensemble, inscription à allure métrique : Ἀφρογενῆ Κυθέρειαν καὶ τὸν πτερόεντα Ἔρωτα· ποί(η)σεν [Ἡ]ρακλέων δῶρο[ν Ἀθ]ηναῖαι ; époque impériale. — 30. Dédicace : Ἀρέσκουσα εὐχὴν Ἀρτέμιδι.

59. B. D. Meritt, *Hesperia* 1944, 210-268 : *Greek inscriptions*. N. 1 : quelques lettres d'une inscription du ive s., qui serait une épitaphe. — N. 2 : deux fragments nouveaux de *IG*, II², 55, stèle relative aux Ἀφυταῖοι, en font un texte suivi et important : décret athénien, suivi du serment des Aphytaiens. Bien que gravé en lettres ioniennes, le document est plus ancien que 404, puisqu'il est question des hellénotames (l. 13 : ὅτι δ' ἄν τις τούτων τῶν ψηφισθέντων τῶι δήμ[ωι περὶ Ἀφυταίος μὴ] πειθαρχῆι [ἢ] οἱ ἑλληνοταμί[αι ἢ ἄλ]λη, τις ἀρ[χὴ ἐνεχέσθων τοῖς ἐν] τῶι ψηφίσματι). M. le daterait de l'automne 428 : les Aphytaiens prêtent serment aux Athéniens et à leurs colons à Potidée (l. 9 : ὤμοσαν Ἀφυταῖοι τοῖς ἐποίκοις τοῖς ἐμ Ποτειδαί[ᾳ καὶ Ἀθηναί]οις) ; c'est après la capitulation de Potidée (hiver 430/29) que les Athéniens y installèrent leurs colons, et le règlement avec la voisine Aphytis a dû suivre de près. Le décret se réfère en deux endroits au statut des Méthonéens (l. 6 et l. 7-8 : σ[υντελ ?]όντων δὲ καὶ α[ἱ πόλεις καθάπερ Μεθωναίοις κατὰ τὸ [αὐτὸ]ν ψήφισμα) ; ceux-ci jouissaient de privilèges spéciaux dans l'empire athénien (*IG*, I², 57). Les Aphytaiens reçoivent des faveurs pour l'achat du blé (l. 5-6) : — Ἀφυ[ταίος ἐπιμέλ]εσθαι μέχρι μυρίων μεδίμνω[ν· ἡ δὲ τιμ ?]ὴ ἔστω αὐτο[ῖς καθάπερ Με]θωναίος ; cf. *IG*, I², 58, relatif aussi à Aphytis et que M. date d'un an ou deux après 428 ; il y restitue ἐσεμπορεύεσθαι au lieu de τοῖς συμμάχοις. L. 6-7 : τὸς δὲ ἄρχοντας (sans doute Athéniens) σι[τοδοτό]ντων (plutôt que συ[ντρεφό]ντων ou συ[εστιώ]ντων) τὸς ἐν Ἀ[φυτι παρ' ἑαυτῶ]ν Θραμβαῖοι κατὰ [τ]ὸ πλῆθος. L. 17-18, le peuple exempterait Aphytis du tribut, à l'exclusion de la quote-part d'Athéna et on aurait : ἀποδιδόν[αι Ἀφυταίος ἀπαρχὴν τῆι θεῶι 500 δ]ραχμάς. — Longue discussion sur les opinions émises par Süsserott, *Gr. Plas-*

tik des 4. Jahrhunderts (1938) ou par R. Binneboessel, *Studien zu den attischen Urkundenreliefs des 5. und 4. Jahrhunderts* (1932), sur les reliefs accompagnant *IG*, II², 55 et I², 37. — N. 3 : droit de cité à un Aristoménès. — N. 5 : droit de cité à un Platéen sur proposition de Déméas, fils de Démade. — N. 6 : quelques mots d'un décret proposé par Démade. Longue étude des intitulés des décrets sous l'archonte Néaichmos (320-319). — N. 7 : décret de proxénie pour Μιχαλίων Φίλωνος Ἀλεξ[ανδρεύς], entre 301 et 295/4 (dépense fournie par les trittyarques et l'exétaste). — N. 8 : fragment d'un décret pour un collège (sitophylaques ?). — N. 9 : quelques mots d'un décret pour Smyrne, car M. reconnaît, l. 8, [τὴν Ἀφροδίτην] τὴν Στρατονικ[ίδα]. Les restitutions des lignes 1-5 (et notamment, l. 3, ἀνοῶν ([δι]ανοῶν ?) sont suspectes. L. 1 2, Meritt écrit : [τήν τε ὑπάρχουσαν αὐτο]ῖς χώραν βεβαιοῖ καὶ τὴν πατρίδα ἐπαγγέλλεται ἀποδώσειν], où πατρίδα ne se comprend guère ; « the restorations offered above for lines 1-3 have been taken from the Delphic text (*OGIS*, n° 228, lines 8-9) : καὶ τάν τε ὑπάρχουσαν — καὶ τὰν πατρί[δα] ἐπαγγέλλεται ἀποδώσειν ». Mais πατρί[δα] est une mauvaise restitution qui a été corrigée indépendamment par B. Haussoullier en 1902 (*Etudes sur l'histoire de Milet*, 122) et par G. de Sanctis en 1912, en τὰν πάτρι[ον] (sc. χώραν) ; le roi a promis aux Smyrniens de leur rendre non point « leur patrie », mais « leur territoire ancestral » qui leur avait été enlevé ; la restitution πάτρι[ον] a été citée à maintes reprises, p. ex. par M. Holleaux, *REA* 1915, 238 ; L. Robert, *BCH* 1935, 511. — N. 10 : fragment de décret rendu vers 200 pour des théores d'Éphèse. A cette occasion, Meritt accepte la démonstration de L. Robert, *Études épigr.* 62-69, selon qui le décret *Hesperia* 1937, 448, n'honorait pas des théores éphésiens venus annoncer des Ptolemaia d'Éphèse, mais des théores éphésiens participant aux Ptolemaia d'Athènes ; il discute sur la restitution de deux lignes et republie le document entier ; il corrige des « inadvertances » et « incorrections » de la publication faite sous ses yeux par la première éditrice, M. Crosby, à savoir : oubli de καὶ dans la phrase ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺς κτλ., et τὸν βωμὸν au lieu de τὸμ βωμόν. — N. 11 : M. accepte l'identification par P. Roussel (*BCH* 1934, 96-100) des fragments d'inventaires *Hesperia* 1934, n. 39, comme ceux d'inventaires déliens, et il ajoute un nouveau fragment de la même stèle. — N. 12 : nouveau fragment (une vingtaine de lettres) de la liste des prytanes Dow, *Prytaneis*, n. 89. — N. 13, 18 et 19 : épitaphes. — N. 15 : dédicace d'un lampadarque (époque romaine). — N. 16 : [Σωτῆρι καὶ κτίστῃ αὐτοκράτορι Ἁδρ]ιανῷ [Ὀλ]υμπίῳ.

60. E. A. Raubitschek, *Hesperia* 10 (1941), 284-295 : *The Heroes of Phyle*, identifie des fragments comme les restes de la liste des combattants de Phylè honorés par un décret d'Archinos (Eschine, III, 187) avec intitulé, épigramme et début du décret. Ce résultat a été atteint aussi indépendamment par W. Peek (*Bull.* 1942, 41, n. 1). R. traite du nombre des combattants et, incidemment, de la chronologie du décret très étudié *IG*, II², 10, sur les honneurs aux métèques (avec bibliographie).

61. S. Accame, *La lega Ateniese del secolo IV a. C.* (266 pp. in-8° et 2 pl. ; Rome, Signorelli, 1941). Cf. *Bull.* 1942, 35. Cette étude historique, qui va de la paix d'Antalkidas à Chéronée, a pour base une utilisation soigneuse des inscriptions (index épigraphique, pp. 255-256), après révision des pierres. Nous y relèverons notamment : pp. 10-14, sur *IG*, II², 34 (*Sylloge*³, 142) et 35 (traité entre Chios et

Athènes); A. en disjoint le fragment *b* de 35, qui fait partie d'un traité entre Athènes et une ville indéterminée; rapport des deux textes 34 et 35 (cf. pp. 34-35, 72); — pp. 38-44, sur *IG*, II², 40; — pp. 48-69, sur le décret d'Aristotélès et la liste des alliés *IG*, II², 43 (*Sylloge*³, 147), avec planches); reconstitution des lignes érasées (l. 12-15) (cf. V. Martin (n° 21), 29, n. 22); la liste des alliés jointe à ce décret est étudiée en détail dans le chapitre pp. 70 106, *Ampliamento della lega*; l. 85, A. se prononce pour Παλα[ισκιάθιοι]; à la ligne suivante, il lit et restitue : Ἀν[αφαῖοι]; après Πάριοι, sans doute Ο[ἰναῖοι]; après Ἀθηνῖται, sûrement Π[υρραῖοι]; à la rasura de la l. 15, il restitue lui aussi [Ἰάσω]ν; — pp. 74-76, dans le traité entre Athènes et Chalcis *IG*, II², 44 (*Sylloge*³, 148), l. 22-23, restitue αὐ[τοκρά-τορα]ς. En appendice, pp. 229-244, A. reprend et commente l'inscription dont J. H. Oliver, *AJA* 1936, 461 sqq, avait donné une ébauche d'édition et que Ad. Wilhelm avait restituée en partie de façon pénétrante (*Bull.* 1941, 42, 1). Les progrès dans la lecture sont tels que A. peut donner une restitution complète. Pour le premier document (l. 1-14), décret athénien, les résultats obtenus par la critique de Wilhelm sont le plus souvent brillamment confirmés, parfois précisés ou corrigés, et la leçon de méthode qui se dégage de la confrontation (A. n'a connu le travail de Wilhelm qu'après impression de ses pages; cf. p. 230, n. 1) est très intéressante. L. 2 5, W. avait trouvé exactement le sens, la place des mots seule est différente; la lecture κατὰ τὰ πά[τρια] évite de supposer, avec W., une dittographie ([εἰς] τὰ <τα> Πα[ναθήναια]); la restitution des ἄποικοι d'Athènes, celle, essentielle, du nom des Pariens, sont confirmées, mais il n'était pas question d'un autre peuple (Chios ?) comme y avait pensé W. A. a lu : [κ]ατὰ τὰ πά[τρια καὶ εἰς Παναθήν]αια βοῦν καὶ πανο[πλίαν καὶ εἰς Διονύ]σια βοῦν καὶ φαλλὸ[ν] ἀ[π]ά[γειν ἀριστεῖο]ν ἐπειδὴ [τ]υγχάνοσ[ι] ἄποικοι ὄ[ντες τ]οῦ δήμου τὸ Ἀθηναίων· ἀναγρ[ά]ψαι δὲ τὸ [ψ]ήφισμα καὶ τὰς διαλλαγὰς [ἃ]ς ἐπ[οιήσ]αντο οἱ σύμμαχοι τοῖ[ς] Παρίσ[ι]ς καὶ [σ]τ[ῆ]σαι στήλην ἐν Ἀκροπ[όλει· εἰς δὲ τὴν ἀν]αγραφὴν κτλ.; l. 13 : τοὺς π[ρέσ]βεις τῶν Π[αρ]ίων. Du décret des alliés (l. 14-16 : ἐπὶ Ἀστείο ἄρχοντος, Σκιροφο[ριῶνος] ἕνη[ι καὶ] [νέα]ι (juillet 372), ἐ[πιψη]φί[ζοντος — [Θ]ηβαίο, ἔδοξεν τ[οῖ]ς [συ]μμάχοις, le premier éditeur n'avait donné, l. 17-23, qu'une trentaine de lettres éparses au début ou à la fin des lignes, ce qui défiait tout essai de restitution. A. a lu et restitué un texte suivi (nous devons ici, comme dans le texte ci-dessus, supprimer les nombreux points indiquant les lettres douteuses) : [μ]ηδ[έν]α οἴκω[ν] ἢ κλ[ήρο] ἐ[ξελάσ]αι καὶ μηδὲν [πρᾶ]ξαι βίαιο[ν] παρ[ὰ] τάδε· ἐ[ά]ν τις ἀπο-κ[τείν]ηι, [τ]εθ[ν]ά[ν]αι καὶ τ[ὸ]ς α[ἰ]τίος τῶ θα[νάτ]ου κρ[ῖ]ναι [δῆ]μον καὶ [βο]λὴν κατὰ τὸς [θ]εσμός· ἐ[άν] δ[έ] τις [ἐξελ]κύ[ν]ηι ἢ φυγαδε[ύ]ηι [τιν]ὰ παρὰ τὸ[ς θεσ]μὸς καὶ τὸ [ψή]φι[σμα τ]ό[δ᾽] ἄ[τιμ]ος [ἔ]σ[τω.....]ανες —. Commentaire développé. Paros s'était détachée de la Confédération et, quand le parti athénien y avait repris le pouvoir, il y avait eu des exécutions et confiscations arbitraires et des violences.

62. Margaret Crosby, *Hesperia* 1941, 14-27 : *A poletai record of the year 367/6 B. C.* Cette stèle, intacte, de 83 lignes porte un document très intéressant. C'est le plus ancien rapport des polètes qui nous ait été conservé et le seul qui soit complet (cf. *IG*, II², 1582-1589; *Hesperia* 1936, n° 10). — Les lignes 1-39 concernent la vente d'une maison confisquée : Ἐπὶ Πολυζήλο ἄρχοντος πωληταὶ (suivent 8 noms; deux tribus ne sont pas représentées), οἷς Ἐξήκεστος Κοθωκίδης ἐγραμμάτευεν, τάδε

ἀπέδοντο παραλαβόντες παρὰ τῶν ἕνδεκα Φαίακος καὶ συναρχόντων (cf. *Ath. Pol.*, 52, 1, sur les Onze, καὶ τὰ δόξαντα δημόσια εἶναι παραδώσοντας τοῖς πωληταῖς). Μονιχιῶνος δεκάτῃ ἱσταμένου. Θεόμνηστος Δεισιθέου Ἰωνίδης ἀπέγραψεν Θεόσεβος τοῦ Θεοφίλου Ξυπεταιόνος οἰκίαν Ἀλωπεκῆσιν δημοσίαν εἶναι, ἧι γείτων βορρᾶθεν) ἡ ὁδὸς ἡ ἐς τὸ Δαιδάλεον φέρουσα καὶ τὸ Δαιδάλεον (ce sanctuaire n'était pas connu; il devait être dans le dème de Daidalidai; ce texte confirme la proximité que l'on avait supposée pour ce dème et celui d'Alopékè) κτλ., ἁλόντος Θεοσέβους ἱεροσυλίας καὶ οὐχ ὑπομείναντος τὴν κρίσιν ὅσωι πλείονος ἄξια ἢ ὑπόκειται Σμικύθωι Τειθρασίωι 150 δραχμῶν, κλητῆρ(ε) Διογείτων Ἀλωπεκῆθεν, Φιλοίτιος Ἰωνίδης. Suivent les documents par lesquels diverses personnes ou groupements ont fait valoir leurs créances sur la maison confisquée; chacune de ces mentions se termine par la reconnaissance de la légitimité de la réclamation : ἔδοξεν ἐνοφείλεσθαι. On lit : Κιχωνίδης Διογείτονος Γαργήτ(τιος) καὶ κοινὸν φρατέρων Μεδοντιδῶν (ce qui montre que les Médontides n'étaient pas un gênos, mais une phratrie; sa localisation) ἐνεπησκήψατο ἐνοφείλεσθαι ἑαυτῶι καὶ τοῖς φράτερσιν ἐν τῆι οἰκίαι τῆι Ἀλωπεκῆσι 100 δραχμὰς ἣν ἀπέγραψεν Θεόμνηστος Ἰωνί(δης) Θεοσέβος εἶναι (puis description des voisins) κτλ., ἀποδομένου ἐμοὶ καὶ τοῖς φράτερσιν τὴν οἰκίαν ταύτην Θεοφίλου Ξυπε(ταίονος) τὸ πατρὸς τοῦ Θεοσέβος; puis Ἴσαρχος Φίλωνος Ξυπεται(ὼν) ἀμφισβητεῖ ἐνοφείλεσθαι ἑαυτῶι ἐν τῆι οἰκίαι τῆι Ἀλωπεκῆσι ἣν ἀπέγραψεν Θεόμνηστος Δεισιθέο Ἰωνίδης, θάψαντος ἐμὸ Θεόφιλον ὁ ἦν οἰκία καὶ τὴν γυναῖκα τὴν Θεοφίλο 30 δραχμάς (renseignements intéressants pour les frais des obsèques); puis Αἰσχίνης Μελιτε(ὺς) καὶ κοινὸν ὀργεώνων (selon l'éditrice, presque certainement une partie de la phratrie des Médontides; mais cf. Ferguson (n° 67), 83, qui le conteste, avec d'intéressantes observations sur l' « irritating way of being anonymous » des orgéons attiques) ἐνεπεσκήψαντο ἐν τῆι οἰκίαι ἣν ἀπέγραψεν Θεόμνηστος Ἰωνίδης ἐνοφείλεσθαι ἑαυτοῖς 14 δραχμάς, πριαμένων ἡμῶν τὴν οἰκίαν ταύτην παρὰ Θεοφίλου τούτο τοῦ ἀργυρί̣ο ἐπὶ λύσει. Enfin, la vente et les versements : Ὠνητής, Λυσανίας Παλαθίωνος Λακι[άδης] 575 dr. : τούτο τὴν προκαταβολὴν τὸ πέμπτον μέρος ἔχει ἡ πόλις καὶ τὰ ἐπώνια καὶ τὰ κηρύκεια, καὶ Σμίκυθος Τειθράσιος τὰς πεντήκοντα καὶ ἑκατόν· ἀθρόον κατὰ τὴν ἀπογραφήν. — La seconde partie (l. 40-83) donne la liste des baux des mines, classés par prytanies : Μέταλλα ἐπράθη· ἐπὶ τῆς Ἱπποθωντίδος πρώτης κτλ. On a trouvé à l'Agora plus de 50 fragments nouveaux relatifs aux mines et appartenant à douze stèles au moins. Sur cette stèle de 367/6, il n'y a que 17 mines, alors qu'en 342/1 (*IG*, II², 1582 + *Hesperia* 1936, n. 10) il y en a au moins 80, nouveau témoignage du renouveau d'activité au Laurion au milieu du IVe s. Cinq mines sont τῶν ἐκ τῆς στήλης, c'est-à-dire qu'elles ont déjà été affermées antérieurement (cf. ἐργάσιμα dans *IG*, II², 1582); elles font de 1550 à 50 dr.; les 12 autres font uniformément 20 drachmes. Neuf noms nouveaux de mines : Δεξιακόν, Ἀγνουσιακόν, Διακόν, Θεογνίδειον, Πυρρίειον, Ἀρχηγέτειον, Κεραμεικόν; les noms déjà connus ne se rapportent pas nécessairement aux mines déjà connues. Parmi les locataires de mines ou les propriétaires de terrains, un certain nombre sont déjà connus pour appartenir à des familles riches (triérarques, etc.). Plusieurs noms de lieux nouveaux : ἐν Νάπει (6 fois) ἐπὶ Σκοπιᾶι; ἐν Μαρωνέαι (le district fameux par son exploitation pour la flotte de Thémistocle, *Ath. Pol.*, 22, 7). Parmi les indications de voisins, relevons (l. 54-56) : Δημοστράτου κάμινος, τὸ Διοπείθος ἐργαστήριον καὶ ἡ ὁδὸς ἡ ἁμάξικὴ καὶ ἡ χαράδρα ἡ Θορικίων. — John Young, *ibid.*, 28-30 a inséré un *Adden-*

dum : A topographical note. La mention ἐπὶ Λαυρείωι et celle d'un ὄρος montrent que Kaibel avait eu raison de voir dans Λαύρειον originairement un adjectif ; c'est τὸ Λαύρειον ὄρος. Y. distingue dans la liste deux séries de mentions topographiques, qui se rapporteraient les unes à la situation de la mine (p. ex. ἐπὶ Θρασύμωι, Βήσησι), les autres au lieu d'enregistrement (ainsi ἐπὶ Σουνίωι).

63. A. M. Woodward, *Harvard Studies Ferguson*, 377-407 : *Two Attic treasure-records. I. The inventory of the treasurers of Athena for 385/4 B. C.*, montre que *IG*, II², 1414 est la suite de 1407 avec une lacune d'une ligne ou peut-être sans lacune. Il propose de nombreuses restitutions et corrections des deux textes et donne une photographie de 1414. — II. *The inventory of 341/0 B. C.*, W. étudie l'inventaire *IG*, II², 1455 ; il a revu les fragments et en a amélioré les lectures ; il place le fragment *c* à droite du fragment *a* de telle sorte que la l. 1 de *c* vient rejoindre la ligne 16 de *a* et il donne une réédition du texte ainsi reconstitué ; il montre que *IG*, II², 1444 appartenait aussi à cet inventaire ; enfin il attribue à l'année 346 la fusion des collèges des trésoriers de la déesse et de ceux des Autres Dieux ; dans sa discussion, il critique les restitutions de *IG*, II², 1454.

64. Dorothy Burr Thompson, *Hesperia* 1944, 173-209 : *The golden Nikai reconsidered*, d'après les inventaires, quelques textes littéraires et des monuments figurés, fait une reconstitution des Nikès d'or de l'Acropole. Ces Nikès n'étaient pas en or massif, mais revêtues de feuilles d'or, ὁλόχρυσος ne devant pas s'entendre au sens de « en or massif », mais « tout revêtu d'or », et s'opposant aux statues chryséléphantines. La statue avait sans doute une armature qui pouvait être une statue de bronze faite de pièces séparées ; cette armature serait les διερείσματα mentionnés dans les inventaires. Th. entend par ῥυμός le groupe d'objets pesé en une fois, et tous les ῥυμοί auraient le même poids, qu'ils fussent composés de phiales ou de parties de Nikès. Elle étudie le style de ces Nikès et, dans leur description, elle définit un certain nombre de termes des inventaires : πρόσωπον et κεφαλή, θώραξ, στεφάνη et στέφανος, ἐνώτια, ὅρμος, ὑποδερίς, περιτραχηλίδιον, ἀμφιδέα, στρόφιον, ἧλω, περόναι, ἀπόπτυγμα, στολίς, χρυσίδια et χρυσία, κατωρίδε (qui serait les ailes des Victoires) ; à συν[ωρίδε] restitué par A. M. Woodward dans *IG*, I², 369, Th. préférerait σὺν ἀμφιδέα. Enfin elle étudie le sens du mot ἀκρωτήριον dans les inventaires. Dans *Hesperia* 1940, 309 (ci-dessous n° 65), n. 27, l. 2, elle restitue : [περόνα δύ]ο θ[όρακς καὶ ζόνιον σταθ]μὸν κτλ. — Cf. H. A. Thompson, dans les *Harvard Studies Ferguson*, 183-210 : *A golden Nike from the Agora.*

65. E. Schweigert, *Hesperia* 1940, 309-357, n. 27-50 : *Greek Inscriptions.* N. 27 : fragment de 7 lignes d'un inventaire du ve s. mentionnant une Nikè d'or, œuvre de Deinokratès, avec poids de chacune des parties ; cf. n° 64. — N. 28 : quelques syllabes nouvelles de l'inventaire des Nikès de 401/0 *IG*, II², 1386 + 1381. Permet quelques restitutions à I², 369 et II², 1371. — N. 31 : fragments d'une base de statue, avec inscriptions accompagnant des couronnes : il pourrait s'agir d'une statue de Chabrias, les inscriptions conservées émanent de [οἱ στ]ρατιῶται οἱ ἐπὶ τῶν [ν]εῶν περὶ τὴν ἐν Νάξωι ναυμαχίαν (n. 376), ὁ δῆμος ὁ Μ[υτιλ]ηναίων, οἱ στρα[τιῶτ]αι οἱ ἐμ Μυτιλήνει ; mention aussi des [-Σι]κυωνίων et mention énigmatique de [οἱ στρατι]ῶται οἱ ἐν Τ... ΑΝ. ΤΕΩΙ ΤΩΙ -*ca*

7-8 — ντωι σ[υνμαχ]εσά[με]νοι. — N. 32 : quelques lettres nouvelles de l'inventaire II², 1421 (a. 374/3). — N. 33 : quelques lettres nouvelles du traité avec Céphallénie II², 98 ; cf. *Bull.* 1942, 32, L (critique de Wilhelm) et S. Accame (n° 61), 185 (contre la restitution ἄρχοντες). — N. 37 : fragment opisthographe de l'inventaire II², 1496 (a. 334-330). — N. 38 : fragment opisthographe d'un registre de taxes sur les ventes (cf. II², 1594-1603), vers 330. Un terrain a été vendu par deux personnages qui sont Διπολιαστῶν ἐπιμεληταί. — N. 39 : fragment de décret pour Πάνδιος d'Héraclée qui a importé du blé (l. 7 : σιτηγῶ[ν]). — N. 42 : nouveaux fragments, très minces, du décret II², 369 + 414 *bc* + *Hesperia* 1939, n. 7. Restitution des intitulés de II², 335, 405 et 414 *a* (de 334/3) et de 562, 276 et 343. — N. 43 : nouveau fragment de l'inventaire de la marine II², 1628 (a. 326/5). — N. 44 : décret de 319/8 décernant le droit de cité au Rhodien Αἴνητος Δαήμονος, qui a participé à la campagne d'Alexandre : ἀποδημήσας τε μετ' Ἀλεξάνδρου τοῦ βασιλέως εἰς τὴν Ἀσίαν διεπολέμησε τὸν πόλεμον καλῶς καὶ ἐνδόξως ; les lignes suivantes, relatant ses services envers le peuple athénien, sont très mutilées. — N. 45 : important décret (daté, par les circonstances historiques, de 302/1) pour le courtisan de Démétrios Poliorcète, Adeimantos de Lampsaque (cf. *Bull.* 1941, 114 ; *REG* 1942, p. XII). Adeimantos a exercé des fonctions au nom du roi dans le κοινὸν συνέδριον et a fait une proposition (προέθηκεν) sur l'aide que se devront les σύμμαχοι (βοηθεῖν ἅπαντας κτλ.). Voir les restitutions proposées par Ad. Wilhelm, *Rh. Mus.* 90 (1941), 22-23 pour les lignes 10, 11 et 14. G. De Sanctis, *Riv. Fil.* 1941, 194-197 : *Un decreto del sinedro di Corinto*, reproduit le texte avec quelques suppléments nouveaux. Dans le décret du synedrion analysé aux lignes 15-17, il y aurait à suppléer, non point la prescription générale ἐάν [τις ἴηι ἐπὶ πολέμωι], βοηθεῖν ἅπαντας κτλ., mais une allusion à une menace de Cassandre qui assiégea Élatée, au secours de laquelle se porta l'Athénien Olympiodore (*Riv. Fil.*, 1936, 144 sqq.; Beloch, *Gr. Gesch.*, IV², 1, 166) : ἐά[ν τις ἴηι ἐπ' Ἐλάτειαν] ou ἐὰν ἴωσιν ἐπὶ Ἐλάτειαν ou ἐπὶ τὰς Πύλας. L. 14, D. écrit περὶ τοῦ τῶ[ν —]. — N. 48 : fragment d'un décret pour [Φιλο]κλέα τὸν Σιδο[νίων βασιλέα],

66. B. D. Meritt, *Hesperia* 1942, 275-303 : *Greek Inscriptions*. N. 52 : quatre fragments donnent quelques mots d'un compte des trésoriers *IG*, II², 1686 (dernière année de la guerre du Péloponnèse). — N. 53 : fragment de décret mentionnant sans doute une bataille ἐν Τορνέα[ι], lieu inconnu. Un des bénéficiaires du décret, Ameinias, est identifié avec le stratège de 301/300 mis à mort en 300, lorsque Lacharès devint tyran, et le décret est daté de 301/300. La défense est fournie par l'exétaste [et les trittyarques], qui sont mentionnés de 301 à 295/4. — N. 55 : voir ci-après, n° 67. — N. 56 : deux nouveaux fragments du décret sur une ἐπίδοσις et de la liste des donateurs *IG*, II², 791 (archontat de Diomédon, daté maintenant par Pritchett et Meritt de 247/6). Le nouveau fragment du décret et de l'intitulé de la liste confirme exactement les suppléments antérieurs pour 15 lignes sur 18. Modifications : l. 17 ἐ[ν] τῶι δήμωι ἢ ἐν τεῖ βουλεῖ au lieu de ἐ[παγγείλασθαι τεῖ β]ουλεῖ ; l. 18 : ἀπογραψα[μ]ένους μέχρι τοῦ Μουνιχιῶνος, au lieu de ἀπογράψα[σθαι ἐντὸς μηνὸς Μο]υνιχιῶνος ; l. 20 : [κ]αὶ κοινεῖ καὶ ἰδίαι, au lieu de [στεφανωθῆναί τε κα]ὶ κτλ. — N. 57 : en 208/7(?) dédicace de Ἀθηναίων οἱ πλέοντες ἐν ταῖς φυλακίσιν τρ[ιη]μιολίαις —, [ἐπ' Ἀγ]κύ-

λου ἄρχοντος Ἀνδροκλῆς Νεοκλείδου Λαμπτ[ρεὺς —] καὶ οἱ τριήραρχοι —. Commentaire purement chronologique et prosopographique. Cf. *Bull.* 1943, 17. — N. 58 : décret important du génos des Eumolpides au IIe siècle a. C. (archonte Lysiadès), rendu ἀγορᾶι κυρίαι ἐν (6 l.) νδίωι, pour le hiérophante Ἀριστοκλῆς Περιθοίδης. Les lignes intéressantes (7 à 23) sont ainsi rédigées ou restituées : κατασταθεὶς δὲ ἱερο[φάντης ἐπ]ὶ Ἐρμογέν[ου ἄρχοντος] ἀνενεώσατό τε τὴ[ν διαγραφὴ]ν τὴν τοῦ [ἱεροφάντου] ἐκ τῶν ἀρχαίων γρα[μματεί]ων [τῶ]ν ἐν τῶι Ἐλευσινί]ωι καθ' ἣν ἔδει τὸν [ἀεὶ ἱερ]οφάντ[ην] τ[— *ca* 11 ? —] συνέγραψαν Εὐμ[ολπ]ίδαι ἐπιδι[δόναι, καὶ κατὰ τὸ] ψήφισμα Φιλον[αύτ?]ου καὶ κατὰ τ[ὰ ἄλλα ψηφίσματα] τοῦ δήμου τὰ ε[ἰσα]γώγεια καλῶς [ἔπραττεν ὅσα ἐτάχ]θη μετασχόντ[ω]ν καὶ Εὐμολπιδῶ[ν τούτων μετὰ πάσης ἀρ]ετῆς καὶ φιλοτιμίας, ψηφίσματ[α δὲ εἰσήνεγκε περὶ] ἀναγρα[φὴ]ν εἰσαγωγ(είω)ν ἐν στή[λαις λιθίναις ἐν τῶι Ἐ]λευσ[ιν]ίωι, ἐκλελειμμένων [δὲ πολλῶν θυσιῶν δι' ἐτ]ῶν [π]λειόνων διὰ τοὺς καιρ[οὺς ἐν τῶι ἐνιαυτῶι ἑκά]στωι ἔθυσέν τε αὐτὸς [καὶ νῦν πρόσοδον ποιησ]άμενος πρὸς τὴν βουλὴν [γνώμας ἐνεφάνισεν περὶ] αὐτῶν καὶ ψηφίσμα[τα] εἰσή[νεγκεν —] ⏜ων γινομένων εἰς — — [τοῖ]ς θεοῖς κατὰ τὰ —. Comme d'ordinaire le commentaire est détaillé pour tout ce qui est chronologie et prosopographie (M. restitue le patronymique Εὐκλέ[ους] dans la dédicace d'Éleusis *IG.* II², 3469), et il tourne court quand il faudrait justifier les restitutions et expliquer les prescriptions du décret. Les restitutions sont en partie douteuses, notamment aux lignes 10-15. L. 17 sqq., sur l'interruption des sacrifices, pendant des années à cause du malheur des temps, cf. p. ex. les formules et les faits rassemblés *BCH* 1930, 337-338 ; le personnage a dû sacrifier à ses frais (p. ex. παρ' ἑαυτοῦ) et (νῦν est à supprimer) il a proposé des décrets (ou un décret?) pour porter définitivement remède à cette situation ; le sens doit être que les mesures prises visaient à assurer des revenus pour la célébration régulière des sacrifices : *exempli gratia*, [ὅπως προσό]δων γινομένων εἰς [τὰ ἱερὰ αἱ θυσίαι συντελῶνται τοῖ]ς θεοῖς κατὰ τὰ [πάτρια]. — N. 59-61 : addenda chronologiques et prosopographiques à des textes publiés dans *Hesperia*.

67. Meritt, *ibid.* 282-287, n. 55. Intéressants décrets d'orgéons. Un décret du IIIe siècle ordonne de graver sur une stèle les noms des débiteurs et les sommes dues, capital et intérêt, et d'y graver aussi les anciens décrets : ὅπως ἂν δι[ατηρῆται τῶν θυσιῶν ἡ κοινω]νία εἰς τὸν ἅπαντα χρό[νον τῶι κοιν]ῶι τῶι πρὸς τοῖς Καλλιφάνους καὶ τῶ[ι τοῦ ἥρωος Ἐ]χέλου, ἀνγράψαντας τοὺς ὀφειλοντά[ς τι εἰς κοι]νωνίαν ἐν στήλει λιθίνει στῆσαι παρὰ τ[ὸν βωμὸν] ἐν τῶι ἱερῶι τά τε κεφάλαια καὶ τὸν τόκο[ν ὁπόσου] ἂν ἔχει ἕκαστος · ἀναγράψαι δὲ καὶ τὰ ψη[φίσματα] τὰ ἀρχαῖα εἰς τὴν στήλην. A propos du héros Échélos, M. montre que sur le relief *IG*, II², 4556 (O. Walter, *Arch. Eph.* 1937, 97-119), la compagne du héros est appelée Ἰασίλη et non (Β)ασίλη. Le décret suivant (l. 12-23) fixe les sacrifices à offrir : τὸν ἑστιάτορα θύειν τὴν [θυσί]αν μηνὸς Ἑκατομβαιῶνος ἑβδόμει καὶ ὀγδόει ἐπ[ὶ δ]έκα · θύειν δὲ τῆι πρώτει ταῖς ἡρωίναις χοῖρον, τῶι δὲ [ἥ,ρ]ωι ἱερεῖον τέλειον · λογίζεσθαι δ' ὅτι ἂν [ἀναλ]ώσει · ἀναλίσκειν δὲ μὴ πλέον τῆς προσόδου. Suivent des prescriptions détaillées sur la distribution des viandes. — Cette inscription a servi de point de départ à W. S. Ferguson pour une étude sur l'ensemble des orgéons, *Harvard Theol. Rev.* 37 (1944), 61-140 : *The Attic orgeones*, et ce mémoire est suivi d'un autre, dû à A. D. Nock, *ibid.*, 141-174 : *The cult of heroes*. Ferguson reprend tout

le problème de l'organisation et de l'origine des orgéons, et il en fait l'histoire d'une façon précise et attachante. Il distingue deux classes d'orgéons, ceux des héros et ceux de divinités pour la plupart étrangères (Bendis et Déloptès, la Mère des Dieux, Dionysos, Hagnè Aphrodite) (ajouter maintenant *Bull.* 1942, 29, n. 4). Naturellement les inscriptions fournissent l'essentiel de la documentation. Dans ce mémoire très riche, à lire et à méditer pour tout savant qui s'intéresse aux associations grecques, notre analyse s'attachera à signaler quelques inscriptions essentielles, commentées avec soin et finesse. F. donne d'abord un commentaire du décret publié par Meritt (pp. 73-79 et passim); il restitue et interprète différemment les lignes 18-22, relatives aux viandes, de l'ἀρχαῖον ψήφισμα qu'il date du milieu du ve siècle : [νέμειν] δὲ τὰ κρέα τοῖς ὀργεῶσι τοῖς παροῦσι καὶ τοῖ[ς ὑοῖς τὴν] εἰς ἡμίσεαν καὶ ταῖς γυναιξὶ ταῖς τῶν ὀργεώ-[νων ἂν ἦι β]οῦς, ταῖς ἐλευθέραις τὴν ἰσαίαν καὶ ταῖς θυγ[ατράσι τὴν εἰς ἡμί]σεαν καὶ ἀκουλούθωι μιᾶι (pour chaque famille) τὴν εἰς ἡμ[ίσεαν · παραδοῦναι δὲ τ]ῶι ἀνδρὶ τῆς γυναικὸς τὴν με[ρίδα]. Dans le décret des orgéons d'Hypodektès, *IG* II^2^, 2501, l. 8, F. restitue (pp. 81-82) ἀμ' ἡμέραι, sans savoir que la restitution ἄμα τεῖ ἡμέραι a déjà été faite et commentée par L. Robert, *Études anatoliennes*, 36-37 (cf. *Bull.* 1938, 92 ; *JHS* 1939, 256). Pp. 84-86, sur *IG*, II^2^, 1289, orgéons de « la déesse » : un ἐστιάτωρ plutôt qu'un prophète. Pp. 86-91, sur les orgéons d'Amynos, Asklépios et Dexion, sur la réception d'Asklépios à Athènes et Sophocle-Dexion. Pp. 93-94, F. rétablirait ainsi *IG*, II^2^, 1294 : [Ο]ἱ ὀργεῶνες οἱ μετ[ὰ nom et démotique ἀπέδοντο τὸ ἱερὸν τοῦ nom] Ἐπιγόνωι Ἐνδίο[υ Λαμπτρεῖ καὶ τῶι κοινῶι τῶν συνιόντων (ou ἀνιόντων) εἰς τὸ ἱερὸν (ou τὸν βωμὸν) τ]οῦ Διὸς τοῦ Ἐπα[κρίου — — διαν]ομῆι [δρα]χμῶ[ν κτλ.]. Soulignons l'importance des observations sur l'organisation du culte de Bendis (pp. 96-101 ; cf. *Bull.* 1942, 44, 44 *a* et *b*; 1943, 22 *a*) et du culte de la Mère des Dieux au Pirée (pp. 107-115, 137-140), et sur la condition sociale des orgéons et l'atmosphère de ces réunions. P. 132-133, sur le thiase des Etionidai.

68. S. Dow, *Bull. of the History of Medicine* 1942, 18-26 : *Two families of Athenian physicians*, date la dédicace *IG*, II^2^, 4359, faite par 6 médecins de 360-340; les pères de trois de ces médecins sont Dieuchès et Mnésithéos ; D. pense que les deux fameux médecins Dieuchès et Mnésithéos connus par la littérature médicale ne sont pas ceux-ci, mais leurs arrière-petits fils et il établit un stemma de la famille de Dieuchès.

69. H. R. Immerwahr, *Hesperia* 1942, 338-348 : *Inscriptions from north wall of Acropolis* 1. Παυδιονὶς ἀνέθηκε; fin du ve s. — 2. Dédicace avec signatures d'artistes : Στρίτος Ἀτιδόβου Θορίκιος ἀνέθε[κε], Οἰνίδης Σουνιεὺς Ἐπιχάρης ἐποίησαν; milieu du IVe s. — 3 Sur une base, le nom du célèbre homme d'État du IIIe s. : Χαιρωνίδης Ἐτεοκλέους Αἰθαλίδης; au dessus il y avait une signature d'artiste, mais le nom a disparu ; — 4. Ὁ δῆμος Γαΐον Ἀλλιηνὸν Αὔλου υἱόν ; l'éditeur identifie le père du personnage honoré avec Aulus Allienus, préteur en 49 a. C. — 5. Ἡ βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρήου πάγου Γαΐον Οὐέττιον Σαβῖνον Γρανιανὸν ταμίαν καὶ ἀντιστράτηγον.

70. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1941, 262-283 · *Greek Inscriptions*. N. 66 : quelques lettres de l'intitulé de *IG*, II^2^, 25. — N. 67 : photo du décret de la tribu Cécropide *IG*, II^2^, 1141, dont P. a retrouvé un fragment déjà connu. —

N. 68 : photo de *IG*, II², 145 avec un fragment nouveau (quelques lettres de la formule probouleumatique). — N. 69 : sur le calendrier de l'année 319/18. — N. 70 : nouvelle discussion sur le γραμματεὺς τοῦ δήμου et le ταμίας τοῦ δήμου. — N. 71 : fragment de liste des prytanes de la tribu Démétrias. — N. 72 : Ὁ δῆμος Ζηνὶ Προβαλίσιον. — N. 73-74, 77 : fragments de décrets pour des prytanes. — N. 75 : l'archonte Alexandros, connu jusqu'ici par Apollodore. — N. 76 : Ἡ βουλὴ Τέχνωνα Φηγαιέα.

71. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1942, 230-249 : *Greek Inscriptions*. N. 42 : fragment d'un décret de proxénie du ve siècle pour Κρίσων et ses frères ; gravure [ἐν στήλει λ]ιθίνει ἐμ πόλει [καὶ ἐν τῶι βολευτη]ρίοι ἐς σανίδα ; serment [des stratèges et] du conseil. L'épistate est un Mélétos. — N. 43 : dédicace des prytanes de l'Erechthéide en 367/6. Tableau de la distribution des bouleutes parmi les divers dèmes de cette tribu. Commentaire prosopographique. « Line 11, Σώφορτος may have been inscribed by error for Σώφορβος ». Mais J. D. Beazley, *Hesperia* 1943, 88 : Πραξικλέης Σωφόρτου *councillor of Erechtheis in 367/6 B.C.*, a fait remarquer que le nom Σώφορτος apparaissait sur la coupe d'Arkésilas. — N. 44 : borne du IVe siècle : Ὅρος μνήματος, παρόδιον π[ό]δες ΔΙΙ, τοῦ δ' ἐντ[ὸς] πόδες ΔΠΙ. — N. 45 ; même époque, Ὅρος σήμ[ατος] Οἰνέως — N. 47 : nouveau fragment du décret pour les prytanes de la Pandionide (235/4) *IG*, II², 790 (Dow, *Prytaneis*, 23). — « Πιττα[κός] (or Πίτταλος) of line 54 is new in Attic prosopography ». Pour Πίτταλος, cf. la tablette de juge athénien *Coll. Froehner*, n. 10 *d* et le texte de la Pnyx cité là, *Hesperia* 1934, 214. — N. 48 : petit fragment d'un inventaire de l'Asklépieion *IG*, II², 1537-1538 (qui sont à rapprocher). — N. 49 : décret pour les prytanes de l'Akamantide en 182/1 : ils ont sacrifié notamment à Artémis Phôsphoros. — N. 50 : base de statue de Σύνδρομος (famille connue), agonothète des Éleusinia (Ier s. a. C.).

72. S. Dow et A. H. Travis, *Hesperia* 1943, 144-165 : *Demetrios of Phaleron and his lawgiving*, exposent certaines questions de texte et de chronologie relatives à Démétrios de Phalère législateur : dans le décret *IG*, II², 1201, l. 11, après avoir examiné toutes les restitutions proposées pour le titre de Démétrios, ils en adoptent une nouvelle, qu'ils soutiennent par de sérieux arguments : [καὶ νομοθέτης αἱ]ρεθεὶς κτλ. ; ils datent *IG* II², 2971 d'avant 319. L'étude des 22 bornes hypothécaires datées, au lieu des 12 connues auparavant, confirme la conclusion de Ferguson : les lois de Démétrios de Phalère concernant les hypothèques sont entrées en vigueur en 315/4. — Dans *IG*, II², 2835 : ἐπὶ Εὐθ[ούλου] ἄρχοντο[ς], les éd. se prononcent pour l'archonte de ce nom le plus récent. — Ils restituent *IG*, II², 2838 : [ἐπὶ Φιλι]ππίδου [ἄρχοντος]. — *IG*, II², 2724 : [ἐπ' ἄρχοντος Νικ]οδώρου, *Hesperia*, XI, 313 : ἐ[πὶ] Φ[α]νομ[άχου]. Cf. *Bull.* 1942, 26. — Sur la date de la loi de Démétrios contre le luxe des statues funéraires (sans doute 317-315), cf. W. S. Ferguson, dans G. M. A. Richter, *AJA* 1944 : *Two Greek statues*, 239, n. 16.

73. E. Capps, *Hesperia* 1943, 1-11 : *A new fragment of the list of victors at the city Dionysia*, publie un nouveau fragment du catalogue des vainqueurs aux Dionysia qui est la partie supérieure des colonnes III et IV et donne une partie du titre. Capps propose de restituer le titre de l'inscription ainsi : [ἀπὸ — 9 l. —, ἐφ' οὗ πρῶ]τον κῶμοι ἦσαν τ[ῶι Διονύ]σωι, τραγωιδοὶ δ[ηµοτελεῖς — ἀγωνίσαντες ἐν ἄστει οἵδε νενικήκασιν. Le nouveau fragment donne les noms de Sophocle, [Σοφο]-

χλῆς ἐδίδασκεν, et d'Hérakleidès : [ὑποκρίτης Ἡρ]ακλείδης (col. III); ce serait en 448/7; dans la col. IV sont nommés Hermippos et Iophon et C. date leurs victoires de 436/5.

74. E. Capps, *Hesperia* 1942, 325-328 : *Misanthropoi or Philanthropoi*, défend, par des arguments tirés de l'histoire de la comédie attique, sa restitution [Μισα]νθρώποις Διφί(λου), adoptée par Meritt, contre celle de Körte [Φιλα]νθρώποις dans l'inscription *Bull.* 1938, 54, n. 22.

75. E. Schweigert, *Hesperia* 1941, 338-339, publie un petit fragment d'un double du décret *IG*, II², 672, pour l'hipparque Kôméas.

76. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1941, 391-397, *A note on epigraphic methodology*, réplique à une étude de R. Schlaifer (que nous analyserons dans le prochain *Bulletin*) sur *Hesperia* 1940, 115, n. 23, et discute notamment de la date du décret Dow, *Prytaneis*, n. 28.

77. J. D. Beazley, *AJA* 1943, *Panathenaica*, 456-457, touche à la carrière et à la chronologie des pottiers Bakchios, connus par un décret d'Éphèse (*Jahreshefte*, XVI, 232 sqq.) et par une épitaphe attique (*IG*, II², 6320); cf. aussi Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, VI, 39-43. — Cf. A. Raubitschek, ici n° 80.

78. O. Broneer, *Hesperia* 1942, 250-274 : *The Thesmophorion in Athens*, après avoir exposé son hypothèse sur la localisation du Thesmophorion qui serait l'Eleusinion lui-même ou une partie de l'Eleusinion, publie un fragment du décret d'un dème en l'honneur de Satyra, femme de Kratéas de Mélitè, prêtresse τῶν Θεσμοφόρων, l. 1 et 8; cf. l. 11-12, τῆς Δήμητρος καὶ τῆς Κόρης; la partie droite est conservée; elle permet de voir que le dème devait être Mélitè, puisque le mari de la prêtresse en était; que la prêtresse a fait faire des réparations, l. 4 : ἐπεσκεύακεν δὲ καὶ τοὺς ναοὺς πά[ντας-]; l. 5, la restitution [παρε]σκεύακεν ne semble pas donner un sens satisfaisant, ne faut-il pas encore [ἐπε]σκεύακεν? On honore la prêtresse d'une couronne de myrte (l. 9) et de [εἰκόνος ἀ]νάθεσιν ἐν πίνακι. Le texte date du début du second siècle a. C.

79. W. W. Tarn, *Harvard Studies Ferguson*, 483-501 : *Phthia-Chryseis*, reprend l'étude des documents épigraphiques et littéraires que nous possédons sur la mère de Philippe V. En premier lieu, le décret *IG*, II², 1299, pour lequel il discute les arguments qu'en avaient tirés S. Dow et C. F. Edson (cf. *Bull.* 1938, 84) ainsi que leurs restitutions des noms des rois de Macédoine dans *IG*, II², 775, 776, 780, 790. Ses conclusions sont les suivantes : Phthia, mère de Philippe, a été successivement la femme de Démétrios II et d'Antigone III, et le nom de Chryséis était un second nom familier qu'on lui donnait.

80. A. Raubitschek, *Hesperia* 1942, 304-313 : *Notes on Attic prosopography*. 25 notes restituant des noms dans des inscriptions attiques (publiées dans *IG*, II² ou dans *Hesperia*) par l'identification de personnages ou de leurs familles; classement par ordre alphabétique. Pour Βλέπυρος Πειθάνδρου Παιονίδης, cf. *Bull.* 1941, 37 *d* et 46. Pour Κίττος ἐκ Κεραμέων, cf. Beazley, ici n° 77.

81. Homer A. Thompson, *The Tholos of Athens and its predecessors*, *Hesperia*, *Suppl. IV* (160 pp. in-4°; 1940). — P. 79, tuiles portant des fragments de l'inscription δημόσιον. — P. 107, bornes de l'agora : [*hόρος εἰ*]μὶ τῆς ἀγορᾶς (2 exemplaires) et [ἀγ]ορᾶ[ς *hόρ*]ος. — P. 126-127, coupes ayant servi aux repas de la Tholos et portant δε(μοσία). — P. 138 : Ὄλυμπος Ἀλεξάνδρου Παλληνεὺς τὰ φυτὰ

(cf. à Lindos, *Bull.* 1942, 116, n. 430) ταῖς Πωσφόροις πρωτόβουλος ὢν Κυιντίῳ Γαίῳ (quel est le sens de ce datif ?). Il y avait donc à cette époque (IIe IIIe s. p. C.) un jardin autour des bâtiments. Cette dédicace montre que le ἱερεὺς Φωσφόρων n'était pas un prêtre des Dioscures, puisque les Φωσφόροι sont des déesses, sans doute étroitement rattachées à Artémis. Artémis Boulaia avait un autel près de là (le décret pour les théores éphésiens, ci-dessus, n° 58, n. 10, était exposé παρὰ τὸν βωμὸν τῆς Ἀρτέμιδος Βουλαίας) et on y a trouvé une statue d'Artémis (fig. 101); les décrets pour des prytanes donnent aussi l'épithète de Φωσφόρος à Artémis Boulaia. — Cela renverse les hypothèses de F. Robert, *Thymélè* (1939), 126-130 et 136, sur Hélios comme un des « dieux » Phôsphoroi de la Tholos (associé aux déesses d'Éleusis). Il faut signaler que les pages consacrées par F. Robert à la Tholos d'Athènes (117-137) reposent, au point de vue épigraphique, sur une documentation vieillie et sur des références empruntées à Wachsmuth (1890). Il cite le volume *Prytaneis* de *H.* Dow, mais ne l'utilise pas. Il renvoie, p. 123, n. 3 à *IG*, II², mais c'est à la suite de Vanderpool, *Hesperia* 1935 (ces décrets précisément sont republiés par S. Dow). Ailleurs, pp. 121, 125, 126, il cite l'édition, dépassée, de *IG* II et III et n'a pas consulté *IG*, II-III². Cette abstention du recours aux éditions récentes n'est pas sans dommage. P. 111 : « il est question d'un personnage τετειμημένον ΕΡΜΑ ΚΑΙ ἐν τῇ θόλῳ ; ἑρμᾷ (!) καὶ ἐν n'offrent aucun sens, Wachsmuth a proposé la correction ἑστίασει ἐν.. : on aurait ainsi un indice que la nourriture dans la Tholos, au même titre que la nourriture dans le Prytanée, pouvait être conférée comme une distinction honorifique ». Or le texte a été réédité dans *IG*, II², 3735 (en 1935), après une nouvelle révision; il est gravé sur un hermès et on lit bien : τετειμημένον ἑρμᾷ καὶ ἐν τῇ θόλῳ. P. 126, sur *IG*, II, 417 : « rien ne permet de croire que les ἀγάλματα τοῦ δήμου mentionnés dans ce texte s'identifient, comme le voulait l'éditeur, Koehler, aux statues mentionnées par Pausanias » ; l'expression ἀγάλματα τοῦ δήμου n'est pas sans causer beaucoup d'étonnement; il n'y a qu'une fausse lecture de Fourmont ; dans *IG* II², 890 (1915), on lit, d'après les nombreux textes parallèles, que les prytanes [ἐπεμελή]θησάν δὲ καὶ τῆς συλλογῆς τῆς τε [βουλῆς καὶ τοῦ δήμου καὶ τῶν] ἄλλων ἁπάντων ὧν αὐτοῖς προσέτ[αττον οἵ τε νόμοι καὶ τὰ] (ψηφίσ)ματα τοῦ δήμου; il aurait d'ailleurs fallu renvoyer au travail où Koehler avait exprimé cette opinion, à savoir *Hermes* 5 (1874), 334, car dans *IG*, II. 417, Koehler ne dit pas un mot là-dessus et ne renvoie même pas à l'*Hermes*; mais, par la consultation de *IG*, II², la discussion disparaissait; d'ailleurs Wachsmuth (1890), suivi sans vérification, n'a pas vu que dans *IG*, II, addenda au n. 417, à la fin du volume (en 1877) Koehler avait renoncé au supplément ἀγάλματα et proposé la correction convenable : « inepta sunt quae vs. 15 Boeckhium sequutus dedi, scribendum est etc. ». De tels exemples, que l'on peut facilement trouver dans *Thymélè*, pour les monnaies et les documents archéologiques comme pour les inscriptions, montrent que la consultation consciencieuse des éditions plus ou moins récentes n'est pas un souci de pédantisme bibliographique, mais qu'elle assure seule un fondement sain aux discussions, aux critiques et aux hypothèses. — Reprenons l'analyse de Thompson. Pp. 141-142 : la Tholos servait de bureau des poids et mesures (*IG*, II², 1013; *Bull.* 1938, 54, n. 27); on y a trouvé une cinquantaine de poids, de différentes dimensions, avec l'inscription δημόσιον et l'un ou l'autre des sceaux de la ville

(cf. *Hesperia* 1935, 346-347). Sur un vase, δημόσιον. — P. 143, sur des fragments de bassins de marbre : [τ]ὸ βολευ[τερίο], et [δ]εμ[όσιον ?]. — P. 145, E. Schweigert publie un intéressant décret de l'archontat d'Hippias (nouveau; daterait de peu avant 188), en l'honneur de commissaires nommés ἐπὶ τὴν ἀντικατάστασιν τῶν ἐν τεῖ Σκιάδι στρωμάτων; ils ont procédé à cette opération ἀναδεχόμενοι τὴν γινομένην κ- (ne faut il pas restituer κακοπαθίαν ?) et ont déposé leurs comptes au Métrôon. On les honore et on décide προσαναγράψαι δὲ εἰς τὴν στήλην καὶ τὰ π[άντα? κοτυλίδια καὶ τοὺς τρίποδας —] τῆς τιμῆς τῶν στρωμάτων καὶ παραδοῦναι τοὺς- - ἐπὶ τὴν Σκίαδα στήσαντας (les ayant pesés) καὶ ἐπιγράψαντας. De fait, avant le décret, on a la fin d'une liste d'objets : les chiffres 62, 63, 64, puis : [τ]ῶν (?) ἡμεῖς ἀποκατεστήσαμεν | ἐκ τοῦ θολίου ὀψωνίου 5 · τὰ πάντα κοτυλίδια 6 · τριπόδων 50 · καὶ τάδε τῶν ἀποσταλέντων ὑπὸ τῆς βασιλίσσης Λαοδίκης. Dans cette Laodice, Schw. reconnaît la femme d'Antiochos III, épousée en 196/5 (« in 196/5 she was married to Antiochos III », avec renvoi à Bouché-Leclerq, *Hist. des Séleucides*, 182), et il y voit une confirmation pour la date qu'il attribue au décret. Sa recherche et sa lecture trop hâtives lui ont fait confondre deux personnes (comme on le voit facilement dans les ouvrages les plus répandus, ainsi *P. W.* s. v. *Laodike*, *12* et *14*) : Antiochos III épousa Laodice, fille de Mithridate II de Cappadoce Pontique en 222/1 (mention de la reine à Iasos (*OGI*, 237) et à Délos (statue en 194; *Inscr. Délos*, 399, A, l. 49); c'est la reine honorée par l'édit de Durdukar, *BCH* 1930 (Holleaux, *Etudes*, III, ch. xv); Welles, *Royal correspondence*, n. 36-37) et Antiochos III marie sa fille Laodice, fille de la précédente, en 196/5 avec le prince héritier Antiochos. Il nous paraît difficile de fixer la date de l'envoi des vases par la reine Laodice; rien ne dit même qu'il ait eu lieu tout récemment lorsque fut gravée l'inscription. — Dans une autre colonne, on lit seulement φιαλ- τοῦ λ- τοῦ βα[σιλέως —] καὶ τάδ[ε —] ποτήρια — .— Voir n° 44.

82. J. H. Oliver, *Hesperia* 1941, 65-90 : *Greek inscriptions* : inscriptions de l'époque romaine trouvées à l'Agora. — N. 31 : loi concernant la procession des mystes à Eleusis (1er s. a. C., d'après l'écriture). Dans ce fragment d'une quarantaine de lignes, beaucoup de parties ont disparu et le reste est pour la plus grande partie d'une lecture très difficile. L. 18-28, on reconnaît (rien ne subsiste des 15 premières lignes) la mention des mystagogues, des épimélètes des mystères, des Kérykes et des Eumolpides, des mystes. L. 28-34, procédure pénale prévue contre des délinquants. L. 35 sqq., on reconnaît sans doute : ἐ[πὶ δὲ] το[ῖ]ς ὀχλήμ[ασιν μέχρι τοῦ Ῥειτοῦ ?] ἐλαυνέτωσαν ὅταν καὶ ὡς ἂν [ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ τῶν μυστηρίων ἐπι]μεληταὶ τάξω[σιν-], puis μηδένα μή[στην μηδὲ [ἐ]λαύνε[ιν] ἄ[λλ]ο[θ]εν ἢ ἐκ τοῦ ἀποδεδειγμέ[νου τοῦδε? χωρίου] μηδὲ πρ[οπορε]ύεσθαι πρὸ τῆς κ[ομιδῆς τῶν ἱερ]ῶ[ν (cf. *IG*, II², 487) · ἐκεῖ ? δ]ὲ κ[αταδ]αίνε[ι]ν ἀπὸ τῶν [ὀχ]ημάτων [καὶ πεζῇ ἄγεσθαι] πρ[ὸ]ς τὸ ἀπο[δεδε]ιγμένον χωρίον ὑπ[ὸ] τ[ῶν] πρὸς το[ύτοις] τεταγμένων [μ]ηδὲ ἄλ[λο]θεν ἐλα[ύνειν μηδὲ κατ' ἄλλας] ὁδοὺς ἢ [τὰς] ἀποδεδειγμένας, μηδ' εἶσι[έ]ναι κα[τ' ἄλλας] πύλας ἢ καθὼς πάτριόν ἐστι ; et, après une prescription énigmatique : ἐν Ἐλευ[σῖνι τ]ῷ τε Ἰάκχῳ συνεισελαύνειν ὡς ἂν ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ ἐπιμ[εληταὶ τάξωσιν καὶ παρεῖναι?] νύκτωρ καρ[ποῖς? ἐσ]τεφανωμένους ἐπανάγκες ἐν τῷ [ἀποδ]εδειγμ[ένῳ χωρίῳ]. — N. 32 (avec l'addendum *Hesperia* 1942, 80) : documents du règne de Domitien relatifs au Toulousain Q. Trebellius Rufus, archonte à Athènes et grand-prêtre du culte impérial en Narbonnaise selon les inscriptions

honorifiques *IG*, II², 4193. Les lignes 1-7 reproduisent ce dernier texte, et les Athéniens honoraient aussi sa femme (ou sa fille), [ί]έρειαν [ἐν Τ]ολώσῃ θεᾶς [Ῥώμης] et son fils. Ensuite, d'une lettre du [κοι]ν[ὸν Ν]αρβωνητῶν ἐπαρχείας à l'Aréopage et au Conseil, il ne reste que quelques syllabes éparses ; à la première ligne, on reconnaît pourtant [ἀρ]χιερέα πρῶτο[ν ἡμ]έτερο[ν]. On a conservé davantage d'une lettre des Toulousains [οἱ] ἄρχον[τες καὶ] ἡ [β]ουλὴ Τολωσί[ων] ; elle débute par Πλειστ[ην ὑμεῖν χ]άριν οἴδαμεν. A la ligne 2 de la lettre, τὰς γ[ινομένας τ]ιμὰ[ς] εἰς δι[άκοσμ]ον [?] τῆς ἡμ[ετέρας] δόξης ἐ[γγ]ειν[ώσκομε[ν —]; ne faut-il pas plutôt ἐ[πιγ]ειν[ώσκομεν? L. 4 Dans les mots εἰς κοινὴν τοίνυν εὐκλείαν ὁ ἡμέτερος Ῥοῦφος —, n'y aurait-il pas une allusion au fait que Rufus était à Athènes prêtre d'Eukleia et d'Eunomia, d'après 4193 (à la ligne précédente χρυσ[οφορία] rappelle le χρυσοφορίᾳ διὰ βίου τετειμημένον de 4193)? L. 5, les mots ὅτι εἰς ἄμιλλαν πόλεως φιλεῖται feraient allusion, selon O., à Rome et à Athènes ; il s'agit plutôt d'Athènes, de Toulouse et des autres villes de la Narbonnaise. Rufus n'était pas seulement illustre dans sa patrie (l. 6), οὐ παρ' ἡμεῖν δὲ μόνον ἐπιφανής, ἀλλὰ καὶ ἐν ὅλα[ις ἐπαρχείαις] restitue O. ; ne convient-il pas d'écrire ἐν ὅλ[ῃ τῇ ἐπαρχείαι] ; (l'*alpha* est indiqué comme douteux et la photo est trop mauvaise pour permettre une vérification, là comme ailleurs). Il a été honoré d'une [δι]ηνεκῆ ἱεροσύνην. L. 10, les mots [ἐ]πε[θ]ύμησεν ἡσυχίαν signifieraient que Rufus a décliné une promotion au rang de sénateur. J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1944, 198, n. 2, dans un compte rendu d'une dissertation de Princeton (1941) de C. H. Benedict, *The history of Narbo*, montre que l'inscription tranche la question de l'interprétation de ἀρχιερέα πρῶτον ἐπαρχίας dans 4193 : πρῶτος a un sens chronologique (on est sous les Flaviens) et non honorifique (« premier de la province »). — N. 33 : fragment de 12 lignes d'un document postérieur à 125 ; O. y verrait une lettre d'Hadrien relative aux honneurs décernés à Antinoos après sa mort. Il en donne une restitution « merely *exempli gratia* », qui pourrait difficilement se justifier, pour la langue comme pour le sens, et qui n'en fait avancer en rien l'interprétation. — N. 34 : on a retrouvé une inscription publiée par Pittakis et oubliée dans le Corpus, fin d'une lettre d'un magistrat romain, avec la formule ἐρρῶσθαι ὑμᾶς, τιμιώτατοι, εὔχομαι. Il s'agit d'une affaire judiciaire. L'auteur de la lettre (proconsul d'Achaïe ou *legatus pro praetore*) promet que châtiment sera fait : ὡς ἂν οὖν π[ρῶτ]ον δικά[σι]μος ἀπαντήσῃ ἡμ[έρα], ἀνα[λο]γ[ο]ύντως καὶ τῇ περὶ τοὺς θεοὺς [εὐ]σεβείᾳ καὶ τῇ περὶ ὁ[μ]ᾶς [τ]ιμῇ ἡ [δέ]ουσα αὐτῷ κόλασις ἐπιτεθήσεται (nous modifions la ponctuation ; O ne met pas la ponctuation entre ἡμέρα et ἀναλογούντως, mais entre τιμῇ et δέουσα, ce qui est manifestement inexact). Les destinataires de la lettre avaient instruit l'affaire : ἀνακρ[ει]ν[ό]μενο[ι] οὕτω τὰ πά[ντα], ἐπράξατε [ἴ]σ[ω]ς πράγμα ἐξετάσεως οὐδέν [τι] (?) (« you carried out an examination which was perhaps of no importance » ; nous ne comprenons pas la restitution et la construction de l'éditeur) · ἀπήρκ[ε]ι γ[ὰ]ρ πρὸς τὴν [κρ]ίσιν εἰ καὶ ἐπ' ἐμο[ῦ] ἔξαρνος γεγόνει τὰ ἐπ[ὶ τ]οῦ σεμ[νο]τάτου ὑμ[ῶν] συνεδρ[ί]ου ὑπ' αὐτοῦ ὁμολογηθέντα. Selon O., le gouverneur « promet de punir quelqu'un qui a entrepris de remplir pour le synédrion certains services de nature religieuse, peut-être une agonothésie ou quelque autre liturgie, et qui a maintenant refusé de tenir sa parole ». Il traduit ainsi la phrase ἀπήρκει-ὁμολογηθέντα : « it sufficed for the instance that he has in my presence refused the services which were undertaken by him before your most revered synedrion » ; il nous

semble qu'il y a là des contre-sens; nous traduisons : « ses aveux devant votre très digne assemblée suffisaient pour le jugement (que je rendrai), même s'il avait nié devant moi ». Il ne s'agit alors certainement pas du refus d'assumer une liturgie, mais d'un délit grave (d'un sacrilège d'après les mots ἀναλογούντως τῇ περὶ τοὺς θεοὺς εὐσεβείᾳ) ; juste avant ἀναχρεινόμενοι, on a lu : συνέβη- -θεὸν ἀνο.. ..ον καὶ συνλημφθέντα μηδὲ ἔξ[αρ]νον [γ]εν[έσθαι] ; n'est-il pas clair qu'il s'agit d'un coupable qui, pris sur le fait et arrêté, n'a même pas nié ? Dans les mots ἐπράξατε κτλ. O. a vu un blâme : « in their thorough investigations they had gone to much unnecessary trouble », ce qui ne convient guère avec le ton très déférent de la lettre. N'y a-t-il pas là un éloge pour l'instruction faite par les destinataires de la lettre ? Avant la phrase : « car les aveux passés par lui devant vous suffisaient pour le jugement, même s'il s'était avisé de nier devant moi » n'a-t-on pas une phrase telle que : « votre enquête a été telle qu'elle n'a pas besoin d'être vérifiée, contrôlée » ? Le *nu* de οὐδὲν étant donné comme douteux, ne doit-on point penser à : ἐπράξατε — πρᾶγμα ἐξετάσεως οὐ δε[όν] ? Après la promesse de châtiment et avant la formule de salutation le gouverneur écrit : πληρέστατα δὲ καὶ οἱ πρεσβε[ύο]ντες ἄνδρες, τῶν ἐκ τοῦ συνεδρίου λογιμώτατοι, κἀμοὶ τιμιώτατοι, τὴν βούλησιν ὑμῶν παρέστησαν. Quel est ce συνέδριον ? L'éditeur excluant les thesmothètes, le Conseil des Cinq Cents, la ἱερὰ γερουσία, se prononce en définitive fermement pour les Panhellènes, en écartant aussi l'Aréopage; ses raisonnements ne nous paraissent pas bons pour cela non plus. — N. 35 : un petit fragment nouveau de *IG*, II², 1089, relatif à Sardes dans le Panhellénion. — N. 36 : quelques mots d'un nouveau décret honorifique pour Julia Domna, analogue à *IG*, II², 1076 (cf. n° 85). — N. 37 : publie trois fragments nouveaux, comportant chacun quelques lettres isolées, de *IG*, II², 1081-1085, qu'il rattache au même document que 1116. Il s'agirait, selon O , d'un décret datant de 203 p. C. pour Fulvius Plautianus, préfet du prétoire de Septime-Sévère et beau-père de Caracalla; mais ses arguments sont sans valeur comme ses restitutions.

83. J. H. Oliver, *Hesperia* 1941, 361-368 : *Documents concerning the emperor Hadrian*. P. 361-363, O. publie une photographie du décret des Achaiens *IG*, II², 1094, qui concerne Hadrien comme l'a vu Dittenberger. — P. 363-368, ajoute au décret de Thyatire II², 1088, deux débris insignifiants, donne des photos de tous les fragments et tente une restitution suivie du début, qui n'est pas heureuse. Ainsi, l. 11, il ne réussit pas à rendre acceptable la restitution τό[δε μὲν τὸ χάρι]σμα ἐνχαράξαι λίθῳ, au lieu de [ψήφι]σμα. A la même ligne, [δεδόχθαι τῷ θυα]τε[ι]ρην[ῶν συνκλή]τῳ δήμῳ signifierait que « the decree was passed at an extraordinary session of the people », et O. compare la formule attique σύγκλητος ἐκκλησία. Le formulaire de l'époque impériale montre qu'on a ici (supposé que le rapprochement des fragments soit exact) une épithète honorifique telle que λαμπροτάτῳ ou κρατίστῳ δήμῳ. Il n'y a pas à rappeler les empereurs byzantins pour justifier le titre de βασιλεύς donné à un empereur du IIe siècle. Sur Claudius Socrates Sacerdotianus de Thyatire, il y a d'autres documents publiés depuis *BCH* 1887, p. 101, et il faut renvoyer, pour la prosopographie et la chronologie de cette famille de Thyatire, à Keil-Premerstein, *Zweite Reise in Lydien* (1911), p. 30; W. H. Buckler, *Rev. Phil.* 1913, 302 (cf. *IGR*, IV, 1238-1241).

84. J. H. Oliver, *The Sacred Gerousia* (n° 25) publie ou republie 12 inscriptions relatives à la γερουσία ou ἱερὰ γερουσία. N. 23, pour l'épimélète de la gymnasiarchie, voir textes et explication dans *BCH* 1935, 449-450. — N. 24 : publie, avec d'importants fragments nouveaux, les lettres impériales dont *IG*, II², 1108 et *Hesperia* 1933, 165-169 sont des morceaux : trois lettres de Marc-Aurèle et de Commode à la gérousia d'Athènes (le n. 23 mentionnait des ambassades περὶ τῶν μεγίστων, ἐν οἷς καὶ περὶ γερουσίας, d'un personnage ayant vécu sous Hadrien, Lucius Verus, Marc-Aurèle et Commode). Dans la première, il est question τῶν τὴν ὕλην ἐκκοπτόντων ἐκ τῶν χωρ[ίων —] ; le procurateur impérial Caelius Quadratus est nommé à cette occasion ; puis τὸ δίκαιον ὑμῖν ἐδίδομεν τοῦ γράφειν ᾧδὴ[ν—] (?? ou ᾧ δὴ — ? ; ce γράφειν doit reprendre le ἐπιστε[ίλαντες (ὑμῖν est sans doute à supprimer) de la phrase précédente, à laquelle celle-ci doit être unie par un γάρ) et il était question τῆς τοῦ ἄρχοντος καταστάσεως (le n. 27 mentionne un ἄρξαντα τῆς ἱερᾶς γερουσίας). De la seconde lettre on a un texte cohérent. Il s'agit sans doute surtout des honneurs offerts aux empereurs : ceux-ci ne veulent pas d'εἰκόνες d'or et d'argent, mais de bronze, telles que κοινότερον οἱ πολλοὶ προτομὰς καλοῦσιν, καὶ συνμέτρους [αὐτὰς ἐκτελέσετε τὰ]ς τέτταρας (les deux empereurs et les impératrices) ἴσας ὡς ῥᾴδιον ε[ἶναι ἐν ταῖς ἑορταῖς] ὑμῶν κ[αθ' ἑκ]άστην τ[ῶ]ν συνόδων εἰσκομίζειν ἔνθα ἂν βο[ύλησθε αὐτὰς ἑκάστο]τε ὥσπερ δὴ καὶ εἰς τὰς ἐκκλ[ησίας] (sur ce transport des images impériales, rapprocher, outre la fondation de Vibius Salutaris à Éphèse, les mentions de σεβαστοφόροι, *Rev. Phil.* 1939, 124-125) ; les empereurs τὰ δοκοῦντα ἐπίφθονα ὀκνοῦντες ἐν ἅπ[ασι καιροῖς] (cf. ci-après n° 158). De la troisième lettre, il ne reste que peu de mots ; on reconnaît qu'on fixait le costume à porter dans des cérémonies religieuses (χρήσθω δὲ ἐσθῆτι λευκῇ, — [ταῖ]ς νενομισμέναις ἡμέραις). — N. 25 : quelques mots d'une lettre impériale. — N. 26 : réédite *IG*, II², 1112, tristes fragments de lettres impériales à la gérousia. — N. 31 : republie *IG*, II², 1064, avec des fragments nouveaux, dont l'un est considérable (32 longues lignes). Décrets du IIIe s. honorant M. Ulpius Eubiotos Leuros de Gargettos, personnage consulaire (τὸν λαμπρότατον ὑπατικόν) et archonte éponyme, et ses fils Ulpius Teisamenos et Pupenius Maximus, οἱ παῖδες αὐτοῦ οἱ κρ(άτιστοι). Eubiotos avait assumé (ὑποστάντα) l'agonothésie des Panathénées αὐτεπάγγελτος et fourni de grosses sommes pour l'achat de blé διασωσάμενον αὐτὸν (le peuple) ἐν σπάνε[ι μεγάλῃ] ; cf. *IG*, II², 3697-3700). Il reçoit le droit d'élever προῖκα (pas de commentaire ; cf. *Bull.* 1943, 74) une statue de bronze ἐν τῷ συνεδρίῳ τῆς ἱερᾶς γερουσίας καὶ τῷ πρυτανείῳ. Il aura, avec ses fils, la σείτησιν τὴν ἐν τῇ θόλῳ καὶ πρυτανείῳ ἐπὶ διμοιρίᾳ, et un θρόνος ἐν τῷ θεάτρῳ à la place choisie par les exégètes et les devins (on l'a conservé ; *IG*, II², 3700), ce qui entraîne des exemptions d'impôts dans toute l'Attique καὶ ταῖς ὑπηκόοις νήσοις. Ils jouiront εἰσκλήσεως εἰς τοὺς Διονυσιακοὺς ἀγῶνας ; [εἰσκαλεῖσ]θαι δὲ αὐτὸν καὶ εἰς τὸ θέατρον διὰ τῶν πρυτάνεων ἀεὶ ἐπὶ προεδρίᾳ καὶ κοινωνίᾳ θυσιῶν [καὶ κρεανομι]ῶν τῶν ἔν τε πομπαῖς πάσαις καὶ ἐκκλησίαις γεινομένων. Ils participeront τῶν αἰσειτιῶ[ν καθάπερ τῷ] ἱεροφάντῃ. Suivant l'usage dans des décrets de l'époque impériale on donne des détails sur le vote, avec les formules mêmes de la séance : ἀράτω τὴν χεῖρα · πάντες ἐπῆραν · καὶ ὅτῳ [μὴ δοκεῖ —]. En même temps que les exégètes et les devins on mentionne τοῖς ἐφ' ἱερᾶς διατάξεως. — N. 32 : petit fragment d'un double.

85. J. H. Oliver, *AJA* 1941, 540-541 : *On the Feriale Duranum.* Dans le papyrus de Doura donnant le catalogue des sacrifices de l'armée romaine (Fink, Hoey et Snyder, *Yale Class. Stud.* 7 (1940), 1-222), veut restituer, pour le 1er janvier, la mention d'un sacrifice « à la Meter Castrorum, divinité patronne de l'armée romaine », en rapprochant le décret d'Athènes pour Julia Domna *IG*, II², 1076, avec de nouveaux fragments dans *Harvard Class. Stud.* 51 (1940), 521-530 (analyse *Bull.* 1945), où on lit maintenant : τ[ὸν δὲ π]ολέμαρχο[ν τῇι μητ]ρὶ τῶν στρατοπέδων [θύειν τῇι π]ρώτηι ἡμέ[ραι τοῦ κ]ατὰ Ῥωμαίους ἔτους · κα[τάρχε]σθ[α]ι δὲ [κ]αὶ [τούτω]ν τῶν θυσιῶν τὴν ἱέρει̣α[ν τῆς Ἀ θηνᾶς [τῆς Πολιά]δος καὶ τὰ γέρα φέρεσθ[αι]. — R O. Finck, *AJA* 1944, 17-19 : *Feriale Duranum, I, 1 and Meter Castrorum*, le réfute congrûment. Après avoir rappelé l'importance du 1er janvier dans la vie romaine, ses connexions avec le culte impérial en général et spécialement dans l'armée — ce qui justifie assez sa mention dans le *Feriale Duranum* —, il montre qu'il n'y a jamais eu de *Mater castrorum* comme divinité indépendante, susceptible de recevoir un culte, et que ce ne fut jamais qu'un titre d'impératrice, et il interprète les lignes du décret d'Athènes. Le titre de μήτηρ τῶν στρατοπέδων a été employé là pour le nom de Julia Domna, non comme le nom d'une déesse, mais comme le titre de Julia Domna exprimant le caractère militaire de la date (le 1er janvier ne signifiant rien dans l'année athénienne, ni dans le culte d'Athéna, ni même dans la vie de Julia Domna) et en même temps pour distinguer entre Domna comme Athéna (les autres honneurs votés par le décret l'identifiant à Athéna) et cet autre aspect de la personnalité de Domna qui a été associée à une fête avec laquelle Athéna n'avait pas de rapport. Le choix du polémarque pour ce sacrifice semble significatif de son caractère militaire ; mais, pour unir cette prescription aux autres honneurs votés dans le décret et donner une couleur spécifiquement athénienne à une fête célébrée en fait dans tout l'empire, on y fait participer la prêtresse d'Athéna.

86. J. H. Oliver, *Hesperia* 1941, 237-261 : *Greek and Latin inscriptions*, publie 27 inscriptions grecques ou latines (nos 38 à 65) de l'époque impériale. N. 42, un ἱερεὺς διὰ βίο[υ Ἀρτέμιδος] Καλλίστης καὶ [Σωτείρας]. — N. 43, épitaphe bilingue rédigée pour sa femme par un esclave impérial, Ἀντίοχος Καίσ(αρος) δοῦλ(ος), *Antiochus Caes(aris) n(o)s(tri) vern(a)*. Cf. *MAMA*, I, 25-30 ; Cameron, *AJPh.* 1931, 261. — N. 44 : épitaphe d'un soldat de la XIe légion, originaire de Brixellum. Texte latin, suivi de sa transcription en lettres grecques (les chiffres étant seuls en grec) ; ainsi [μεῖ]λες λεγιῶν[ις] ια′ Κλα[ύ]διε —, [ἑπτ]ὰ ἀννώρουμ. — N. 49-52 : dédicaces à Hadrien. — N. 54-57 : dédicaces à Apollon ὑπ' Ἄκραις et ὑπὸ Μακραῖς. — N. 58. Στατείλιος Δολιχός d'Antioche de Syrie inscrit dans le dème de Gargettos. Nous y verrions volontiers un athlète et son *cognomen* serait en rapport avec son métier. — N. 59 : statue élevée à un athlothète par la ville de Nikopolis. — N. 60 : Πᾶσι θεοῖς ὁ ἱερεὺς Εἰσίδοτος ἀνέθηκεν. — N. 61 : base de statue de Sosia Falconilla, de famille consulaire ; cf. *CIL*, VIII, 7066 et Dessau 1036. — N. 62. Οὔλπ.ος Ἑρμογένης ταῖς θεαῖς. — N. 63 : le même personnage que dans *IG*, II², 7447. — N. 65 : nouveau fragment de *IG*, II², 4007, base de statue de la femme du sophiste Apsinès.

86 *a*. J. H. Oliver, *Hesperia* 1942, 29-103 : *Greek inscriptions*, publie 41 inscriptions de l'époque impériale trouvées à l'Agora. Ce sont des fragments de listes

de prytanes. — P. 55, n. 21, nouvelle édition de *IG*, II², 1788, en partie retrouvé. — P. 61, nouvelle restitution des lignes 1-4 de II², 1792. — Pp. 81-90, O. met à jour la liste chronologique des archontes athéniens à l'époque impériale dressée par Kirchner d'après Graindor et Kolbe. — P. 86, note 32, restitue un nom dans *IG*, II², 3625 (cf. n° 105). — P. 90, dans l'épitaphe latine d'un marin de la flotte de Misène au Pirée, *IG*, II², 13213 (cf. *Rev. Phil.* 1944, 38, n. 2), O. corrige *Domius* en *Domitius*. Dans *IG*, II², 12595, O. songe à ἑκατοντ[αέτους], au lieu de ἑκατοντ[άρχου] ; il lit ensuite [ἐλεύ]θερος ἔζησεν ἔτη ιγ'.

86 *b*. J. H Oliver, *AJA* 1941, 539-540 : menues corrections aux l. 64-66 de la liste de prytanes *IG*, II², 1773; — aux l. 25 et 32 de la liste 1790 ; — [Νό]υιος au début de la ligne 3 de la base 3121 : — le raccord d'un nouveau fragment de la base de Claudius Severus, gendre de Marc-Aurèle (II², 4780) donne ce texte : Κλαύδ[ιος Σεου]ῆρος δὶς ὕπατος, [κ]ηδεστὴς Αὐτοκράτο[ρ]ος Ἀντωνίνου Γερμ[α]νικοῦ. Ὁ ἀναθεὶς κτλ.

87. H. S. Robinson, *AJA* 1943, 291-305 : *The tower of the winds and the Roman market-place*. R. traite des monuments qui portent les dédicaces *IG*, II², 3175, 3251 (portail d'Athéna Archégétis), 3183, 3391. P. 298, il reconnaît dans τὴν οἰκίαν τὴν λεγομένην Κυρρήστου ἣν ὁ δῆμος προσκατεσκε[ύασε-] de *IG*, II², 1035, l. 54, non pas la Tour des Vents, mais un observatoire construit sur l'Hymette pour l'astronome Andronikos de Kyrrhos.

88. M. Guarducci (n° 4), IX ≅ *IG*, II² 8065; la provenance n'est pas assurée. — N. XI : photographie du relief funéraire *IG*, II², 6171. — N. XII : stèle funéraire mutilée; dans le fronton, bouclier, double hache, deux couteaux (?); Ὀλυνπιόδωρος Ἡρακλείδου Ἐλευσίνιος. — N. XIII : photographie de l'autel rond avec bucrânes et guirlandes *IG*, II², 7796.

89. A. W. Parsons, *Hesperia* 1943, 191-267 : *Klepsydra and the paved court of the Pythion*. Traitant notamment du Pythion (cf. *Bull* 1942, 30) comme point de départ de la Pythaïde, P. publie p. 237 (photo p. 228) une borne du IVe s. (réemployée à l'époque romaine et trouvée dans la fouille de l'Agora, à l'ouest du portique d'Attale) avec l'inscription : Ὅρος ἱερᾶς ὁδοῦ δι' ἧς πορεύεται ἡ Πυθαΐς ἐς Δελφούς. — P. 241, note 136 et fig. 26, p. 242 : *balles de frondes* avec l'inscription δέξαι.

90. Gladys R. Davidson et Dorothy Burr Thompson, *Small objects from the Pnyx*, I (*Hesperia*), *Suppl.* VII ; 172 pp. in-4° ; 1943). — Pp. 1-14, A. Raubitschek publie quelques inscriptions trouvées pendant la fouille et pour la plupart sans rapport avec l'endroit (pour les autres, voir *Hesperia* 1932, 108 ; 196 sqq. ; 213 sqq. ; 1936, 155 sqq.). N. 1 : borne hypothécaire (après le milieu du IVe s.) mentionnant le genos des Gephyraioi : Ὅρος οἰκίας ἀποτε[τιμ]ημένης προικὸς Ε[ἰρή?]νει Ἀντιδώρου Λευ[κονοι]έως θυγατρὶ Χ ὁρα[χμῶν ·] ὅσωι πλέονος ἀξία ἐ[τιμήθ]η Ἀγλαοτίμει ὑπόκε[ιται] ΗΗ καὶ Γεφυραίοις ΗΗ... ΗΗΗΙ καὶ ἐπὶ τοῖς α — — —. — N. 2. [ὅρος ο]ἰκίας π[επρ]αμένης ἐρα[νι]σταῖς τοῖς μ[ετ]ὰ Τιμοστράτο κτλ. — N. 4 : base de statue de [Ζή]νωνα Ζήνωνος Μαραθώ[νιον] πρεσβύτερον. — Épitaphes. N. 9 : Εὐβούλη Δεικράτος Ὀλυνθία. N. 12. [Ἀ]σκληπ — [Ἀ]σκληπία[δου Ἀ]γκυρα[νός]. N. 13. Χρύσιππος Κλέωνος Πτολεμαιεύς (époque romaine). Pourquoi est-ce « presumably a citizen of Ptolemais in Phœnicia » ? pourquoi pas aussi bien un homme de Ptolémais de Cyrénaïque ? N. 14 : Ἀμμία Ἀντιόχου Σιδωνία.

N. 15 : encore un Milésien. — N. 16. R. transcrit : Ὄνησα . μνήμη καὶ ἐπ' ἀγαθῆς, et rapproche les inscriptions avec ἐμνήσθη et ἐπ' ἀγαθῷ (cf. *Bull.* 1941, 24) ; « the word Ὄνησα may be a proper name ». Ὀνησᾶς est un nom très courant (cf. L. Robert, *Études épigr.*, 182) ; génitif Ὀνησᾶ. Les mots ἐπ' ἀγαθῆς ne sont pas attestés comme équivalent de ἐπ' ἀγαθῷ. Le document rapproché, *Hesperia* 1934, 112, n. 176, donne : ἐπ' ἀγαθῷ τῆς οἰκίας. Nous entendons : Ὀνησᾶ μνήμη καὶ Ἐπαγάθης. — N. 17. Sur une plaque de plomb, trouvée dans un remblai de 425-325 : Θεοί . Χαίρε(ι)ν καὶ — Γναθίωι παρ- ην Ἀριγνώτο — κατέθετο δι — αρμενει —. R. remarque qu'on ne trouve là aucune des formules des imprécations et que le second mot fait penser à une lettre ; « the document may be simply that » ; « the document remains tantalizing, and, so far as I know, unique ». Nous rapprochons des documents étudiés par Ad. Wilhelm, qui sont précisément des lettres sur lames de plomb : *Der älteste griechische Brief* (*Jahreshefte*, 7 (1904), 94-105, avec un riche commentaire ; cf. W. Crönert, *Rh. Mus.* 65 (1910), 157-160 ; *Sylloge*³, 1259), lettre trouvée elle aussi à Athènes (fin du Vᵉ ou première moitié du IVᵉ s.) ; elle débute ainsi : Μνησίεργος ἐπέστελε τοῖς οἴκοι χαίρεν καὶ ὑγιαίνεν ; — *Der Brief des Artikon* (*Jahreshefte* 12 (1909), 118-126) à Olbia (IVᵉ siècle) (cf. Crönert, *loc. cit.* ; *Sylloge*³, 1260) ; elle commence Ἀρτικῶν τοῖς ἐν οἴκωι χαίρειν. La formule χαίρειν καὶ [ὑγιαίνειν] est sans doute à rétablir dans l'inscription de la Pnyx. Les débris d'une lamelle de plomb trouvée à Agde (cf. *REA* 1942, 288) semblent bien aussi conserver des restes d'une lettre privée, avec les mots χαίρειν καὶ ὑ[γιαίνειν], σκυτεύς (cf. le contenu des deux lettres étudiées par Wilhelm), τοιγάρτοι, δεσπότου.

91. *Ibid.*, 12-14 : *6 tablettes de juges*, dont 4 sont palimpsestes. — F. Stähelin, *Jahr. Anz.* 58 (1943), 15-20 : *Attische Richtertäfelchen in Basel*, publie, avec photographies, 7 tablettes de juges ayant fait partie de la collection Rhousopoulos-Pfuhl et qui sont entrées au Musée de Bâle en 1941. — N. 1 : Ε. Καλλίστρατος Γαργήττιος. — N. 2 : Β. Καλλιγένης Εὐθοίν(ου) Φυλάσι(ος). Les autres sont très mutilées. — Pour les tablettes de juges, cf., outre *IG*, II², 1835-1923 et *Hesperia* 1933, 474, les exemplaires publiés et la bibliographie donnée dans *Coll. Froehner*, pp. 7-11 ; cf. *Bull.* 1939, 168 Signalons à ce propos que le n. 1879 de *IG*, II² (d'après Pittakis) a été porté en Angleterre et a été publié dans *CIL*, VII, p. 220 et *IG*, XIV, 2546. Le n. 1843 a été publié par R. Mowat, *Notice sur quelques inscr. gr. observées dans diverses collections* (extr. *Mém. Soc. Arch. Ille-et-Vilaine* IX, 1874), pp. 27-29, avec la lecture Ἀντίμαχος ; comme l'a conjecturé Kirchner, le *bèta* n'est pas placé devant la ligne 1, mais devant les lignes 1 et 2.

Voir nᵒˢ 38, 140.

92. **Attique** *Le Pirée.* — L. Robert (n° 168), p. 16, rétablit le nom Θύλλος dans l'épitaphe d'un Halicarnassien au Pirée *IG*, II², 8043.

93. *Paiania.* — Le décret *SEG*, III, 121, publié comme inédit par W. Peek (cf. *Bull.* 1943, 21) était reproduit aussi dans M. Guarducci, *L'istituzione della fratria* I (*Mem. Lincei*, VI 1 ; 1937), p. 87.

94. *Athmonon.* — D. M. Robinson, *Hesperia* XIII (1944), 16-21 : *Greek horoi and a new Attic mortgage inscription*, publie une borne hypothécaire qui aurait été trouvée dans la région de *Marousi* : ὅρος χωρίο πεπραμένο ἐπὶ λύσε(ι) καὶ οἰκίας · XX Φιλοκτήμονι Ἀθμονεῖ, Θεοκλε[ῖ] Ἀθμονεῖ. — P. 18, note 13, discussion sur des chiffres dans l'inscription hypothécaire *IG*, II², 2723.

95. *Marathon.* — E. Vanderpool, *Hesperia* 1942, 329-337 : *An archaic inscribed stele from Marathon*, publie deux inscriptions gravées sur la même pierre, trouvée au sud de la plaine de Marathon, à Valaria. La première, de la fin du VIe s., est un fragment de document juridique; à noter le mot χινχά[νεν] = κιγκά[νειν] employé par Solon dans le sens de ἐπεξιέναι. L'éditeur ne considère pas cependant ce texte comme un fragment des lois de Solon, mais il pense qu'il a plutôt un rapport avec les réformes de Clisthène, probablement avec la suppression des οἱ κατὰ δήμους δικασταί et l'attribution de leurs pouvoirs aux dèmes eux-mêmes. — La seconde est datée par V. de peu après la victoire de Marathon : le décret a pour but de donner plus d'éclat aux Herakleia, les Athéniens, dans leur lutte contre les Perses, ayant pris position au sanctuaire d'Héraklès à Marathon et campé là quelques jours avant la bataille. Voici les dispositions qui subsistent : τιθέναι τὸς ἀ[θλοθ]έτας τριάκοντα ἄνδρ[ας ἐς] τὸν ἀγῶνα · ἐπιόφσασθ[αι δὲ] τὸν ἐπιδέμομ τρῆς ἐκ [φυλῆ]ς *h*εκάστες, *h*υποσχομ[ένος] ἐν τῶι *h*ιερῶι ὸς ἂν οἰ[όν τ'ἦ]ι χσυνδιαθέσεν τὸν ἀ[γῶνα] μὲ ὄλεζον ἢ τριάκοντ[α ἔτε] γεγονότας · τούτος δὲ [τὸς ἄ]νδρας ὀμόσαι ἐν τῶι *h*[ιερῶ]ι καθ' ἱερῶν.

96. *Rhamnonte* — J. H. Kent, *Hesperia* 1941, 342-350 : *A garrison inscription from Rhamnus*, publie un fragment donnant quelques syllabes de la fin de 10 lignes appartenant à un décret de la garnison. Le document daterait d'environ 190 a. C. — Pour la ligne 5, il est inexact que « the occurence of the expression τὸ συνφέρον in the singular is very unusual » ; il suffit de consulter l'index de la *Sylloge*, sans parler d'autres textes. — Commentaire sur l'histoire des garnisons de l'Attique.

97. *Sounion.* — J. H. Young, *Hesperia* 1941, 163-191 : *Studies in South Attica, The Salaminioi at Porthmos.* Localisation des lieux cités dans l'inscription des Salaminiens (*Bull.* 1938, 55 ; 1942, 36) : Porthmos à la baie de Boundazeza, l'Herakleion dans le fond nord de la baie (relief d'un vainqueur avec représentations des travaux d'Hercule), Halè à dix minutes au sud de Porthmos, dans la région marécageuse à l'extrémité nord de Pasha Limani. Conjectures sur Antisara. — Pp. 182, 184, sur la dédicace *IG*, II², 4598.

98. *Éleusis.* — A. E. Raubitschek, *Cl. Phil.* 37 (1942), 317-319 : *IG, II², 2889* + *2844*, unit ces deux fragments de dédicace; le texte est dès lors presque complet et se restitue de façon certaine: il date de l'archonte Agathoklès (357/6). Le dédicant, Euktémonidès (fils d'Amphikratès ?), était peut-être ἱεροποιός.

PÉLOPONÈSE

99. **Corinthe.** — Marjorie J. Milne, *AJA* 1942, 217-222 : *Three names on a Corinthian jar.* Sur un vase datant d'environ 550, trois têtes de femmes servant d'anses sont accompagnées des noms Ϝιόπα, Ἰμερώι et Χαρίτα, en alphabet corinthien. Ce seraient les noms soit de néréides, soit de courtisanes. — Sur Χαρίτα comme nom de femme, cf. aussi Ad. Wilhelm, *AM* 1926, 18, n. 4.

100. S. Dow, *AJA* 1942, 69-72 : *Corinthiaca* I, *The month Phoinikaios.* A propos de *Corinth, Gr. Inscr.* 1 et 2. Voir *Bull.* 1941, 8, page 231, lignes 6-15. — Pour le n. 1, cf. déjà G. Klaffenbach, *D. Litt.* 1932, 1694 : « Der Monatsname Φοινικαῖος, der natürlich auch in Nr. 1 anzuerkennen ist ».

101. S. Dow, *Harvard Stud.* 53 (1942), 89-119 : *Corinthiaca.* II. *A list of names under rubrics.* D. réédite *Corinth, Gr. Inscr.*, n. 11 et propose d'y reconnaître une liste de tués. — III. *Various inscriptions of the Greek period*, et IV. *The decrees.* Notulettes sur les n. 2-9, 21, 22, 36, 221, 225, 236. — V. *The paucity of inscriptions from ante-146 B. C.* D. imagine et repousse plusieurs explications, et il s'arrête à cette conclusion : « Public documents simply did not interest them ».

102. O. Broneer, *Hesperia* 1942, 128-161 : *Hero cults in the Corinthian Agora* (cf. W. B. Dinsmoor, *ibid.*, 314-315), signale, p. 136, un bas-relief du IVe-IIIe s., avec banquet, portant la dédicace [Z]ευξίππωι. — P. 155, note 78, sur des antéfixes et des simas, le mot Ἀφροδεισίου ne désignerait pas le fabricant (Ἀφροδείσιος), mais l'édifice (Ἀφροδείσιον).

103. **Phliionte.** — R. L. Scranton, *Hesperia* X (1941), 371-372 : *Correction to an inscription from Phlius*, montre que dans l'inscription qu'il avait publiée *Hesperia* V (1936), 235 sq., n. 2, il n'y a pas de signe en forme de 8 qui serait un *étha*, mais deux *omicron* superposés par une erreur du graveur ; il faut lire αἰ λοῖι et non αἰ λᾶι. Ce n'est donc pas un *omega* comme le voulait L. H. Jeffery ; cf. *Bull.* 1940, 12.

104. **Argolide.** *Argos.* — S. Accame (n° 61), 172-176, sur le traité *Sylloge*³, 182, de 362/61, avec bibliographie des études récentes.

105. *Épidaure.* — J. H. Oliver, *Hesperia* 1942, 86 (cf. n° 86 *a*), note 32, restitue dans *IG*, IV², 691 : [Κύιντ]ον Ἀλλήιον Ἐπίκτητον [— *ca* 7 —]ίο[υ] υἱόν, personnage qu'il retrouve dans *IG*, II², 3625.

105 *a*. O. Weinreich, *Antiphanes und Münchhausen, Das antike Lügenmärlein von den gefrorenen Worten und sein Fortleben im Abendland* (*Sitz. Wien* 220, IV (1942), 144 pp.), dans une étude attachante et approfondie sur le récit de voyages fantastique d'Antiphanès de Bergè (IVe s. a. C.) et sur la fortune du thème des paroles gelées dans les littératures modernes, commente, p. 13 sqq., la ligne de la liste des théorodoques (*IG*, IV², 94 *b*, l. 19) où Wilamowitz avait reconnu Antiphanès de Bergè, et il en tire des conclusions sur la situation sociale et la réputation de cet auteur, plus tard très décrié par les comiques et les géographes.

Sparte. — Voir n° 36.

106. **Arcadie.** — G. M. Richter, *AJA* 1944, 1-9 : *Five bronzes recently acquired by the Metropolitan Museum.* P. 5 (et fig. 11-15), bronze arcadien du VIe s. représentant un berger ; sur la base est incisée une dédicace Πανὶ Αἰνέας.

107. D. M. Robinson, *Class. Phil.* 38 (1943), 191-199 : *A new Arcadian inscription* (avec planches). Inscription archaïque de 7 lignes achetée dans le commerce. Gravée sur une plaque de bronze (sur l'emploi du bronze pour les documents publics de cette région, cf. *Coll. Froehner*, 47-48), l'inscription passe pour provenir, par Kalavryta, de *Kleitor* (sur les trouvailles de bronzes dans cette région, cf. *ibid.*, 49 ; *Bull.* 1938, 133 ; les fouilles italiennes auront-elles donné des documents à rapprocher ?) ou de *Lykosoura*. Ce texte, important pour l'étude du dialecte, est encore très obscur et son sens, à notre avis, n'est pas encore éclairci ; la ligne 1 reste énigmatique et la mention d'un lieu Δέραι, Δεραίον (sous la forme Ζτεραίον) est très douteuse (sur les mots δέρα, δειράς etc., cf. maintenant *Bull.* 1942, 140). On reconnaît, l. 2, les mots τᾶι Δάματρι Θεσμοφόροι. L. 3, sans doute le verbe « consacrer » : ὐνιερόσε (sur ὐνέθεκε, ὐνέθυσε, cf. *Coll. Froehner*, 33-

34). Il est question ensuite de malédictions et d'amendes : ἐξόλοιτυ, δαρχμὰς τριάκοντα, τὰν ἀσέβειαν. Mention de damiurges : ὄζις τότ' ἐδαμιοϝόργε. Sans doute prescription valable pour dix ans : ὀέκο ϝέτεα.

Mégalopolis. — Voir n° 5.

108. **Achaïe.** — D. M. Robinson, *AJA* 1942, 172-197 : *New Greek bronze vases, A commentary on Pindar*; publie, parmi des vases de bronze, un exemplaire (coll. Robinson) du ve siècle trouvé à *Aigion*, qui porte l'inscription ἱερ[ὸ]ν Αἰγέος (pp. 194-197).

109. *Dymè.* — M. Feyel, *REG* 1943, 112-124 : *Sur une inscription de Dymè*, propose pour *SGDI*, 1615 (Schwyzer, *Dial.*, 427) plusieurs restitutions et interprète le document de la façon suivante: c'est un décret de la Confédération achéenne, qui fixe les statuts d'un éranos, ordonne de graver le texte dans un sanctuaire qui lui appartient, appelé τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος, et fonde cet éranos, dont nous ne connaissons pas le caractère, dans chaque cité.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

110. **Mégare.** — D. W. Prakken, *Class. Weekly* 37 (1943-44), 122-123 : *On the date of Hereas, the Megarian historian.* Selon P., Héréas aurait écrit une partie de ses *Megarika* peu après 317; le raisonnement (sur Plut., *Solon*, 10, 3, rapproché de la législation de Démétrios de Phalère) paraît branlant. Si la dédicace de Mégare mentionnant un Ἥρέας Ἀλείου (*IG*, VII, 39) date bien du début du IIIe siècle, dit P., cet Héréas pourrait être l'historien, comme l'a dit Jacoby (*P. W.* s. v. *Hereas*). — Mais le patronymique de l'historien étant inconnu et cet Héréas n'étant pas le seul à Mégare (cf. déjà Jacoby) où les noms en Ἡρ- sont très répandus (cf. *IG*, VII, index; *IG*, IV, index; cf. encore Καλλικράτης Ἥρέα Μεγαρεύς proxène à Delphes, *FD*, III 1, 189), l'identification ne repose sur rien.

111. **Béotie.** — D. M. Robinson (n° 108), 180-182, publie un vase de bronze du ve siècle, conservé à Providence, avec l'inscription τῶν Θέβαις ἀίθλον.

112. *Oropos.* — J. H. Oliver, *AJA* 1941, 541-542 : *Dedication to Amphiaraus.* Inscription inédite d'environ 230 p. C. : Αὐρήλιοι Καλλίφρων καὶ Πάτροκλος Αὐρ. Καλλίφρον[ος] τοῦ Προτείμου Γαργηττίου ἄρξαντος τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν καὶ Κλαυδίας Ἀντωνείνας ἀρρηφόρου υἱοὶ σπονδοφορήσαντες κατὰ τὸ ἑξῆς Ἀνφιαράῳ χαριστήριον. Commentaire sur ce Καλλίφρων et sa famille (*IG*, II^2^, 2119; 3682; 3683).

Ptoïon. — Voir n° 55.

113. **Delphes.** — G. Daux a publié dans les *Fouilles de Delphes*, III, *Épigraphie*, un fascicule hors série *Chronologie delphique* (De Boccard, 1943 (paru en 1944), 131 pp. in-4°). D. reprend minutieusement et met au point toute la chronologie delphique. Des tableaux, accompagnés de discussions, disent tout ce qu'on peut actuellement savoir sur la date possible de chaque archonte et de chaque collège de bouleutes. D. montre clairement, pour chaque époque, en quoi consiste la documentation, quels sont les points d'appui, et il est toujours préoccupé de ne pas préciser arbitrairement ou sur de faibles indices plus qu'il n'est possible. Assez souvent il montre que telle date assez précise sur laquelle les spécialistes de Delphes paraissaient tomber d'accord est illusoire et qu'on a en réalité un jeu de vingt ou trente années. Cette étude, prudente et acharnée à demander raison de toute précision, servira de base assurée pour l'interprétation de nou-

velles découvertes, et tout historien devra s'y reporter avant d'utiliser chronologiquement tout texte delphique.

114. L. Lerat, *RA* 1944, I, 5-14 : *Dédicace archaïque de Delphes*, publie, avec photographie, une dédicace (hexamètre) sur un lébès en bronze : -δας με *ho* Δεξίπο Πύθοδ' ἀνέθεκ[εν]. Étudiant la forme des lettres dans l'ensemble des inscriptions archaïques de Delphes, il la date d'avant 550, et probablement du VIIe siècle.

115. G. Daux, *Rev. Phil.* 1945, 5-11 : *Le poète Aristonoos de Corinthe*, développe sa datation de l'auteur des hymnes delphiques à Apollon et à Hestia, 338/7 (*Bull.* 1943, 34). Il critique la récente édition (1942) de l'hymne à Hestia par Ernst Diehl dans son *Anthologia lyrica*; « l'édition de Diehl est déparée à la fois par des erreurs de texte et par un apparat critique encombré de bévues et de conjectures périmées »; notamment elle n'a pas suffisamment utilisé la révision de J. Audiat, *BCH* 1932, 299-312. Quant à l'hymne à Apollon « l'apologétique d'inspiration delphique suffit à l'expliquer sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse d'une influence athénienne; le poète connaissait sans doute les *Euménides*, c'est le moins qu'on puisse attendre d'un homme cultivé au IVe siècle, mais la tragédie d'Eschyle n'est pas une de ses sources, au sens précis du mot ».

116. E. Schweigert, *Hesperia* 1941, 340-341, confirme la datation par R. Flacelière (*Aitoliens à Delphes*, 190) du traité entre Athènes et les Aitoliens *IG*, IX^2^, 176, en lisant et en restituant dans le fragment de décret athénien gravé en même temps (*Klio*, XV, p. 7, n. 5) : [μερίσα]ι τοὺς ἐπὶ τεῖ [διοικήσει], cette formule n'apparaissant que de 288 à 262.

Voir n°s 24, 38.

117. **Locride occidentale.** — L. Lerat, *Rev. Phil.* 1945, 12-18 : *Antikyra de Locride*. L. montre de façon décisive que cette ville n'a pas existé et que Tite-Live et Strabon ont, en la nommant, commis des erreurs dans l'emploi du mot Locride; leurs textes concernent la ville de Phocide. — L. Lerat, *REG* 1943, XIII-XV : *Le site du port locrien de Chaleion et le problème de Kirrha*. Chaleion n'était pas située à Itéa, mais à Galaxidi, site supposé d'Oiantheia; c'est à Galaxidi qu'ont été trouvées les principales inscriptions qui mentionnent Chaleion. Oiantheia est à chercher plus à l'Ouest, là où on plaçait la pseudo-Antikyra de Locride ou à Vitrinitsa (identifié sans preuve avec Tolophon).

118. L. Robert, *Rev. Phil.* 1945, 19-20 : *Les ethniques d'Antikyra*. Ἀντικυρίτης est l'ethnique d'Antikyra de l'Oita, Ἀντικυρεύς celui de la ville de Phocide. Dans Étienne de Byzance Ἀντικυραῖος n'est pas l'ethnique de la pseudo-Antikyra de Locride, mais un adjectif appliqué à l'ellébore par le poète médecin Marcellus de Sidè.

119. **Locride orientale.** *Halai.* — Hetty Goldman, *Hesperia* 1940, 381-514 : *The acropolis of Halai* P. 428-430, sur un chapiteau dorique qui date du milieu du VIe siècle ou peut-être d'avant, une inscription dont l'éditrice donne quatre possibilités de lecture en préférant la première. Ϝασίον μ' ἀνέθεκε : Διάκριος μ' ἐποίϜεσα (avec une erreur du rédacteur à la fin de la ligne). 2) Διάκριος serait un ethnique et non pas un nom propre dérivé de l'ethnique; dans ce cas il faudrait lire μὲ ποιϜέσα[ς]; mais l'éditrice rejette cette interprétation. 3) Ϝασίον μ' ἀνέθεκε Δι[ϊ] Ἄκριος μ' ἐποίϜεσ(ε), avec Δί lu comme un datif dissyllabique. 4) Ϝασίον μ' ἀνέθεκε Δία Κρίος μ' ἐποίϜεσ(ε), l'objet de la dédicace étant une statue de Zeus,

mais G. estime qu'une dédicace à Zeus ou la consécration d'une statue de Zeus dans un petit sanctuaire d'Athéna sont peu probables. — P. 479 et 511, dans le bâtiment Ouest de la porte Nord de l'acropole, ont été trouvés des *poids de tisserands*, et c'est là que G. localise l'activité des πεταμνυφάντειραι connues par l'inscription *AJA* 1915, 448; certains de ces poids portent une lettre, quatre d'entre eux Εὐτύχου. Cf. nº 15.

ÉPIRE, MACÉDOINE

119 *a*. **Épire**. *Bouthrôtos*. — A. De Franciscis, *Rendiconti Acc. Napoli* 21 (1941), 275-290 : *Iscrizioni di Butrinto*. Avec 8 inscriptions latines, l'éditeur publie un fragment de dédicace à Artémis (n. 3), deux épitaphes (n. 2 et 4), et une jolie épigramme votive (n. 1), gravée sur une colonnette trouvée, lors de la fouille d'un édifice thermal, dans de la terre rapportée. Ce sont deux distiques, chaque vers, gravé sur deux lignes, étant séparé du suivant par un trait dans la marge. Autant qu'on en peut juger par la photographie d'estampage, l'écriture peut remonter au IIe siècle a. C. C'est une dédicace à Zeus Kasios, qui avait un sanctuaire important à Kassiopè de Corfou, en face de Butrinto. Plutôt que de se rapporter à un culte de Zeus Kasios à Kassiopè d'Épire, la dédicace viendrait-elle de Corfou ? — Zeus Kasios a dans cette épigramme son caractère de dieu des navigateurs ; le dédicant, qui avait consacré l'image, plus petite, d'un navire, offre celle-ci en ex-voto d'heureuse navigation ; si Zeus lui accorde la richesse, il « suspendra » un navire en or : Μέζονά τοι προτέρης, Ζεῦ Κάσσιε, νῆα τίθησιν | Βάρβαρος (à écrire avec une majuscule, comme nom propre) εὐπλοίης χρέσσονος ἀντιτυχών · | κεῖνται δ' ἀλλήλησιν ἐναντίαι · εἰ δὲ καὶ ὄλβον | νεύσειας, χρυσέην πᾶσαν ἀνακρεμάσε[ι].

119 *b*. *Apollonia*. — *Jahrb. Anz.* 57 (1942), 380, fig. 43 ; on publie la photographie d'une dédicace (IIe s. a. C. ?) que nous déchiffrons ainsi : Ἀφροδίται, | πρυτανεύοντος | Ψύλλου τοῦ Ἀριστῆνος, | ἱερομνάμονες | Σωτέλης Εὐδάμου (Δι ou Λι), | Σώστρατος Ἀγαθίωνος Πο (ou Πι), | Νουμήνιος Σωσικράτεος Αρ, | γραμματεὺς Παρμῆν Σωστράτου Πολο, | Ζώϊλος Δίωνος Ιπ, | Φιλόστρατος Φίλωνος Λε Les noms Ψύλλος, Ἀριστήν, Παρμήν sont caractéristiques de cette région. Les syllabes qui suivent le patronymique doivent désigner des subdivisions de la cité.

120. **Macédoine**. *Beroia*. — J. M. R. Cormack, *ABS* 40 (1939-1940), 14-16 : *Royal letters in Beroea*. C. a revu les lettres du roi Démétrios à Harpalos *ABS* 18 (1911/12), 134-139 (la première, complète, est reproduite dans *Sylloge*³, 459). La troisième est ainsi lue et complétée : Δημή[τ]ριος Ἁρπάλ[ῳ χαίρειν. Οἱ ἱερε]ῖς οἱ το[ῦ] Ἡρακλ[έ]ους ἀτε[λεῖς ἔστων πάντων ὅσ]ων καὶ οἱ το[ῦ Ἀ]σκληπιοῦ. Ἔρρωσο. Ἔτους [ς' καὶ λ']. — Pour la seconde, la lecture a progressé (une lecture au charbon n'aurait-elle pas donné des résultats certains, plutôt que la lampe électrique ?) : -μενοι πρότερον φαίνονται Η ..εσ — εἰς τὸ ἱερόν· ἐπεὶ — *ca* 8 — γέ...υσ — [χ]ρείαν τὴν τοῦ θεοῦ, ἀνατιθέτωσαν ἀντὶ τῶν φιαλῶν ἱερατ[ικοὺς ? σκύ ?]φους. Ἔρρωσο. En rapprochant deux dédicaces de Macédoine, Woodward, *ABS* 18, 184, n. 31 : Θευδᾶς Νεικα — ἀπελεύθερος Ἡρακλεῖ φιαλί[σκ]ον et Dimitsas, *Makedonia*, 207 (Heuzey, *Mont Olympe*, n. 44) : — Βάσσος Ἀντιπάτρου ἐλευθερωθεὶς ὑπὸ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀλεξάνδρου Ἡρακλεῖ Κυνα[γί]δᾳ (P. Roussel, *REG* 1914, 455 ; 1930, 361) (ajouter, à Moranli, *Praktika* 1912, 241 : Ἡρακλεῖ Ἡδονὴ Ἀμύντου ἐλευθερωθεῖσα εὐχαριστήριον), on suppose avec vraisemblance que les affranchis avaient à consacrer une phiale à ce sanctuaire

d'Héraclès (Woodward rapprochait de la dédicace de Theudas les ἐξελευθερικαὶ φιάλαι d'Athènes); comme il y a trop grande abondance de phiales (πε[ριο]υσ[ίας ?] pour le service du dieu, on permet de faire une autre offrande.

121. J. M. R. Cormack, *AJA* 1944, 76-77 : *L. Calpurnius Piso*, donne une édition nouvelle de la dédicace Dimitsas, *Makedonia*, 70, n. 58, d'après les copies de Delacoulonche et de Wace ; dans le L. Calpurnius Piso dont on élève ici la statue, il voit de préférence L. Calpurnius Piso Caesoninus, gouverneur de Macédoine de 57 à 55 a. C., plutôt que son fils L. Calpurnius Piso Frugi, dont un gouvernement en Macédoine n'est pas attesté. C'était déjà l'opinion de J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, 55, n. 5.

122. J. M. R. Cormack, *JRS* 1940, 50-52 : *The Nerva inscription in Beroia*, publie une nouvelle édition de l'inscription Dimitsas, *Makedonia*, n. 55 ; sa lecture de la partie gauche qu'il a dégagée est importante pour l'interprétation du document : Θεὸν Νέρουαν ἡ Βεροιαίων πόλις συντηρήσαντα αὐτῇ τὰ τῆς μητροπόλεως δίκαια ἐπιδόντος τὴν δαπά[νην ἐ]κ τῶν ἰδίων Τ. Ἰουλίου ....κράτους κτλ. Le texte date d'après la mort de Nerva, 25 janv. 98 ; Nerva n'avait pas accordé le titre de métropole à Béroia (restitution antérieure : [συνχω]ρήσαντα), mais le lui avait seulement maintenu, sans doute contre des prétentions rivales.

123. J. M. R. Cormack, *JRS* 1940, 148-152 : *A letter of Hadrian in Beroea*, a dégagé une nouvelle portion de l'inscription *BCH* 1923, 183, dont le petit fragment Delacoulonche, n. 73 est un double. Les restitutions aventureuses de Crönert, *SEG*, II, 398, sont naturellement infirmées. Il y a, l. 9, une mention du *conventus juridicus* : ἀγοραίας οὔσης. — J. H. Oliver, *Hesperia* 1941, 369-370, suggère des restitutions fantaisistes et dans un grec peu acceptable.

124. J. M. R. Cormack, *JRS* 1943, 39-44 : *High priests and Macedoniarchs from Beroea*. N. 1 : inscription honorifique du peuple de Beroia à T. Φλάουϊον Κάσσανδρον, τὸν ἀρχιερέα καὶ ἀγωνοθέτην τοῦ κοινοῦ Μακεδόνων, υἱὸν Μακεδόνων καὶ τῆς πατρίδος, πρῶτον τῶν ἀπ' αἰῶνος τού[τῳ] τειμηθέντα τῷ ὀνόμα[τι, φιλο]καίσαρα καὶ φιλόπ[ατριν —]. Discussion sur les ἀρχιερεῖς, municipaux et provinciaux, en Macédoine. — N. 2 : fragment d'une inscription latine (sans doute document impérial) et d'une grecque, qui mentionne un Μακεδονιάρχης. Discussion sur le Macédoniarque, ici et dans des inscriptions de Thessalonique. L. 11, la copie de L. Robert (1932) exclut [Ἀρτεμ]ίδωρος, car elle porte des restes d'un sigma ou d'un epsilon : par ex. [Ἰ]σίδωρος. Les mots ὁ ἀξιολογώτατος, deux fois répétés, semblent reporter le texte plutôt à l'époque des Sévères (ou même après) qu'à celle d'Hadrien. Nombreux Macédoniarques nouveaux à Béroia dans *Bull.* 1942, 96.

125. J. M. R. Cormack, *JRS* 1941, 19-23 : *Dedications to Zeus Hypsistos in Beroea*, publie une dédicace à Zeus Hypsistos datant de 119 p. C. (266 de l'ère macédonienne) ; il en reconnaît une autre sur la plaque de marbre Dimitsas, *Makedonia*, n. 64, où est représenté un aigle dans une couronne et dont il donne avec photographie une édition améliorée.

126. J. M. R. Cormack, *ABS* 39 (1938-1939), 94-98 : *Unpublished inscriptions from Beroea*, publie 14 courtes inscriptions, dont plusieurs sont intéressantes pour l'onomastique macédonienne. Le n. 5, gravé au-dessous d'un relief d'Apollon citharède, est une dédicace : Φίλιππος Ἀπολλωνίου Ἀπόλλωνι Αυκίωι. Les

autres inscriptions sont des épitaphes hellénistiques ou romaines. Le n. 2, avec les noms Ἀδαῖος et Ἄδυμος, était déjà publié *Coll. Froehner*, p. 97. Signalons pour l'onomastique : n. 1, Γαυάν[η] Γαυάνου (cf. Hérodote, VIII, 137), Παλαμάνδρῳ Γαυάνου ἥρωσι ; — n. 4, Περδίκας Λάου ἥρως ; — n. 6 : Αἰνείας Ὄκκου et Ὄκκος Αἰνείου ; — n. 7, Διογένης Βαρναίου ἥρως · Δάδα.... (n'a-t-on pas ensuite ἡρώισσα ?).

127. J. M. R. Cormack, *Hesperia* 1944, 23-29 : *Inscriptions from Beroea*, publie une série d'épitaphes de l'époque impériale encastrées dans une muraille de basse époque. La plus intéressante est l'épitaphe métrique d'une mime lyrique, dont l'autel funéraire avait été élevé par son père nourricier et par son mari : Κλαυδιανὸς θρέψας καὶ Κάστωρ σύνγαμος ἀνὴρ | τύμβον ἔτευξαν ἐμοί, μνημόσυνον φιλίης. | Εἰμὶ δὲ μειμὰς ἐγὼ Κύριλλα, ἡ πρίν ποτε δόξης | ἀραμένα πλείστους ἐν θυμέλαις στεφάνους · | νῦν δέ με Μοιράων μίτος ἥρπασε, κ(ο)ὐκέτ' ἀείδω · | κεῖμαι δ' ἐν ζαθέῃ μητροπόλει Βεροίᾳ. — N. 2, épigramme ; le tombeau du défunt est σωφροσύνης σύνθεμα καὶ φιλίας. — N. 3 : Julius Périklès d'Héraclée est déclaré par sa femme τὸν γλυκύτατον ἄνδρα καὶ φιλοθηρότατον καὶ πάντα ἄριστον εἰς αὐτὴν γενόμενον. — N. 7 : on dit du défunt ἐν ἀποδημίᾳ τελευτήσαντι.

128. *Chalcidique.* — D. M. Robinson, *Trans. Am.* 70 (1939), 62-63, donne quelques addenda à son précédent article *ibid.* 69 (1938), 43-76 (cf. *Bull.* 1939, 168-176) ; ils concernent surtout des noms de personnes.

129. *Pangée.* — P. Collart, *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 42 (*Festband Felix Stähelin*, 1943), 9-21 : *La vigne de la déesse Almopienne au Pangée.* C. republie, d'après sa copie et avec photographie, une inscription gravée sur un rocher près du hameau de Trita, sur les pentes sud du Pangée. Elle avait été publiée par G. Bakalakis, *Praktika Akad. Ath.* 1937, 484-488 (nous n'avions pu voir cette publication ; aussi, bien que nous en connussions l'existence, nous n'avions pu l'analyser). Dans la première colonne, C. lit : Θεᾶς Ἀλμωπίας ἄμπελος ἠγορασμένη. Πᾶς ὁ κινῶν [δώσει] (δηνάρια). — Ensuite ὁ ἱε[ρ]ε[ὺ]ς Φιλί[ππων] ne convient guère ; plutôt Φίλι[ππος], comme C. le suggère en second lieu. La seconde colonne reste énigmatique : κὲ οἱ [ἀ]πόστολοι Σερωηνὶ κὲ Ἡ[ρ]ουνὶ κὲ Ἡλι[οδ]ώρω κὲ Εὐπόρω κὲ Καλπρίω κὲ Εὐπούλω, ρ[μ'] ὁ [θ]ύ[σ]ας, ρμ Ζίπας Ζιπόδου, ρμ' Καπιάπος Ζήνονος. — « Οἱ [ἀ]πόστολοι semble devoir être préféré à ὑπόστολοι, mot rare, admis par G. Bakalakis ». Mais ὑπόστολοι est attesté, à Démétrias, pour une confrérie religieuse, tandis que ἀπόστολοι ne paraît jamais dans ce contexte et ne peut désigner « les envoyés d'autres bourgades qui s'étaient rendus à Trita pour la consécration de la vigne ». Si Σερωηνί et Ἡρουνί peuvent être, de prime abord, considérés, avec C., comme des iotacismes pour des ethniques en ηνοί de bourgs de la région (les Σερωηνοί seraient les habitants de Serrès (?)), il est tout-à-fait impossible de voir, avec C., dans les mots suivants des génitifs (la référence aux génitifs en -ω dans le dialecte éolien ne porte pas), et dans ces pseudo-génitifs les noms de bourgs ayant envoyé des délégués ; Εὔπορος est rapproché d'une station *Euporea* ou Εὐπορία, Καλπρίω peut-être des Καλπουρεῖται de la région de Cavalla-Philippes ; mais ces noms ne peuvent être que des noms de personnes ; comment interpréter Ἡλιοδώρω, comme un nom de village ? Et ils sont au datif. — Bakalakis avait vu dans la présence du nom de la déesse Almopienne en ce pays la preuve que les Almopes, expulsés de l'Almopie macédonienne, au Nord d'Édesse

(Thucydide, II, 99), s'étaient réfugiés vers l'Est comme les Pières, les Edones etc., vers le Pangée. C. veut que cette déesse Almopienne ne soit que d'importation très récente et qu'on ait appelé de ce nom, pourtant à la fois indéterminé et local, l'asiatique Ma, adorée au IIIe s. p. C. à Édesse (près de l'Almopide) sous son nom de θεὰ Μᾶ ἀνείκητος, comme l'atteste une série d'inscriptions de cette ville (ajouter *Bull.* 1926, 273); ses raisonnements ne nous paraissent pas convaincants.

THRACE ET CÔTE EUROPÉENNE DU PONT-EUXIN

130. *Région de Philippopolis.* — D. Tsontchev, *Le sanctuaire thrace près du village de Batkoun* (79 pp. in-4°; Sofia, 1941), publie complètement, avec 67 planches groupant 258 photographies, ses fouilles au sanctuaire d'Asklépios Ζυμυδρηνός au « Puits de l'Haïdouk » près de Batkoun. Ce dieu de la région de Philippopolis était connu par des dédicaces latines de soldats thraces, faites à Rome (Dessau, 2094-2095), et par plusieurs dédicaces trouvées déjà sur le site même du sanctuaire ou dans des villages des environs (pp. 11-14). Nous n'analysons ici que ce qui ne l'a pas été déjà dans *Bull.* 1941, 92 *a*. — N. 2 (nous citons le numéro des figures) : Ἀσκληπιῶι Ζυμζδρηνῶι Οὔλπιος Δεινίας ὑπὲρ Οὐλπίου Διογενιανοῦ παιδὸς ἰδίου τῷ θεῶι χαριστήριον. — N. 3 : θεῷ ἐπηκῶι [Ζυμ]δρηνῷ Ἀ[σκληπιῷ —]. — N. 8 : Κυρίωι Ἀσκληπιῶι Οὔλπιος — νχανος ; le nom n'est-il pas [Ἐπιτύ]νχανος ? — N. 9 : [Γέ]μελλος Γεμέλλου βουλ(ευτὴς) τὸ ἄγαλμα ἀνέθηκεν. — N. 14 : [— ἀνέ]θηκε εὐτυχῶς Αὐρ. Οὐολκεῖος (βενε)φ(ικιάριος). — N. 32 : un autre *beneficiarius*, βφ. — N. 33 : le nom Βε.θυνικό[ς]. — N. 82 : Δίζας Ἐπτητράλεος ὑπὲρ τῶν ἰδίων καὶ ἀδελφῶν εὐχαριστ(ήριον). — N. 85 : Κλ(αύδιος) Λουκιανοῦ Ὀνήσιμο[ς πρ]αγματευτὴς χαριστήριον. N'a-t-on pas plutôt Λουκιανοῦ Ὀνησίμο[υ πρ]αγματευτής, Claudius étant l'intendant, esclave ou affranchi, de Lucianus Onésimos, ou Κλ(αυδίου) Λουκιανοῦ Ὀνήσιμο[ς πρ]αγματευτής, le génitif dépendant de πραγματευτής. Sur les πραγματευταί, cf. par ex. *Études anatoliennes*, index. Il ne s'agit pas d'un « commerçant » (p. 76), dont la mention « éclaire l'histoire économique de cette région ». — N. 86 : — ς Βάσσος Ἀγεστρατειαν[ὸς ? — θρ]ακάρχης εὐχήν. — N. 88 : [Ζ]υμυδρη[νῷ Ἀσκλ]ηπιῷ Σεβαστίας (cf. n. 42 : Αὐρ Σεβαστια[νὸς ? —]) Μουκατράλεος Συρταζυννηνὸς βουλ[ευτὴς] μύσθας (ou βουλ(ευτὴς) [τ]οὐ[ς] μύσθας ?) θεῷ ἐσήμηνεν ἀπ' ἀρχῆς καὶ βουλεύσας ἐκ προνοίας τοῦ θεο[ῦ ? —] εν — ἄγαλμα. — N. 92 : Ἀγαθῇ τύχῃι. Ἀσκληπιῶι Ζυλμυσδριηνῶι Σωτῆρι Μάρκος Οὐίρδιος (cf. n. 34) Ταῦρος εὐχαριστήριον. — N. 136 : Κυρίῳ Ἀσκληπιῷ Δινιζήτης Δαισήου [εὐ]χήν. — N. 150 : avant πρετωριαν[ὸς--] il faut restituer : [στρατιώ]της. — N. 155 : Μουκάκενθος Βείθυος εὐχήν. — N. 166 : Δίζας Ζισείσου εὐχήν. — N. 171 : — [Ἀσκληπιῷ Ζυ]λμυζδρην[ῷ —] καὶ Κάσιος οἱ Βρείλου εὐχήν. — N. 174 : un Αὐρ. Ἡλιόδωρος Δουραζέρεο(ς). — N. 182 : Μεγάλῳ θεῷ Ἀσκληπιῷ Ζυλμυδρηνῷ ; n. 190 : Μεγάλω θεῷ ἐπηκόῳ. — N. 197 : un στρατιώτης Ἀρδιληνός ; ce nom de village de la région est déjà connu par Dessau, 2094. — N. 209 : après Τ(ίτος) —, les lettres ΡΗΣΚΗΣ ne sont pas « une partie d'un nom tel que Ῥησκούπορις », mais le nom latin *Crescens*, normalement transcrit Κρήσκης. — N. 211 : Τήρης Δυλαζένε[ος —] εὐχήν. — N. 213 : Ἄθυς Σ — τρου Δείζηνος (à ajouter, p. 79, aux noms géographiques) εὐχήν. — N. 220 : — Ἡρακλᾶ βετρανὸς αὐγούστης (?). — N. 222 : [— Μεγά]λῳ θεῷ

Πατ[ρίῳ κτλ.]. — Pp. 73-74, signalons l'analyse des os d'animaux conservés en épaisses couches : 35 0/0 de bovidés, 63 0/0 de brebis et chèvres, 0,5 0/0 d'ours, autant de sangliers, autant de cerfs.

130 *a. Bizyè.* — G. Rohde, *Türk tarih, arkeologya ve ethnografya dergisi*, IV (1940), 76-79 (avec photo). Inscription du règne d'Antonin commémorant la construction de tours : Ἀγαθῇ τύχῃ. Ὑπὲρ τῆς τοῦ αὐτοκράτορος Τ. Αἰλ. Ἀδριανοῦ Καίσαρος Σεβ αστοῦ) Εὐσεβοῦς καὶ Οὐήρου Καίσαρος νείκης τε καὶ αἰωνίου διαμονῆς καὶ τοῦ σύμπαντος αὐτῶν οἴκου ἱερᾶς τε συνκλήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων, ἡγεμονεύοντος ἐπαρχείας Θράκης Γ. Ἰουλίου Κομόδου πρεσβ[ευτοῦ] Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρατηγοῦ, ἡ πόλις Βιζυηνῶν κατεσκεύασεν τοὺς πυργοὺς διὰ ἐπιμελητῶν Φίρμου Αὐλουπόρεος καὶ Ἀύλουκένθου Αὐτουκένθου καὶ Ῥάζδου Ὑακίνθου. Εὐτυχεῖτε. — Sur le gouverneur de Thrace G. Julius Commodus Orfitianus, qui a exercé cette fonction à la fin du règne d'Antonin, voir A. Stein, *Römische Reichsbeamten der Provinz Thracia*, 22-24; W. Hüttl, *Antoninus Pius*, II (1933), 166-168. Le simple nom de Οὐῆρος Καῖσαρ porté par Marc-Aurèle n'est pas inouï et ne pose pas de question difficile; cf. par ex. *IGR*, IV, 716 (Le Bas-Waddington, 1678).

131. *Mesembria.* — Dans un volume posthume de M. Konstantinidis, Ἡ Μεσημβρία τοῦ Εὐξείνου, I (Athènes, 1945), M. Mitsos, pp. 62-93 : Ἀρχαιαὶ ἐπιγραφαὶ τῆς Μεσημβρίας, a réuni les inscriptions de Mesembria, au nombre de 29. Il a oublié le décret en l'honneur d'un médecin publié par A. Salatch, *RA* 1937, I, 14-25, et (s'il est bien de Mesembria) le décret pour des Mytiléniens reproduit *IG*, XII *Suppl.* p. 69, l. 82-89. — D'après *Bull.* 1929, 195, ne faudrait-il pas ajouter aussi la base de la statue de Claude élevée par un gymnasiarque et agonothète (nous n'avons pas sous la main la publication de Salatch à laquelle renvoie ce *Bulletin*) ? Dans la dédicace n. 7 (*RA* 1911, II, 424), l. 3 B, Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.* 1926, 19, n. 8, a justement corrigé Ἀντίφιλος (et non Ἀντίζηλος). — Les nos 28 et 29 sont inédits N. 29 : Χαῖρε ἱέρεα (ne pas corriger ἱέρεια) Θεσμοφόρων Ἀγήσιλα [Πλο]υτίωνος. N. 28 : décret : [ἔδοξε ταῖ] βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι Μεταμβριανῶν (comme sur des monnaies). Le texte n'est pas établi de façon certaine (d'après la copie d'un amateur). M. écrit : [ἐπειδὴ Διονύσιος] Ἀγησιδάμοιο ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς ἀ[εὶ ἐὼν διατελεῖ — — Ἀγη]σιδάμοιό τε πατὴρ ΑΓΤΟ — — ΔΑΜΩΙ εὖν[ους] καὶ [πρό]θυμος εἰς τὰν πόλιν καὶ χρήματα κτλ. Les formes homériques en αο sont inadmissibles. Il faut, avant πατήρ, détacher l'article pour écrire : ὅ τε πατὴρ αὐτο[ῦ τῶι] δάμωι εὖν[ους ὤν] καὶ πρόθυμος κτλ. C'est parce que ces lignes se rapportent au père de Dionysios que le nom de Dionysios lui-même est répété ensuite, l. 6, quand on en vient à détailler ses mérites à lui; il y avait quelque chose comme : [καὶ αὐτὸς δὲ Δι]ονύσιος (pour cette tournure, cf. Ad. Wilhelm, *Nachr. Gött.*, III 5 (1939), 120) ἐπὶ τὰν διοίκησιν τᾶς πόλεως καὶ — — ταμίας καλῶς καὶ δικαίως διώκησε τὰ κοι[νὰ — —]. Avant ὅ τε πατὴρ αὐτο[ῦ], il faut sans doute dégager [τῶι] δάμωι, qui ferait suite à ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς κτλ. Le copiste, entraîné par sa lecture -δαμοιο de la ligne 3, a dû lire, l. 2, Ἀγησιδάμοιο ce qui était écrit Ἀγησιδάμου.

132. *Odessos.* — Dans une revue de Prague, dont l'impression avait commencé en 1938, *Eunomia*, A. Salatch a publié un décret d'Odessos; l'article n'est connu que par des tirages d'épreuves envoyés à quelques personnes (pp. 3-8); M. N. Tod a bien voulu nous le communiquer. Le texte est mutilé de tous côtés. S. a lu (photographie) et restitué, l. 3 sqq. : [-ἀποσταλέντων π]ρεσβευτῶ[ν ὑπὸ τοῦ δήμου ——

σπονδὰς ? (ou εἰρήνην ? π]οήσασθαι, χρήμ[ατα — [5] ἀπαιτούμ]ντων πολλὰ τῶ[ν βαρβάρων (ou πολεμίων) — — ἡ πόλις ἀδ]ικηθεῖ, Φαρνάκην δε[— — τοῖς τ]όποις (ou mieux λ]όγοις) καὶ ποιούμενον ἀ[— — τῶι δήμωι ἐν ταῖ]ς περιεχούσαις αὐτὸν [συμφοραῖς —] ὁλοσχερῶς μὴ ἀποτ[ρέχηι ἐκ τῆς πόλεως ? — καὶ τῆς χώρας ? [10]] ὁ δῆμος, ἔπεισε, καὶ ἠξίω[σε τὸν βασιλέα ? ἀκοῦσαι τῶν πρεσ]βευτῶν φιλανθρώπως — — [ἀ]παγγελίαν (ou [ἐ]παγγελίαν) ποήσασθαι δ[ιὰ ? — τὸν] μὲν ἐνεστῶτα καιρὸν ὑπ[οφέρειν — πάν ?]τα ταῦτα χρόνοις πολυω[δύνοις ? [15]] καὶ.. ...αὐτοὺς ἴσων [καὶ δικαίων ? — τὴν πόλ]ιν ἡμῶ[ν —]. Le décret daterait du début du IIe siècle a. C. Ce Pharnace serait le futur roi du Pont Pharnace I (Polybe, 27, 17; 25, 2, 13; *OGI*, 365; 771; *Ios PE*, I², 402), qui jouerait alors un grand rôle à la cour d'un roi, sans doute de son père Mithridate III. — La plupart de ces restitutions sont suspectes, et d'ailleurs trop peu est conservé pour qu'on puisse aller bien loin. En tout cas, l. 12, il ne doit pas « s'agir d'un message », mais d'une promesse (ἐπαγγελία) ; en premier lieu, il s'agit du moment présent, τὸν μὲν ἐνεστῶτα καιρόν; à quoi s'oppose le futur : [ἐν δὲ τοῖς με]τὰ ταῦτα χρόνοις. Ensuite, S. « ne trouve à compléter que πολυω[δύνοις], un mot de la langue poétique ». Mais les documents de chancellerie fournissent le mot qui est en situation ici : πολυω[ρεῖν], « prendre grand soin de » (voir *Sylloge*³, index; et surtout Welles, *Royal Correspondence*, p. 355, s. v. v. πολυωρεῖν et πολυωρία; ajouter *SGDI*, 3556; 3558 (Kalymna); *Fouilles de Delphes*, III 2, 88). — M. Rostovtzeff (n° 23 *a*), III, p. 1482, n. 75 *a*, cite deux publications de Danov que nous n'avons pu voir : *Bull. Soc. Hist Bulg.* 14 (1938), 54 sqq., e *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 12 (1939), 226 sqq.

133. *Tomis.* — C. B. Welles (n° 186), 86-88; sur les vers 7-8 de l'épitaphe d un Pontarque *IGR*, I, 636 (L. Robert, *Gladiateurs*, n. 41).

134. *Olbia.* — *AJA* 1941, 106 : « In the *Short Commun. Inst. Mater. Culture, USSR*, IV, pp. 31-32, S. A. Zhebelev discusses an inscription found at Olbia for the migration of τοῖς Ἀρμενιοῖς [cf. *Bull.* 1938, 242-243]. This is usually interpreted Armenian, but the author believes that the people were from the city of Armena near Sinope. This place is mentioned in Xenophon, *Anabasis*, VI, 1, 15 ».

135. *Tanais.* — *AJA* 1941, 106 : « In the *Short Commun. Inst. Mater. Culture, USSR*, IV, pp. 57-49 [?], S. A. Zhebelev discusses the εἰσποιητοὶ ἀδελφοί of the brotherhoods of Tanais and decides on the basis of the Athenian cult of Bacchus (*Sylloge*³, 1109) that they are members who have been taken into a cult but that they were not hereditary members of it. The πρεσβύτερος who is often mentioned in these connections was undoubtedly a presiding official ».

136. *Panticapée.* — A. D. Nock, *Harvard Theol. Rev.* 33 (1940), 301-315 : *Orphism or popular philosophy* ? Commentaire approfondi de l'épigramme funéraire *Bull.* 1939, 246; 1942, 106. N. écarte toute influence orphique et y reconnaît des thèmes de la sagesse populaire gnomique devant la mort inévitable; il étudie, avec de nombreux parallèles littéraires, les mots κρῖμα, κύκλος, chez les philosophes, et la « sagesse », σοφία, comme la simple habileté d'un honnête bon sens. Le défunt de Panticapée représente le public à qui était adressé le Tableau de Cébès. N. aboutit à cette traduction : « You copied the glory of wisdom not in words but in life, having mastered holy judgements with none other to teach you. So Hecataeus, now that you sleep, cut of in middle years, know that you have the more quickly escaped the round of painful labors ». Cf. F. Cumont,

Symbolisme funéraire des Romains, 33, note 2 : « un sage pythagoricien, teinté d'orphisme ».

ILES DE L'AÏGÉE

137. **Délos.** — Guarducci, *Epigrafica*, IV (1942), 150-152 : *L'iscrizione arcaica dell' Apollo dei Nassii a Delo*, revient sur l'inscription de la base de l'Apollon colossal des Naxiens, Schwyzer, *Dial. Graec. exempla* 760 (cf. Courby, *BCH* 1921, 235 sqq.) ; Durrbach, *Choix*, n. 3 et sur le problème qu'elle pose : la base et la statue étaient-elles d'un seul bloc ?

138. L. Robert (n° 168), p. 67, rétablit la construction et donne le sens d'un passage de l'arbitrage d'Érétrie entre Paros et Naxos, *IG*, XI 4, 1065 *b*, l. 17-22.

139. M. Guarducci (n° 4), I, publie une photographie du décret *Inscr. Délos*, 1498, en l'honneur d'Euboulos de Marathon. Elle note, et sa photographie permet de le vérifier, qu'il y a cinq couronnes d'olivier, que la couronne médiane de la première rangée seule est de laurier. Les couronnes à l'intérieur desquelles il y a ἱερεὺς Θεῶν Μεγάλων auraient peut-être un rapport avec la coiffure qu'on voit aux Kabires sur certains vases. Commentaire sur les points difficiles du texte : une seule prêtrise des Μεγάλοι Θεοί mentionnée dans le texte et deux couronnes gravées; date des diverses fonctions et prêtrises d'Euboulos et date du décret. — II = *Inscr. Délos*, 1900.

140. S. Dow, *Class. Philol.* 37 (1942), 311-314 : *A leader of the anti-roman party in Athens in 88 B. C.* Rappelant la correction d'Ad. Wilhelm (*Arch. epigr. Mitt. Oesterr.* 1897, 73) au texte d'Athénée (V, 212 d) : τὴν Διέους οἰκίαν τοῦ τότε πλουτοῦντος ἀνθρώπου ταῖς ἐκ Δήλου προσόδοις (ignorée du dernier éditeur d'Athénée, Gulick), D. cherche à identifier ce Δίης parmi les Athéniens connus par les inscriptions datant de l'extrême fin du IIe ou du début du Ier s., et balance les indices qui permettent de choisir entre les deux Δίης, père et fils, auxquels on a pensé. Le plus ancien Δίης était venu de Tyr à Délos et devint Athénien. — P. 312, note 10, discussion sur la date de *Inscr. Délos*, 2595.

141. Sur le dieu Haurôn (*Bull.* 1943, 50 *b*), cf. W. F. Albright, *Bull. Am. Sch. Or. Research*, 84 (déc. 1941), 7-12 : *The Egypto-Canaanite deity Haurôn*.

142. **Rhodes.** — M. Guarducci (n° 4), III, republie, avec quatre photographies, le cippe *IG*, XII 1, 155, qu'elle considère comme un monument votif et honorifique en même temps, et non comme un autel funéraire. Commentaire sur l'ordre dans lequel ont été gravés les divers textes, les honneurs accordés à Dionysodôros par les associations des Haliastes et des Haliades, des Dionysiastes et des Paniastes.

Voir n° 37.

143. **Lesbos.** *Mytilène.* — V. Arangio-Ruiz, *Riv. Fil.* 1942, 125-130 : *Senatusconsulta Silaniana de Mytilenensibus*, propose de nouvelles restitutions pour les senatus-consultes *IG*, XII 2, 35, col. *c*. Dans le premier, le sénat, sur la proposition d'Auguste qui est en Espagne, a chargé Silanus de préparer le traité avec les envoyés de Mytilène ; dans le second, il le charge de faire graver le traité. A. restitue donc, *c* l. 2 sqq. : γράμμ[ατα πεμφθῆναι [à Auguste] καὶ ἀπόκρισιν ἐλθεῖν ὥστε ἐ]ὰν τῆι συγκλήτωι ἀρέσκῃ με[τὰ τῶν Μυτιληναίων τὰ ὅρκια γενέσθαι, τ]ούτου τοῦ πράγματος αὐτῶ[ι τῶι Σιλανῶι ἡ φροντὶς ἐπιτρέπηται, περ]ὶ τούτου τοῦ πράγματος

ο[ὕτως ἔδοξεν· ὅπως Μᾶρκος Σιλανὸς ὕ]πατος, ἐὰν αὐτῶι φαίνηται, ὅρκ[ια τῶν Μυτιληναίων γενέσθαι φροντίσηι ἄλλο] τε κτλ. Dans l'autre senatus-consulte, l. 17 sqq. : Περὶ ὧν Μ[ᾶρκος Σιλανὸς λόγους ἐποιήσατο, τῶι τῆς συγκλήτου] δόγματι ἑαυτῷ δεδο-[μένῳ, ὅπως, ἐὰν ἑαυτῶι φαίνηται, τὰ ὅρκια τῶν Μυτ]ιληναίων γενέσθαι φροντ[ίσηι ἄλλο τε ὁποῖον ὥστε ἂν ἐκ τῶν δημοσ]ίων πραγμάτων πίστεώς τ[ε τῆς ἰδίας φαίνηται, πάντα ἑαυτὸν πεῖσασθ]αι (ou ὑπακοῦσαι)· λοιπὸν εἶναι ἵνα τούτ[ου τοῦ πράγματος τὰ ἀκόλουθα πράττηται] κτλ. L. 23, A. insère dans la lacune le verbe πεμφθῆναι après τὰ ὅρκια. Dans le texte du traité, il restitue *d*, l. 1-2 : Ὁ [δῆμ]ο[ς ὁ] Μυτιληναίων ἀρχὴ[ν καὶ ἐπικράτειαν ἣν μέχρι νῦν ἔσχεν] φυλασσέτω οὕτως ἄν τι κ[ρατεῖται ἀρίστωι δικαίωι ἀρίστωι τε νόμωι]. Au début de la ligne 16, A. restitue la mention du moment où doit avoir lieu l'intervention des contractants en cas d'attaque de l'un d'eux : [ὡς ἂν εὔκαιρον ἐκ τῶν συνθηκῶν ἑκατέρωι φαίνηται].

144. **Télos.** — L. Robert (n° 168), p. 38, dans le décret *IG*, XII 3, 30, étudie un passage relatif à des terrains sacrés revendiqués par un particulier.

145. **Théra.** — M. Guarducci, *Annuario*, XXII (1942), 41-45 : *Fu Prokles re di Thera?* étudie (avec photographies) l'épitaphe archaïque *IG*, XII 3, 762, qu'elle n'interprète pas comme Hiller von Gaertringen, *Jahrbuch*, 1932, 127 sqq. Hiller entendait ἀρχ*h*αγέτας Προκλῆς, et voyait dans la pierre l'inscription funéraire d'un antique roi de Théra (cf. *Bull.* 1934, 235). Pour G., c'est le monument funéraire de nobles personnages de Théra, et les noms de la face *a* n'ont pas été gravés en même temps.

146. **Kos.** — Dans la loi athénienne sur l'unification des poids et mesures (*Bull.* 1939, 262). R. J. Hopper (n° 54), 51, écarte la restitution de l'éditeur pour la ligne 5 et suggère : ἐσα[γόντον μὲν περὶ τούτο Ἀθέναζε ἐς τ]ὲν ἑλιαίαν τὲν τῶ[ν θεσμοτετῶν κατὰ τὸν νόμον]. Cf. aussi R. Meiggs (n° 53), p. 26, note 23.

147. **Ios.** — R. Schlaifer, *Hesperia* 1944, 22 : *A fragment of a proxeny decree from Ios*, publie un fragment de décret de proxénie du formulaire déjà connu; le nom et l'ethnique du bénéficiaire ont disparu.

Samos. — Voir n° 38.

148. **Chios.** — J. Keil, *Jahreshefte*, 35, *Beiblatt*, 121-126 : *Die Volksbeschlüsse der Chier für L. Nassius.* K., ayant obtenu des estampages de cet intéressant document (*IGR*, IV, 1703; cf. *Bull.* 1942, 132), en donne un texte rectifié. L. 12, la lecture ἐπὶ τῶν στυλείδων est confirmée, contre Ad. Wilhelm (πυλείδων). L. 19, K. rattache justement les mots ἐν Πανήμωι τῶι ἐπὶ Ἀρίστωνος à ce qui précède, au lieu d'en faire le titre d'un nouveau décret; l'inscription ne se compose donc que d'un décret, et il ne faut plus parler *des* décrets pour L. Nassius. L. 22, au lieu de δεδόχθαι, nous préférons la construction proposée par Ad. Wilhelm : ἦν ὁμοίως κτλ. Il ne nous semble pas qu'il soit question, dans la fin de la partie conservée du décret, d'un bien de famille à transmettre aux descendants de L. Nassius pas plus que du don d'un terrain pour l'hérôon de L. Nassius.

149. **Lemnos.** — S. Accame, *Annuario* III-IV, *Nuova serie* (1941-42), 75-105 : *Iscrizioni del Cabirio di Lemno*, publie, avec de nombreuses photographies, des textes intéressants trouvés dans les fouilles du Kabirion, près d'Héphaistia (cf. *Bull.* 1940, 99), et qui vont du ve s. a. C. au IIIe s. p. C. — 1. Stèle avec couronne d'olivier, stoichedon, fin du ve s. ou début du IVe : décret en l'honneur des hiéromnémons, τοὺς ἐπὶ Ἡγησάρχου ἄρχοντος, au nombre de cinq, et de leur

secrétaire ; A. pense que l'archonte était l'éponyme de Lemnos ou d'Héphaistia, comme dans les textes suivants. — 2. Décret du δῆμος τῶν τετελεσμένων pour le ταμίας τῶν ἱερῶν χρημάτων ; dans l'intitulé, l. 3, ἐκλησία [τῶν] τετελεσ[μέ]νω[ν] ; A. le date d'après 307. — 3. Décret du même δῆμος en l'honneur des théores envoyés ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων τῶν ἐμ Μυρίνει, εἰς τὴν θυσίαν τοῖς Καβείρο[ι]ς τῶν Ὡραίων (sur cette fête, cf. aussi ci-dessous) ; à noter l. 7-9 : καὶ τἄλλα ἔπραξαν κατὰ τοὺς θεσμοὺς καὶ τὰ ψηφίσματα τοῦ δήμου τ[οῦ] ἀποστείλαντος ἑαυτούς. Seconde moitié du IIIe s. — 4. Fragment de décret analogue au n. 2. — 5. Fin de décret honorifique de la seconde moitié du IIIe s., provenant d'Athènes ou d'une des clérouquies d'Héphaistia ou de Myrina. — 6. Décret d'Athènes daté de l'archontat d'Aischinès (75/4) : [ἐπειδ]ὴ, οἱ ἱε[ρ]οποιοὶ οἱ χειροτονηθέντες εἰς τὸ Καβείριον με[τ]ὰ τοῦ ἱερέως καὶ τοῦ μάντεως ἔθυσαν ὑπέρ τε [τῆς] βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῖς θεοῖς κτλ. — 7-8. Deux fragments de décrets, l'un de la fin du Ve s., l'autre du IIIe. — 9. Statue élevée par ὁ δῆμος, les Athéniens ou Héphaistia? — 10. Caractères de la seconde moitié du Ve s. a. C. L'éditeur lit : Θεοῖς πρόναον σῦλα [κ]αὶ λέβητ[ας] ἀνέθηκ' Ἀθηνόδωρος Ὀαεύ[ς]. — 11. Dédicace aux Θεοῖς Μεγάλοις d'un βοώνης, de Méthymna, στεφανωθεὶς ὑπὸ τῶν ἰσοτελῶν καὶ τοῦ δήμου τῶν τετελεσμένων ; il devait être aussi un isotèle. Caractères de la seconde moitié du IVe s. — 12. Milieu du IIIe s., dédicace où A. propose dubitativement de restituer, l. 3-4 : [Ἀφροδί]τει Θρα[ικίαι]. — 14. Pierre inscrite sur les quatre faces à différentes époques ; actes d'affranchissement ; dans *b* I, malheureusement mutilé, formulaire nouveau ; l. 4-8 : — μηδ[ὲν] καὶ μη[δενὶ μηδὲν] προσήκειν μηδὲ ἀπολ[εί]πεσθαι μήτε ἀντίληψιν μή[τε] ἀντίρρησιν αὐτῶι μηδεμί[αν] ἀντιδιάλεξιν εἰς ἑαυτὸν — — —. *b* II un Μαραθώνιος et une Ἀλεξάνδρα Στύ[ρα]κος Ἀλεξανδρείτ[ι]ς ἀφειᾶ[σι τ]ὰς ἑαυτοῦ (*sic*) [θρ]επτάς. — 15. Actes d'affranchissement, clause de παραμονή dans le second. — 16. Inscription sur une stèle des affranchis pendant la fête des Hôraia : Ἐπὶ Φειδαντίδου ἄρχοντος ὁ χειροτονηθεὶς ἱεροκήρυξ Μενεκράτης Χαιρεφίλου ἐκ Κηδῶν τούσδε ἐσστηλογράφησεν κατὰ τὸ ψήφισμα ἠφειμένους ἐν τοῖς Ὡραίοις ἐλευθέρους. Il ne reste de la liste que Σκαμάνδριος Ὀλυμπίχου Ἀφιδναῖος νεώτερος qui affranchit τὸν ἑατοῦ οἰκέτην ἡνίοχον, avec clause de *paramonè* ; caractères du Ier s. a. C. — 17. Dédicace du Ier s. A. C. : Δέξιππος Παγχάρου Παιανιεὺς γενόμενος κοσμητὴς [Θε]οῖς Μεγάλοις τὸ ὡρολόγιον [ἀνέθηκεν] (Παγχάρου est naturellement le génitif de Παγχάρης). — 18. Fragment d'une inscription architecturale ; à noter, l. 6, τοὺς ἐνδεσμούς. — 19. Fragment d'un décret où il est question, l. 9, de : τὸν δῆμον τὸν Ῥοδίων. — 22. Sur un fragment de vase, listes de vases : δύο (σ)τάμνους, τρῖ(ς) κοτύλα(ς), προχύματα, ἑπτὰ κύθρα[ς], τρῖς κυάθ[ους]. — 23 : Fragments de vase avec le nom des Kabires.

150. S. Accame, *Riv. Fil.* 1941, 179-193 : *Una lettera di Filippo V e i primordi della seconda guerra macedonica*. C'est la plus importante des inscriptions trouvées au Kabirion de Lemnos. On y lit : Βασιλεὺς Φίλιππος Ἀθηναίων τῶν ἐν Ἡφαιστίαι τεῖ βουλεῖ καὶ τῶι δήμωι χαίρειν. Ἀνέγνων τὸ παρ' ὑμ[ῶν] ψήφισμα καὶ ἐμοὶ μὲν προέκειτο διὰ τὴν πρὸ[ς] θεοὺς ὁσιότητα ἰδεῖν [τὰ] παρ' ὑμῖν ἱερ[ά]· πεμψ[άν]των δὲ καὶ γράμματα καὶ πρεσβείαν περὶ τῶ[ν] αὐτῶν ἵνα κομιζόμ[εν]ο[ι κα]θη[κ]όν[τως Ἀ]θην[αῖοι] καὶ πάντε[ς] εἰδῶσιν [Ἕλλη]νες ἣν ἔχω εὐσέβεια[ν πρὸς] τοὺς κρείσσονας καὶ ὑ[περά]νω ἡμῶν θεοὺς Ἄν[ακας ? [καὶ] τὸ ἱερὸν ἀνα — ἐξ ἐμοῦ —. A. date le document de l'époque de la domination macédonienne à Lemnos, 202-197, et, plus précisément, en 200, dans le court espace de temps entre la suppression à Athènes

des tribus Antigonide et Démétriade par suite des représailles acarnaniennes et macédoniennes et la déclaration de guerre athénienne à Philippe. Par sa piété affichée — et spécialement dans le culte mystérieux des Kabires et chez des colons d'Athènes — Philippe V a voulu faire de la propagande à Athènes et en Grèce et réagir contre l'émotion suscitée par l'aide macédonienne donnée aux Acarnaniens, violateurs des mystères d'Éleusis; d'où son désir de devenir ἐπόπτης (ἰδεῖν τὰ ἱερά) à Lemnos.

151. **Samothrace.** — K. Lehmann-Hartleben, *Hesperia* 1943, 115-134 : *Cyriacus of Ancona, Aristotle, and Teiresias in Samothrace.* Dans ce trop long article, L. indique qu'il a retrouvé un fragment de la stèle *IG*, XII 8, 191, copiée par Cyriaque d'Ancône; d'après le dessin de Cyriaque, les inscriptions 211 et 212 de *IG*, XII 8 sont des parties de la même stèle ; dans 211, la pierre porte Ἀνδρόμαχος Δημητρίου. L. 5, la restitution du nom [Συμμ]ίχου, due à L., est impossible. — Pour l'édifice représenté sur cette stèle, L. ne sait pas encore si c'est l'Arsinoeion, un autre édifice de Samothrace ou un édifice de Cyzique. Les pages de F. Robert, *Thymélé* (1939-1943), 359-361, 390, sur l'édifice de Cyzique sont inexactes; on y reviendra.

151 *a*. K. Lehmann-Hartleben, *AJA* 1940, 328-358 : *Preliminary report on the second campaign of excavation in Samothrace*, publie quelques inscriptions grecques et latines, surtout des listes de mystes de l'époque romaine. Pp. 345-347, n. 1 : mystes de Beroia, en l'an 261 (d'après l'ère macédonienne). L. relève qu'il y a des noms nouveaux. C'est assurément un nom nouveau qu'on trouve au début : ἐπὶ βασιλέως Θεοδωρούτους ; mais c'est un monstre créé par l'éditeur ; il faut Θεοδώρου, puis τοῦ, et sans doute le chiffre 6. — N. 4 (avec photo) : un Thasien, Ἀριστα γόρας Εἰσιδώρου, et un homme de Philippes, M. Ἀντώνιος Ὀπτᾶτος Φιλιπεύς (le commentaire est à supprimer) ; plusieurs esclaves du Thasien. — Pp. 355-358, inscriptions trouvées en dehors de la fouille. Une épitaphe. Une dédicace. N. 14, catalogues gréco-latins de mystes : l'un, le n. 2, de 19 p. C., daté par les noms des consuls (en latin) comme par l'éponyme de Samothrace et par l'agoranome (en grec); les noms des mystes, hommes libres et esclaves, en latin; le n. 3 de 116 p. C. (consuls) ; — n. 4, un homme de Sérès en Macédoine, Σιρραῖος. D'autres sont inédits.

151 *b*. H. Bloch, *AJA* 1940, 485-493 : *L. Calpurnius Piso Caesoninus in Samothrace and Herculaneum*, rapproche de *IG*, XII 8, 242 *a* un fragment nouveau et reconstitue ainsi la dédicace de la statue : [ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Λεύκιον Καλπόρνιον] Λευκίου υ[ἱὸν Πείσ]ωνα τὸν αὐτοκράτορ[α καὶ πάτ]ρωνα τῆς πόλεως; il s'agit alors de L. Calpurnius Piso Caesoninus, proconsul de Macédoine en 57-55. Son voyage à Samothrace est connu par Cicéron, *In Pisonem*, 89, et Pison a dû se faire initier aux mystères. — Autre témoignage sur ce personnage, à Beroia, n° 121.

152. **Crète.** — M. Guarducci, *Studi mater.* 16 (1940), 1-8 : *Il cane di Zeus*, étudie la légende du chien d'or, gardien de la chèvre nourrice de Zeus, puis du sanctuaire de Zeus en Crète (Anton. Liber., *Metam.*, 36; etc.), et qui fut volé par Pandareos ; elle en rapproche celle du chien de bronze gardien d'Europe, et voit l'origine de ces légendes dans l'existence de chiens gardiens des sanctuaires, notamment au Diktynnaion et au Diktaion (cf. Strabon, X, 478). L'influence crétoise, notamment dans la religion, à l'époque archaïque explique la diffusion

dans le monde grec de cette légende issue du sanctuaire de Zeus Diktaios.

153. *Phalasarna.* — Voir n° 12.

ASIE MINEURE

154. W. M. Ramsay, *The social basis of Roman power in Asia Minor (prepared for the press by J. G. C. Anderson)* (305 pp. in-4°; Aberdeen, 1941). Comptes rendus de T. R. S. Broughton, *AJA* 1942, 461; E. Bickerman, *Class. Phil.* 1944, 66. Cet ouvrage posthume comprend une première partie (pp. 1-221) qui était déjà imprimée à la mort de Ramsay, et une série de fragments (223-302) qui étaient en partie imprimés à part, en partie rédigés seulement. Comme l'écrit E. Bickerman, « the results of the inquiry, summarized (oddly enough) on pages 48-50, are hardly new and striking. The idea that « the durability and the strength of the Empire lay in its power to take into itself and to utilize for its own purpose the ablest of provincials » (p. 49) has long been standard among the *laudes Romae* ». R. parle en désordre d'un certain nombre de questions touchant à la romanisation de l'Asie Mineure, par ex. les noms des nouveaux citoyens romains, leur carrière dans l'administration romaine, des familles romanisées etc. Qu'il s'agisse d'épigraphie ou de géographie, les défauts de Ramsay sont ici grossis à l'extrême, et rien n'a été fait par l'éditeur pour les atténuer : documentation capricieuse qui n'utilise guère que les documents et les études de Ramsay lui-même et qui ignore les publications les plus importantes (par ex., à Komana de Cappadoce, R. ignore les inscriptions publiées par Grothe, Jerphanion et Jacopi, c'est-à-dire une grande partie) en sorte que le volume pourrait paraître, pour la plus grande partie, dater d'environ 1900-1905; incapacité à établir correctement le texte d'une inscription et négligence des indications les plus nécessaires ; absence de lien dans les raisonnements et confusion dans l'exposé, corrections violentes et arbitraires, hypothèses fantastiques, là-même où la question était déjà réglée ailleurs de façon décisive, acharnement à répéter comme des faits des hypothèses controuvées sans tenir compte des travaux des autres savants, en sorte que, le plus souvent, il n'y a pas en ce livre progrès de la science, mais recul de quelques décades. Dans tout l'ouvrage, R. donne le texte de 303 inscriptions numérotées à la suite; assez souvent, il a utilisé sa propre copie (qu'il ne peut pas vérifier sur estampage) et se dispense fréquemment de renvoyer aux éditions des autres; les *IGR*, où beaucoup de ces textes ont été repris, ne sont à peu près jamais citées dans ce volume consacré aux choses romaines; jamais d'édition critique ; ce ramassis de textes est, sous cette forme, dangereusement utilisable. Nous analysons ci-après le petit nombre (une quinzaine) des inscriptions qui sont — ou qui paraissent, d'après l'édition de R. — inédites, nos 161, 173-175, 177, 178; nous en laissons de côté un certain nombre qui sont des pseudo-inédites et il n'est pas question de signaler les commentaires étranges des inscriptions déjà connues. Un court index des noms de lieux; pas d'index même des noms de personnes.

155. **Mysie.** *Pergame.* — Ainsworth O' Brien-Moore, *Yale Class. Studies*, VII (1942), 25-49 : *M. Tullius Cratippus, priest of Rome.* Dans ce travail posthume, l'auteur montre que le *M. Tullius M. f. Cor. Cratippus, sacerdos Romae et Salutis*, de l'inscription latine de Pergame *CIL*, III, 399, est le petit-fils ou plutôt le fils du philosophe péripatéticien Kratippos de Pergame, qui enseigna à

Athènes et fut l'ami de Cicéron ; ce dernier lui fit obtenir le droit de cité romaine. Remarques sur le culte d'Auguste et de Rome à Pergame, et sur les noms de Grecs devenus citoyens romains.

156. M. N. Tod, *JEA* 27 (1941), 159 : *Big game hunters in Ptolemaic and Roman Libya.* Dans l'épigramme *Ath. Mitt.* 24, 203, n. 8, T. restitue au vers 1, à cause de la métrique, l'adjectif Λιϐυ[άτ]ιδος (ἄγρης), non encore attesté, plutôt que, avec J. Zingerle, *Jahreshefte* 23, *Beiblatt*, 409, n. 10, Λιϐυ[στ]ίδος.

156 *a*. G. Rohde, *Türk tarih, arkeologya ve etnografya dergisi*, IV (1940), 71-73 (avec photo) : à *Konakpinar*, à 23 km. au sud de Balikesir, épitaphe de l'époque impériale avec l'ethnique de Germè : Ὀνήσιμος Διοδότου Γερμηνὸς Διοδότῳ Γλυκίνης Γερμηνῷ καὶ Μοσχίῳ τοῖς θρέψασι μνείας χάριν. Une telle inscription peut être trouvée sur le territoire de *Germè*, comme aussi ces Germéniens peuvent être fixés dans une ville étrangère.

157. **Troade**. *Sigée*. — M. Guarducci, *Annuario*, III-IV, *Nuova serie* (1941-1942), 135-140 : *La stele di Sigeo*, donne une interprétation de la stèle *Sylloge*[3], 2, étudiée en dernier lieu par A. Brouwers, *REG* 1928, 107 sq. Elle y voit, comme Brouwers, une stèle votive, et non une funéraire ; il n'y avait sur la stèle ni image peinte, comme certains le pensaient, ni cratère, comme Brouwers l'imaginait ; le cratère, avec son support et son ῥιθμός, a été offert par Phanodikos au prytanée de Sigée pour les banquets. Les deux inscriptions ont été rédigées en même temps, la seconde a pour but de donner des détails que la première ne comportait pas et c'est une dédicace dans le dialecte attique des Sigéens soumis alors à Athènes. Comme Beloch, G. attribue l'inscription à l'époque de Pisistrate, et non au début du VIe siècle.

158. **Aiolide**. *Kymè*. — M. P. Charlesworth, *Papers Br. School Rome* 15 (1939), 1-10 : *The refusal of divine honours, An Augustan formula*. En montrant que les formules de refus d'honneurs divins employés par Tibère (inscription de Gytheion), Germanicus (papyrus de Berlin), Claude (papyrus de la lettre aux Alexandrins) remontent à un modèle augustéen, Ch. utilise et explique le décret de Kymè relatif à l'évergète L. Vaccius Labeo (*IGR*, IV, 1302 ; au Louvre).

159. **Ionie**. *Smyrne*. — M. Guarducci (n° 4), V : photographie et description de la stèle funéraire *CIG*, 3236.

159 *a*. G. Rohde, *Türk tarih, arkeologya ve etnografya dergisi*, IV (1940), 67-71 (avec photos). Dans des plantations à Burnova on a trouvé une mosaïque représentant des canthares, d'où sortent des feuilles de lierre ; sous l'inscription est représenté un lion. On lit : Τι(ϐέριος) Ἰού(λιος) Σεπτίμιος Ἰουλιανὸς Σμυρναῖος ἐκ προγόνων ϐουλευτής (à ponctuer ainsi plutôt que de rattacher, avec l'éditeur, ἐκ προγόνων ἀ Σμυρναῖος), περιοδονείκης, ξυστάρχης, δεσπότης ἀπὸ προγόνων τοῦ κτήματος, τὴν ψηφοθεσίαν τῷ Βακχείῳ ἐποιησάμην. — Il y avait donc, sur ce terrain possédé par ce riche athlète, le siège d'une association dionysiaque (Βακχεῖον ne désigne pas le « Dionysosheiligtum », mais une association dionysiaque). Des fouilles en cet endroit, difficiles à cause des vignes et des grenadiers, révéleraient les dispositions du local d'un collège dionysiaque.

Voir n° 5.

160. *Éphèse*. — L. Robert (n° 26), 511, publie deux fragments inédits de quelques syllabes mentionnant l'*amphithaleus*.

161. W. M. Ramsay (n° 154), n. 247 A : base de statue encastrée dans la mosquée de Selcuk, publiée avec une restitution étonnante : [τὸν δεῖνα πρῶτον ἄρχοντα υἱὸν τ̃ῆς εἰς] Ἔφεσο[ν θησ]αυραρχίδος συνγενίδος συνκλητικῶν Φαβώνιος Φλάκκιλλος τὸν ἀγαθὸν συνάρχοντα. R. rejette Αὐρ. Ἀρχίδος que, comme il dit, d'autres peuvent préférer. En réalité, l'inscription était déjà connue dans *CIG*, 2995, d'après plusieurs auteurs, avec la lecture : [ναῶν] τῶν ἐν Ἐφέσῳ [-κ]αὶ Αὐρ. Ἀρετίδος κτλ. Cf. à Éphèse une Φαβωνία Φλάκιλλα, prytane, gymnasiarque et grande-prêtresse (Pörner, *Diss. Phil. Hal.* 22, p. 293, n. 30; *Anatolian Studies Buckler*, p. 120, n. 3).

161 *a*. J. Keil, *Jahreshefte* 35, *Beiblatt*, 101-108 : *Drei neue Inschriften aus Ephesos*. N. 1 : fragment de décret émanant de τ̃ῆι πόλει τ̃ῆι Ἀρσινοέων et datant donc d'entre 299 (mariage de Lysimaque et d'Arsinoè) et 281 (mort de Lysimaque, avec qui disparaît ce nouveau nom d'Éphèse reconstruite par lui sur la côte). Mention d'une δυτ[ικ̃ῆι ἀ]γορᾶι. — N. 2 : nouvelle inscription bilingue relative à l'adduction d'eau à Éphèse. Auguste et Tibère ont fait construire l'aqueduc : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Σεβαστὸς καὶ Τιβέριος Καῖσαρ Σεβαστοῦ υἱὸς τὸ θροεισσιτικὸν ὕδωρ εἰσήγαγον. L'épimélète est un G. Sextilius Pollion; son nom complet et celui de l'épimélète qui lui est associé sont restitués d'après la dédicace *Ephesos*, III, p. 263 : ces deux personnages ont élevé à leurs frais et dédié à Artémis, à Auguste et à Tibère, et au peuple d'Éphèse, l'aqueduc à deux arches qui traversait la vallée (γέφυρα, *pons*). Le nom de la source peut être un toponyme indigène, Θροεσσός, ou plutôt venir du grec θρόος, θροεῖν (à moins encore qu'on ne le dérive de θρύον, « jonc »). — N. 3 : autel du 1er siècle p. C. avec dédicace en deux trimètres iambiques : Σοὶ τόνδε βωμόν, δέσποτα Ζεῦ Κτήσιε, | Κορνηλιανὸς εὐξάμενος εἱδρύσατο. K., rassemblant les témoignages sur le culte de Zeus à Éphèse, fait allusion à des inscriptions inédites mentionnant Ζεὺς Ὀλύμπιος, Hadrien Ζεὺς Ὀλύμπιος, Ζεὺς Σωτήρ, Ζεὺς Κεραύνιος, Ζεὺς Σαβάζιος.

162. J. H. Oliver, *The Sacred Gerousia* (n° 25), réédite avec traduction et commentaire 21 inscriptions d'Éphèse relatives à la gérousie. Ce travail appelle de multiples réserves. — Pour le décret n. 1 (*Sylloge*³, 353), avec le commentaire pp. 14-20, le contre sens, qui est la source de considérations étendues de l'auteur, est total et irrémédiable (L. Robert en traite dans *Hellenica*, III); il ne s'agit pas du « poids sacré », mais du logement à fournir aux soldats dans le sanctuaire. — N. 3 (fondation de Vibius Salutaris); sur la ligne 397, cf. encore Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1924, 156 et *Nachr. Gött.* III 5 (1939), 136-138. — N. 5 : « Keil (*Jahreshefte* 1915) restored the latter part of the inscription on the basis of a similar passage in an unedited document » trouvé à l'Agora. O. ne s'est pas aperçu que ce dernier texte était publié depuis 1923 par J. Keil dans *Ephesos* III, *Die Agora*, n. 66. Le personnage a été prytane et ἐλαιοθετήσαντα δὲ καὶ τῶν πολειτῶν τὸν ἐπιβαλόντα χρόνον; O. traduit : « moreover, in the following year [!] he supplied the citizens with oil for the bath »; τὸν ἐπιβαλόντα χρόνον ne peut signifier « l'année suivante », mais « pendant le temps qui lui échut », c'est-à-dire un mois, ou un trimestre, ou un semestre, ou tant de jours; les exemples sont nombreux de distributions d'huile à assurer pendant une durée déterminée; une inscription de Rhodes donne le tableau de roulement pour la distribution d'huile par tel ou tel personnage. — N. 6, O. reproduit une inscription d'après

Le Bas-Waddington, 141, et Wood-Hort, *Journal of Phil.*, 1877, 140-144. On y rappelle que des personnages ont fait des constructions au stade (ἐποίησαν δὲ καὶ ἐν τῷ σταδίῳ ἐν δεξιᾷ β' σελίδας σὺν τῷ κατακερκίζοντι τοίχῳ τῷ λεύκῳ λίθῳ (à écrire λευκολίθῳ d'après la copie de Wood qui porte O, ce qui donne un mot normal) καὶ τῇ ἐξέδρᾳ τῇ πρὸ τοῦ ἔργου αὐτῶν) ; ils ont laissé deux fondations, l'une au conseil, l'autre à la gérousia pour distribution de sommes aux membres de ces assemblées (l. 9 sqq. : καθιέρωσαν δὲ καὶ τῇ βουλῇ ἀργύριον ὅπως ἐκ τῆς προσόδου κατ' ἐνιαυτὸν πρὸ τῶν τειμῶν αὐτῶν ἐν τῇ ἀγορᾷ λαμβάνωσι διανομήν; l. 12 sqq. : ὁμοίως καὶ τῇ γερουσίᾳ ὅπως λαμβάνωσιν ἐν τῷ σταδίῳ πρὸ τῶν τειμῶν αὐτῶν διανομήν) ; ils ont encore fait une autre générosité (l. 14 sqq. : καὶ ἐγ[γύην δαπα]νήματος αὐτοῦ ἐξ ἑτέρου χρήμ[ατος ὁμοίως] καθιέρωσαν αὐτοῖς) ; enfin, ils ont consacré au gymnase (ἀνέθηκαν δὲ καὶ ἐν τῷ γυμνασίῳ Ἀσκλητι[ῷ σ]ύ[νδωμον] Ὕπνον σὺν παντὶ τῷ ἰδίῳ [κόσμῳ —]. L. 11 et 13-14, O. traduit πρὸ τῶν τειμῶν αὐτῶν par « over and above their honors ». On ne voit pas comment πρὸ peut avoir ce sens de « en plus de ». En fait, τιμή a le sens, fréquent à l'époque impériale, de « statue honorifique », et les membres du conseil à l'agora, les gérousiastes au stade reçoivent une distribution « devant les statues honorifiques des donateurs » érigées en l'un et l'autre endroit (il faut d'ailleurs remarquer le lien de la gérousie avec un édifice de sport, et non avec le sanctuaire d'Artémis); sur ce sens de τιμή, cf. Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.* 1926, 2, qui explique précisément cette inscription ; L. Robert, *Études Anatoliennes*, 136. — O. traduit les lignes 14 sqq. « and likewise they guaranteed to them the funds for this expense out of another piece of property » ; on ne voit pas bien quel rapport a cette phrase avec la phrase grecque. La restitution adoptée est celle de Hort (qui signale que Wood a lu, avec doute, Ell, et qui sent l'inconvénient de l'absence de τοῦ). — Si O., consacrant sa longue étude à la gérousie d'Éphèse, avait pris la peine de feuilleter les inscriptions parues dans les volumes d'*Ephesos*, il aurait vu que son nº 6 avait été réédité, en 1932, par J. Keil dans *Ephesos*, IV 1, *Die Marienkirche*, p. 97, avec de grandes améliorations. J. Keil n'a pas retrouvé la pierre, mais il publie une épitaphe, n. 23, qui, étant celle des personnages dont parle l'autre inscription et énumérant les mêmes générosités, mais avec plus de détails, permet de restituer le n. 6. A la fin, d'après la phrase de l'épitaphe ἐν τῷ γυμνασίῳ ἀνέθηκαν Ἀσκληπιὸν σὺν Ὑγιείᾳ καὶ Ὕπνῳ, J. Keil restitue Ἀσκληπι(ὸ)ν Ὑ[γίειαν], Ὕπνον (le texte est cité pour Asklépios au gymnase dans *Études Anat.*, 72). Juste avant, au lieu de l'incompréhensible ἐγγύην δαπανήματος, Keil restitue : καὶ ἐ[πὶ τοῦ μ]νήματος αὐτοῦ ἐξ ἑτέρου χρήμ[ατος κλῆρον] καθιέρωσαν αὐτοῖς. Il s'agit d'une troisième fondation, pour distribution au monument funéraire même (nous comprenons ainsi, normalement, le αὐτοῦ que Hort songeait à rattacher à ἀργύριον). En effet, le texte funéraire distingue trois fondations : 1) καθιέρωσαν δὲ καὶ τῇ Ἐφεσίων βουλῇ καὶ ἱερεῖσιν (δηνάρια) πεντακισχείλια ἵνα πρὸς ταῖς τειμαῖς αὐτῶν (près de leurs statues honorifiques) ταῖς ἐν τῇ τετραγώνῳ ἀγορᾷ — — λαμβάνωσιν διανομὴν οἱ παρόντες ἀνὰ δραχμὰς ἰσομοίρας. — 2) καὶ τῇ γερουσίᾳ (δηνάρια) δισχείλια πεντακόσια, ἵνα λαμβάνωσι διανομὴν κατ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον ἀνὰ δηνάρια β'. — 3) ὁμοίως καθιέρωσαν τῇ αὐτῇ γερουσίᾳ ἄλλα (δηνάρια) χείλια πεντακόσια ὅπως ἐκ τῆς προσόδου αὐτῶν κατ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον οἱ κληρωθέντες ἄνθρωποι λαμβάνωσιν ἐπὶ τοῖς τόποις εἰς εὐωχίαν (δηνάρια) τρία. L'inscription n. 23 de ce volume d'*Ephesos* eût

apporté encore à O. le mot γερόντειον. Dans le reste du volume on trouve un autre texte mentionnant la gérousie d'Éphèse que O. n'a pas connu (n. 17).

Voir n° 59.

163. *Milet et Didymes.* — L. Robert (n° 26), 511-513, restitue [χο]ρηγὸν dans une inscription copiée par Cockerell (*JHS* 1883, 350, n. 98), au lieu de corriger en [ἔ](φ)η(δ)ον ; — suggère de reconnaître le titre ἀμφιθαλής, et non pas un nom de personne, dans deux graffites, et l'adjectif φιλόπονος dans un autre ; — publie trois bases de statues honorifiques, découvertes par B. Haussoullier, pour des ἀμφιθαλεῖς τῶν μεγάλων Διδυμείων Κομμοδείων.

164. L. Robert (n° 168), p. 49, publie un fragment de règlement rendant obligatoire la vente au poids des viandes des sacrifices, trouvé par B. Haussoullier à Didymes ; l. 3 : πωλεῖσθαι δὲ πάντα σταθμῶι. Sont conservées les prescriptions sur les ῥύγχη et les ἀκροκώλια, sur les têtes de moutons ; la vente est faite par les μάγειροι.

164 *a. Priène.* — F. Hiller von Gaertringen, *Hermes* 77 (1942), 379 : *Zu Inschriften von Priene 268, II b*, restitue et corrige, au v. 6 de cette épigramme pour un athlète : Νίκα πύκταν ἔκλυεμ πάλας.

165. **Lydie.** *Thyatire.* — L. Robert (n° 26), 515, après révision de la pierre, apporte des lectures nouvelles à l'inscription honorifique pour un agonothète *CIG*, 3493.

166. **Carie.** *Tralles.* — L. Robert (n° 26), 510-511 : corrections à l'inscription agonistique *CIG*, 2932, relative à un Τρυφωσιανός, ἀμφιθαλεὺς τῶν Δεί[ων] et eisagôgos des Pythies de Tralles.

167. *Alinda.* — F. W. Walbank, *JHS* 1943, 8-13 : *Olympichus of Alinda and the Carian expedition of Antigonus Doson.* W. combat la date de 202 assignée par Laumonier à l'inscription d'Alinda *BCH* 1934, 291, pour deux διατρίβοντες παρ' Ὀλυμπίχωι τῶι στρατηγῶι ἐν τῶι ἐπιστωλαγραφίωι ; il montre que Lenschau a eu tort d'y voir un témoignage sur l'expédition en Carie d'Antigone Doson. Utilisant les décrets de Rhodes pour Iasos *REG* 1899, 20 sqq., il date l'inscription d'Alinda d'après le printemps 201 ; ce n'est qu'alors que le dynaste d'Alinda Olympichos devint stratège de Philippe V. — Cf. H. Bengtson, *Die Strategie*, II cf. *Bull.* 1943, 8), 367-369, qui ne paraît pas démonstratif.

168. *Mylasa.* — L. Robert, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa, 1re partie, Les inscriptions grecques* (*Mémoires Inst. fr. Stamboul*, VII) ; 120 pp. in-4° et 15 pl. ; Paris, De Boccard, 1945. A 2 heures au S. E. de Mylasa, à Kalınağıl, L. Robert a découvert en 1934 un sanctuaire qui a été fouillé intégralement pour l'Institut français de Stamboul par P. Devambez en 1935. Les inscriptions grecques (il y a aussi des textes cariens) sont publiées en ce volume, toutes avec photographie. Le sanctuaire était le siège d'une *syngeneia*, et l'on a pour la première fois une abondante série de décrets et de documents juridiques émanant d'une *syngeneia* (subdivision de la tribu) de Mylasa. Ils datent du IVe siècle et de l'époque hellénistique. Pp. 5 sqq. : le site. Pp. 12 sqq. : le dieu Σινυρι ; mentions dans les inscriptions de Mylasa et d'Hyllarima ; la forme du nom, noms cariens en -ι. N. 2 : dédicace de l'autel par 6 personnages γενόμενοι ταμίαι καὶ ἐγδικήσαντες ὑπὲρ τοῦ ἄλσους. Sur le nom Θύιλλος. — N. 3-4, 6-7 : dédicaces. — N. 5 : liste de 16 prêtres ; les premiers portent des noms indigènes, Πελλεκως,

Θυσσος, Υσσωλλος, Ἀρτειμης ; étude de l'ordre de succession et stemma généalogique. — N. 8 : dédicace d'un prêtre [σωθεὶς ἐγ] μεγάλων καὶ παραδόξων κινδύνων [τοῖς γενο]μένοις ἑαυτοῦ μεγίστοις εὐεργέταις [καὶ σωτῆρσ]ι θεοῖς ; commentaire sur les dieux évergètes et sur les dédicaces faites par ceux qui ont été sauvés de périls. — Pp. 55 sqq. : l'administration du sanctuaire ; la *syngeneia* en Carie, à Mylasa ; la Πορμουνου συγγένεια. — N. 9 : décret pour les 4 ἐργοδόται qui ont fait construire un portique dans le sanctuaire. Sur εἰσφέρειν ψήφισμα, ἐργοδότης, ὑπομένειν. — N. 10 : décret pour un ἐργοδότης μέρους τινὸς τῆς στοᾶς τῆς κειμένης πρὸς ἡλίου ἀνατολάς ; il a été aussi trésorier et ἐκ τῶν ἰδίων ὑπαρχόντων θυσίας τοῖς προγονικοῖς θεοῖς καὶ ὑποδοχὴν παντὸς τοῦ πλήθους τῶν συγγενῶν ἐποιήσατο. — N. 11 : décret développé pour un Dionysios qui a été ἔγδικος κατὰ τῶν ἐπιβαλομένων ἐξιδιοῦσθαι τὴν ἱερὰν τοῦ Σινυρι χώραν et a soutenu devant le tribunal les droits du dieu et de la *syngeneia* ; second procès, κατεγχειρεῖν τινων ἐπιβαλομένων τὸν θεὸν καὶ τὴν συγγένειαν περὶ τοῦ καθήκοντος τελεῖσθαι φόρου τοῦ κατὰ πόλιν τόπου τοῦ ἐμ Μυρσηλοις. — N. 13 : décret pour des commissaires à l'achat de terrains, ἐκτηματώνησαν. Sur προτιμᾶν. — N. 16-43 : fragments d'autres décrets honorifiques. Pp. 48-50 : distribution au poids des viandes des victimes. Pp. 53-56 : organisation de la *syngeneia* ; la βουθυσία ; gravure des documents sur parastades. — N. 44 : court décret pour un Σαμιάδης (étude de ce nom) Θεοδότου. Date énigmatique : ἑβδόμου ἔτους, ἐπὶ Πλειστάρχου. Étude sur le frère de Kassandre, Pleistarchos, sur Hérakleia de Carie et sur le grand royaume attribué à Pleistarchos par les historiens modernes. N. 45 : testament ; étude de ses formules. — — Pp. 69 sqq. : les domaines du dieu. — N. 46 ; réédition, avec fragments nouveaux, de Le Bas-Waddington, 483 (seul document de ce site connu jusqu'ici), décrets réglant les conditions de baux ; l'interprétation des précédents éditeurs est modifiée. — N. 47-68 : fragments de comptes-rendus des opérations des commissaires à l'achat de terres. Toponymes indigènes, ἐμ Μοσουνοις, ἐν Υσαρβιδοις, Ιερασσος. Dans la description des domaines (avec mention des voisins), nombreux détails sur la topographie et sur les cultures, qui sont commentés : un ποταμός, un συκάμινος, divers sens de αἱμασιά (est complété dans *Hellenica*, II) un ἀτραπός, στίχος τῶν ἐλαΐνων [δένδρων], φυτεία ἀμπελίνη et φυτεία συκίνη, ἐλαϊστήριον, αὐλή avec οἰκίαι et πύργος, οἰκόπεδα. — N. 50 : les κτηματῶναι λαβόντες εἰς τὴν κτηματωνίαν ἀργυρίου δραχμὰς τετρακισχιλίας πεντακοσίας, οὐκ εὑρίσκοντες δὲ ταύτης τῆς τιμῆς ἔγγαιον ἐπ[ιτήδει]ον καὶ διὰ τοῦτο ἐλκυ[σθέντος] τοῦ χρόνου. — Pp. 93 sqq, inscriptions du IVe siècle. N. 73 : décret des Πελεκωδος συγγενεῦσι [συ]νελθοῦσι πᾶσιν ; un certain Νησαιος devient le « frère » des *syngeneis* et reçoit l'atélie ; à la fin, formule de malédiction. Il est question des ordres des dynastes Idrieus et sa sœur Ada : τὴν ἐντολὴν τὴν Ἰδριέως καὶ Ἄδας. — N. 75 : autre mention de Ἰδριεὺς Ἑκατόμνω καὶ Ἄδα Ἑκατόμνω, en relation avec une ἀτέλεια. — N. 76 : consécration de la τράπεζα par Ἑκατόμνως Υσαλδωμου qui doit être le père de Mausolle, Idrieus, Ada etc. Étude sur le nom Υσαλδωμος et sur le père d'Hékatomnôs. Étude complète de la titulature des dynastes satrapes de Carie dans les documents de diverses provenances et catégories. — N. 1, 76-80 : fragments de courtes inscriptions byzantines. — N. 81 : d'un morceau de musique il subsiste quelques notes isolées. — Voir aussi nos 92, 138, 144, 164, 169.

169. *Ibidem*, un certain nombre d'inscriptions de la ville de Mylasa reçoivent

des corrections. On trouvera facilement les références dans l'index, pp. 118-119. Signalons seulement : p. 13, sur *SEG*, II, 539 ; — p. 28, sur *SEG*, II, 546, décret de la *syngeneia* des Maunites ; sur le décret d'une *syngeneia JHS* 1896, 231, n. 33. — p. 31, dédicace inédite d'un prêtre de Poseidôn Isthmios ; — p. 44, n. 1, restitution du décret Le Bas-Waddington, 400, sur les épiphanies de Zeus Osogô, τοῦ μεγίστου τῶν [θεῶν Διὸς Ὀσογ]ω, σωτῆρος καὶ εὐεργέτου τῆς πόλεως [ἡμῶν ὑπάρχο]ντος ; — p. 66, sur les dernières lignes du décret de la tribu des Hyarbésites Michel, *Recueil*, 725.

Halicarnasse. — Voir n° 37.

170. *Stratonicée*. — J. H. Oliver, *The Sacred Gerousia* (n° 25). n. 34-47, reproduit 14 inscriptions de Stratonicée mentionnant la γερουσία ou la ἱερὰ γερουσία. Pour les inscriptions de Lagina publiées par J. Hatzfeld, *BCH* 1920, d'après des copies de J. Chamonard, O. répète à chacun de ses lemmes : « copied and published by J. Hatzfeld... Hatzfeld had acccess also to a copy made by Chamonard in 1892 », ou simplement « copied and published by J. Hatzfeld » quand le commentaire de Hatzfeld n'a pas eu l'occasion de citer un détail de la copie de Chamonard ; d'autre part, il ne semble pas avoir suffisamment utilisé les copies de Szanto qu'il s'est fait communiquer. Cela a des conséquences nuisibles à l'établissement du texte ; car O. prend les corrections et conjectures de Hatzfeld pour des lectures indépendantes. Ainsi, n. 42, la discussion est faussée : l. 8-9, O. donne ἐπανγέλλοντ[α] comme une lecture, et qui va de soi, alors que c'est une correction ; il ne mentionne pas la lecture, fort différente, de Chamonard et ne signale pas ce que peut donner la copie de Szanto ; or la pierre donne des mots et un sens tout différents, qui seront étudiés ailleurs. — Le lemme et le commentaire du n. 38 (= *CIG*, 2720) comportent une série de confusions. Cette inscription n'a pas été « trouvée à Panamara », mais à Stratonicée même ; dans *BCH* 1904, p. 27, Cousin a donné une restitution, sans avoir revu la pierre ; le texte parallèle allégué justement par Cousin n'est pas *CIG*, 2721, comme le dit O., mais un texte de Panamara, *BCH* 1904, p. 26, n. 6. — N. 35 (*BCH* 1920, 74, n. 5), la publication de J. Hatzfeld présente les lignes 15-18 comme commençant sensiblement plus à gauche que les lignes précédentes. Cette « most unusual manner » n'a pas paru « épigraphiquement » orthodoxe à B. D. Meritt : « This circumstance led B. D. Meritt to suggest *per litteras* that Hatzfeld's arrangement is not strictly accurate and that lines 15-18 begin where also lines 4-14 begin. This seems very probable to me » ; aussi M. et O. modifient-ils les restitutions pour les rendre plus courtes. Mais l'estampage confirme la disposition des lignes présentée par l'éditeur, et qui n'a rien d'extraordinaire dans un texte gravé sur un mur. Les nouvelles restitutions tombent donc et notamment (l. 15) le ἐντ[ελεῖς], où il faut ἔν τε τ[ῆι —]. — Sur le n. 45 (Le Bas-Waddington, 512), cf. maintenant *Bull.* 1940, 153 *a*. Le lemme énumère sur le même plan, sans distinction ni explication, trois publications aussi différentes que l'édition d'après la pierre (Le Bas-Waddington), une réédition avec conjectures (Wilhelm) et la restitution d'une ligne (L. Robert).

170 *a*. *Kys*. — A. E. Raubitschek, *Record of the Museum of historic art Princeton University*, IV 1 (1945), 9-10, publie un autel acquis à Smyrne, qui porte une double hache et le nom Κανηβου. Il conjecture avec vraisemblance que ce

monument provient de Kys, qui était appelée aussi, selon Étienne de Byzance, Καν(ή)διον. Sur un autel trouvé à Kys, *BCH* 1887, 710, n. 5, avec la double hache, il reconnaît en Metesilaos le nom d'un dieu ou d'un héros. — Ce dieu carien n'était pas inconnu, comme l'a cru R. Dans la ville voisine de Kys, Hyllarima, l'inscription publiée *BCH* 1934, 351, fait connaître notamment les sacerdoces de Ἡρακλείους, Γῆς, Κανήβου, Διὸς Καθαρσίου κτλ. L'éditeur, A. Laumonier, pp. 354-355, rattachait Κανήβου à Γῆς, « le second mot paraissant avoir un sens géographique local déterminant la vague divinité à nom hellénique » (de même, p. 351, pas de virgule entre les mots); mais, pp. 363-364, il admettait qu'il restait possible de séparer les deux mots et que cette seconde interprétation paraissait même plus probable. M. Segre, en reprenant le texte dans ses *Osservazioni epigrafiche sulla vendita di sacerdozio* (1937; cf. *Bull.* 1938, 43 et 405), 21-27, a catégoriquement séparé Γῆς et Κανήβου, ce qui est confirmé, comme on pouvait l'attendre, par la nouvelle inscription. Il ne serait pas impossible que l'autel vînt d'Hyllarima. De toute façon, il vient de la région Kys-Hyllarima.

171. **Lycie**. *Pinara*. — J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1943, 177-190 et 246-255 : *Tituli Asiae Minoris, II, 508*. I. *Introduction, text and commentary*. II. *Discussion*. L., d'après le fac-similé qu'avait publié Kalinka de cette pierre très usée et fendillée, redonne, en complétant *exempli gratia* même les quelques lacunes laissées par l'éditeur, cette inscription honorifique pour un homme dont on énumère les générosités envers des villes lyciennes. L. 2, peut-on écrire, avec Zingerle-Kalinka et L., [παν]δ[η]μίαν (et non πάνδημον) [δημοθοι]νίαν (adjectif) παν[ήγυριν]? A-t-on quelque parallèle? L. 3, L. a-t-il des parallèles pour sa restitution ἰδικῶς, et ainsi placé, et dans le sens de « personnellement » ? Et pour la ligne 4 : (πορίσαντα) ὅπλα ἱππάρ[χ]ῳ (L. traduit : à *l'*hipparque) [καὶ περαίτερον (« in addition ») αὐτῷ τούτῳ (« for his own personal use ») σκηνήν (une tente)? L. 9, la restitution καὶ ἐναντίον δόντα Κυανείταις κυνήγια signifierait (pp. 180, 182 et 184) que le donateur était présent à ces chasses à Kyaneai ; nous ne voyons pas comment ce sens est possible. — L. 12, L. remplace [μονο-μά]χια par [ταυρομά]χια; de même L. Robert, *Gladiateurs*. n. 104. Combien un parallèle serait encore désirable pour la restitution de la l. 14 : δόντα περαίτερον εἰς κοινὴν κυκλικὴν δίμηνον θυσίαν. — L. 24, τὰς διενγυήσεις τῶν ἐπικ[λήτων] (avec Fougères), cautions « for those summoned to appear before the courts ». — L. 25-27 [τάς τε ἐγδ]ικείας διοικήσαντα καθαρῶς καὶ ἀδωροδοκήτως [πρὸς τὴν τοῦ σε]μνοτάτου δικαιοδότου καὶ τὴν τῶν ξενοκριτῶν [διαλά]γεσιν (mot nouveau risqué par Kalinka). Le σεμνότατος δικαιοδότης suggère naturellement le gouverneur romain; L. étudie l'emploi du mot δικαιοδότης (pp. 188-189) : *juridicus*, gouverneur de province (dans un passage de Josèphe et précisément en Lycie ; mais ce serait là moins un titre pour un gouverneur qu'une appellation honorifique sur le même plan que sôter ou évergète ; cf. δικαιοδοτεῖν dans *IGR*, IV, 400-401, et dans Strabon), peut-être un *corrector* en Achaïe, un haut personnage à Palmyre, un magistrat de Tabai ou de la Carie vers 40 a. C. Quant à σεμνότατος, L. essaie de montrer qu'il peut se trouver avant l'Empire (appliqué à des villes au IIIe s. p. C., il y en a bien d'autres exemples qu'à Hermoupolis ; L. rapproche à tort le style des inscriptions *TAM*, II, 168, 261, 264, 583) et appliqué à

un magistrat local. — Dans la seconde partie, L. reprend la question de la date. Il s'appuie sur le jugement de Kalinka pour reporter la gravure au début ou vers le milieu du Ier siècle a. C. La mention de l'hipparque daterait avec certitude le monument d'avant la perte de l'indépendance lycienne (43 p. C.). Celle des archostatai, connus jusqu'ici par les inscriptions de l'époque impériale, montrerait qu'ils existaient dès l'époque de l'indépendance et qu'il n'y a pas eu destruction par Claude de la Confédération, puis organisation sur des bases nouvelles (l'hypothèse eût été peu probable). L. parle de l'archiphylax connu sous l'empire et suppose qu'il a existé aussi auparavant. Il traite enfin des μετάπεμπτα δικαστήρια de *TAM*, II, 583 ; 420 ; *IGR*, III, 736, en les considérant justement comme des tribunaux étrangers, après L. Robert, *BCH* 1928, 417-418. Note 34, ajouter *Rev. Phil.* 1934, 279 sqq. Note 40, ajouter M. Holleaux, *Études d'épigraphie*, I, 441-443. Sur les juges étrangers à l'époque impériale, les références sont réunies déjà *BCH* 1928, 417-418 ; de même les deux exemples de ξενοκρίτης (note 55). Note 50 : le juge d'Assos a pu aussi trancher des contestations internationales ; — on a d'autres exemples de juges envoyés plus d'une fois. Note 56 : les exemples de juges demandés à plusieurs villes sont réunis *REG* 1925, 34-35.

172. **Kibyratide?** — P. Jacobsthal et A. H. M. Jones, *JRS* 1940, 16-31 : *A silver find from South-West Asia Minor*, publient deux plaques d'argent en la possession de J. Hirsch, trouvées sans doute au nord d'Oinoanda (localisation suggérée par L. Robert) ; elles portent en relief l'une un buste de Zeus, l'autre un buste d'Arès ; ce ne sont pas des couronnes ; sur les couronnes à médaillons, la bibliographie donnée pp. 21-22 est très en retard (cf. les documents et les études auxquelles il est renvoyé dans Holleaux, *Etudes* III, 172 et 181). Sur la plaque de Zeus on lit : Ἔτους ἑκατοστοῦ πεν. (qui serait pour πεντηκοστοῦ) πέμπτου ἐπόησαν Μυαγλέων ὁ δῆμος ἐκ τῶν ἰδίων ἀπὸ δηναρίων τριακοσίων σὺν χειροπονίοις (désignerait les frais de fabrication) καὶ πάσαις δαπάναις · ἐπόησεν Γάιος. Παρῆσαν Μένανδρος Σωπάτρου, Μηνᾶς Κιδιλέου (nom indigène nouveau), Μενεκλῆς Απειμου (nouveau), Μένανδρος β', Θήρων Ἁρμόστου (serait en fait un nom indigène). La plaque d'Arès porte plusieurs inscriptions, de dates différentes : *a*. Ἀρ[μ]οστος Ἀρ[έ]ως τὰ ἀγάλματα χρυσ[ᾶ-] (la lecture des trois derniers mots n'est pas assurée). *b* Ἀρεὺς Ἁρμόστου ἐς ἐπισκευὴν (δραχμὰς) — (plutôt que ἔδ[ωκεν] ; pour le signe de la drachme, cf. par ex. *BCH* 1935, 421-422). *c* Ἀνδρέας Ἀγρεοφῶντος (nom caractéristique de la région des confins caro-lyciens) ἱερατεύσας στέφανον ἐπόησε χρυσοῦν Ἄρῃ. *f*. Χ....οτος ἐπεχρύσωσεν Μενεκλέους. *e*. Μένιππος Ἑρμοφάντου τοῦ Μασα ἱερατεύσαντας Ἄρῃ καὶ τῷ δήμωι ρο' (ἔτους) ρι'. Pour ἐχρύσωσεν (ἐπεχρύσωσεν) *inauravit*, au sens de *faire dorer*, les éditeurs citent, en tout et pour tout, 4 inscriptions, 3 grecques et 1 latine (« there are four such inscriptions ») ; ils sont loin de compte. — Discussion sur l'ère employée dans ces inscriptions de Myangla : de 83 a. C., date de l'abolition de la tyrannie de Kibyra par Murena, ou de 25 p. C. (reconstruction de Kibyra par Tibère).

173. **Phrygie.** *Synnada.* — W. M. Ramsay (n° 154), n. 246 : épitaphe d'un gladiateur Ἐπαγάθῳ σεκουνδαρούδῃ Σμυ[ρ]ναίῳ. — N. 249 : Αὐρ. Σάγκτου καὶ Πεισω[νιανῆς? μνῆμα?]. — N. 254 : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Τὸν ἀξιολογώτατον Μ. Αὐρ. Ἀλέξανδρον β', ἱππέα Ῥωμαίων, ἐξαιρέτοις [δωρεαῖς τετειμημένον —]. Reconstruction fantastique

des « familles sacerdotales » et des prêtres de « Cybèle Déméter et Héraklès », de « Dionysos et Ariane ». — Les chapitres sur Synnada sont farcis d'erreurs et de combinaisons extravagantes.

174. *Orkistos.* — W. M. Ramsay (nº 134), n. 36 : Αὐρ. Μηνόφιλος Οὐενούστου | [κ]αὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Μανία Ἀντι|[όχ?]ου ἑα[υ]τοῖς μνήμης χάριν. Au-dessous, deux lignes d'une autre main, en lettres plus petites : [ἐὰν] δὲ παρα[γ]ένηται αὐτῆς ξένης ὁ υἱὸς ἤ|[τοι] ἰδιογένης ἐξουσίαν ἕξει τῶν ἡρώων. Cette inscription est publiée dans un chapitre *Family sacra and adoption.* Bien que l'addition ne paraisse pas claire à l'éditeur, il en tire les conclusions suivantes : « The clause was added to the epitaph when it proved that Mania was not likely to produce an heir, and some provision must be made to secure an heir to the property and the family sacra by introducing a strange woman belonging to her (παραγ. brought in to aid. Perhaps ξε῾ι)νη is personal name, as often) ; the arrangement was evidently approved by Mania, and was similar to that practised by Rachel and Jacob in Genesis XXX 3 f. (One may feel sure that the son had already been born, and acknowledgement of him as son in the household is thus made at the sanctuary of the family tomb). The ξένη was a servant in the household, who in accordance with Anatolian custom was a θρεπτή, Mania's personal maid etc... The son by Mania's maid was (in a sense, ἤτοι) ἰδιογενής, and thus the property and sacra remained in the family » ; ἰδιογένης signifierait « real member of the household ». Il s'agit d'un cas beaucoup plus simple et qui est exposé dans une phrase grecque normale : le fils de Ménophilos et de Mania était à l'étranger ; s'il revient, il aura un droit sur les hérôa de ses parents ; cf. un affranchissement de Delphes où l'on prévoit que le fils absent peut revenir ou ne pas revenir *SGDI*, 1799 : εἴ τί κα ἦται περισσὸν τῶν Λαρίσας, αὐτὸς (l'affranchi Mithradatès) ἐχέτω, εἴ κα μὴ ὁ υἱὸς αὐτᾶς ἐπανέλθῃ· εἰ δέ κα μὴ παρα[γένη]ται, ποιήσας τὰ νομιζόμενα Μιθραδάτης ἐλεύθερος ἔστω. Nous coupons et entendons : ἐὰν δὲ παραγένηται αὖ τῆς ξένη(ς) ὁ υἱὸς ἡ[μῶν]. Il faut bien que son nom soit donné ici ; l'*iota* de l'adjectif ἰδιογένης (qui n'a pas de sens ici) est la fin du *nu* final de ἡμῶν ; puis, Διογένης. Si R., spécialiste de la Phrygie, en avait connu les inscriptions qu'il n'a pas copiées lui-même, il se serait aperçu, même sans comprendre les lignes expliquées ci-dessus, que Mania n'avait pas été stérile. Car une autre inscription d'Orkistos (rapprochement indiqué aussi par E. Bickerman, *Class. Phil.* 1944, 66), trouvée à Baghlija, tandis que celle de Ramsay a été copiée « à Euren, entre Alikel et Baghlija », est une autre inscription funéraire d'Antiochos et de Mania (Calder, *Cl. Rev.* 1927, 161-163 ; *SEG*, VI, 96 ; *MAMA*, I (1928), 413 ; R. a utilisé capricieusement ce dernier recueil ; son nº 38 lui est emprunté) : sur une stèle, figurant un couple et un enfant, dans une niche à coquille avec piliers, des objets domestiques et une décoration de pampres, on lit dans un cartouche : Αὐρ. Μηνόφιλος Οὐενούστου καὶ Μανία Ἀντιόχου (ce qui assure la restitution de l'autre inscription) ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ἀππῃ καὶ Οὐεναουίῃ τέκνοις ἄωροις καὶ ἑαυτοῖς μνήμης χάριν, puis une inscription phrygienne de plusieurs lignes, puis cette addition : καὶ Αὐρ. Σώζοντι Κανκαρου ἀνδρὶ τῆς Οὐεναουίης. L'existence de ces deux monuments préparés par le même couple (R. ne dit pas un mot de l'objet qui porte l'inscription qu'il publie : stèle, autel, pièce d'architecture ?) doit être en rapport avec le pluriel τῶν ἡρώων de l'une de

ces inscriptions. — N. 144 : cette inscription d'une statue de Marc-Aurèle élevée par les Orkistenoi n'est pas inédite ; elle figure dans *IGR*, IV, 547, d'après *CIG* (copie de Hamilton) et Mordtmann, aussi complète.

175. *Kumbet.* — W. M. Ramsay (n° 154), n. 48 : fragment mentionnant le peuple de Nakoleia (l. 4 : δήμου Ναχ[ο]λ[έων]), un μισθωτὴς — Καίσαρος et un κωμάρχ[ης]. Dans cette dédicace, R. introduit des formules d'épitaphe.

176. **Bithynie.** *Nicée.* — M. N. Tod, *AJPh.* 1941, 191-198 : *Bithynica.* T. restitue l'épitaphe n. 2 de *Die Stadtmauer von Iznik*, où il reconnaît l'adjectif ἀνεξοδίαστος, de même que dans le n. 22, où il écrit : χειλι[αρχ.. λεγιῶνος ιε' Ἀπ]ολλιναρ[ίας] κατασκευάσαντος ἐκ τῶν ἰδ[ίων —] ου Ἀσκ[ληπι —] ἀνεξοδία[στον]. Le mot ἀνεξοδίαστος est surtout répandu en Bithynie, où on ne trouve pas son synonyme ἀνεξαλλοτρίωτος. Dans le n. 26, T. restitue le verbe ἦ [ἐξ(ου ἀπ)αλλ]οτριῶσαι. Cf. *Bull.* 1941, 141. — Dans le règlement sur un aqueduc, n. 10, T. restitue, l. 4, πεφυ[κυῖ]αι, et non πεφυ[κέν]αι.

176 *a.* **Paphlagonie.** — G. Rohde, *Türk tarih, arkeologya ve etnografya dergisi*, IV (1940), 66 : à Orta Gürney, dans la région d'Araç, dédicace aux dieux égyptiens par un préfet de la *cohors I Thracum* : Ἀγαθῇ τύχῃ. Διὶ Ἡλίῳ Σαράπιδι καὶ τῇ κυρίᾳ Εἴσιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς Κατώνιος Μάκερ ἔπαρχος σπείρης πρώτης Θρᾳκῶν ὑπὲρ τῆς ἑαυτοῦ σω[τη]ρίας. — Le texte de la dédicace trouvée à Meset et publiée *ibid.*, 71 (cf. *Bull.* 1941, 142) est exactement celui-ci : Ἀγαθῇ τύχῃ. Διὶ Βροντείῳ τὴν Ἥραν ἀνέθηκεν Γάϊος Τειμοθέου ὁ καὶ Χηττᾶς ἐκ τῶν ἰδίων κατ' εὐχήν.

177. **Galatie.** *Tavium.* — W. M. Ramsay (n° 154), pp. 93 sqq. Sur l'identification avec Nefez Köy, cf. G. Jacopi, *Dalla Paflagonia alla Commagene* (1936), 12 sqq., avec la dédicace d'un Ἀγκυρανὸς ὁ καὶ Ταουιανός (*Bull.* 1938, 487). Épitaphes chrétiennes (cf. *Bull. ibid.*) : n. 72, ἀνάπαυσις Θεμιστίου ἔνγονος Γριγορίου δο[υλοῦ Θεοῦ] ; — n. 78 : ἔνθα κατάκιται ὁ δοῦλος τοῦ Θ(εο)ῦ ὁ λανπρ(ότατος) δομ(εστικὸς) Ἰωάν[νης]. D'autres épitaphes pour lesquelles R. ne renvoie pas à la publication de Sterrett, *Epigr. Journey* (qu'il cite pour une douzaine) sont pourtant déjà publiées par Sterrett : n. 69 = St. 360 ; n. 73 = 359; n. 84 = 365. N. 65 = 358 ; R. y reconnaît justement λι[θο]υργῷ Νικομηδεῖ.

178. **Lykaonie.** *Lystra.* — W. M. Ramsay (n° 154), n. 164 : sur un relief avec la tête d'Apollon, une palme et un chien : [Λυτή]ριον (??) Ἀρχη?]γὸν Ἀπό[λ]λωνα τῇ φυλ[ῇ] ἱερῷ θιάσῳ Αὐρ. Νέων καὶ Νεωνιανὸς Διονυσίου εὐχήν. — N. 190, 193, 197, 206, épitaphes. — N. 214 : chrétienne.

179. **Isaurie.** — Dans l'épigramme funéraire de *Kyz Ören, Wolfe Exp.*, n. 144, Ad. Wilhelm (n° 32), 207, reconnaît la tournure καλὸν μὲν ἰδεῖν, ἡδὴ (= ἥδύ, et non ἤδη) δὲ σ[υν]εῖναι.

SYRIE, ARABIE, PALESTINE, MÉSOPOTAMIE, PERSE, GÉORGIE

180 **Syrie.** *Rhosos.* — J. H. Oliver, *AJA* 1941, 537-539 : *On the great inscription of Octavian found at Rhosus* (*Bull.* 1936, 388 ; 1939, 467 ; 1941, 152). L. 68, utilisant le rapprochement fait par P. Roussel de la formule latine *petitio exactioque*, O. retrouve, avant ἔκπραξίς τε, le mot (ἀξ)[ίωμ]α. L. 69, il reconnaît le verbe [πρ]ο(φα)[ίν]ειν, *probare*. L. 70, il restitue : περὶ δὲ τῶν [κριτηρί]ων ἐγγύας ἱκανῶ[ς δι]δομένων [κρίν]εσθαι ἀρέσκει. L. 65, il conjecture [ἢ ὁμολ]ο(γ)ῆι ; interprétant ἐκ προα-

γωγῆς, il traduit ce membre de phrase : « si pro tribunali cognòverit vel concedat ».

181. *Dmeir.* — P. Roussel et F. de Visscher, *Syria* 1942-43, 173-200 : *Les inscriptions du temple de Dmeir*, publient des inscriptions fort intéressantes gravées sur l'ante et le podium du temple de Dmeir, l'inscription de l'ante reproduisant la première partie de l'une des inscriptions du podium. I Le procès devant Caracalla, avec un intitulé en latin (date : 27 mai 216 p. C., à Antioche) et, dans le compte rendu du procès, des indications en latin : Lollianus d(ixit), Antoninus Aug. d(ixit). L'affaire intéressait le sanctuaire de Zeus, il s'agit d'une usurpation de sacerdoce. Au début, l'avocat du défendeur soulève une objection contre la juridiction impériale et les éditeurs définissent les termes techniques dont se servent les avocats, παραγράφομαι, ταγῆναι ἐκέλευσες τὴν διάγνωσιν, αἱ ἔκκλητοι νόμῳ γείνονται, σὺ ἐνετεύχθης ἐν ταῖς ἀξιώσεσι τῶν Γοα[ριη]νῶν, ἄνθρωπος ἀντίδικος ἰδιωτικός opposé à σύνδικος, μέμφομαι. Caracalla intervient malgré l'objection du défendeur et se fait expliquer l'affaire. Commentaire sur le problème juridique posé par l'inscription : la recevabilité d'un recours direct à l'empereur, par appel ou par *supplicatio*. — II. L'affaire des xoana : procès concernant encore le sanctuaire de Zeus et le bourg de Thelsée ; l'intitulé a disparu et le texte est malheureusement très mutilé ; la date est assez proche de celle de l'inscription précédente. Des statues consacrées ont été enlevées du sanctuaire et transportées on ne sait où, sans que le sacristain ni son prédécesseur puissent fournir de renseignements. Cependant, à une époque récente, les portes du temple avaient été ouvertes (sans doute à l'occasion d'une procession des xoana κατὰ τὴν κείνησιν τοῦ Ὑψίστου Διός, au cours de laquelle la volonté du dieu s'est manifestée, les xoana προενεχθέντα καὶ ἀνεγνωσθέντα μετὰ ἀκριβίας προκομίσθη τῇ αὐτοῦ δυνάμι) et on avait pu juger de l'état des statues. Le sanctuaire de Dmeir, sans doute établi sur le territoire de Goaria, dépendait de Goaria, de la métrokômè de Thelsée et d'autres kômai peut-être.

182. H. Seyrig, *Annuaire Inst. Phil. Bruxelles* VII (1939-1944 ; New-York, 1944) 283-288, utilise l'inscription Waddington, 2562 g, mentionnant ὁ ναὸς αειχαλας, dans son étude sur *Une épigramme de Martial* (XI, 94).

183. *Soada.* — M Guarducci (nº 17), p. 321, note 66 et p. 313, dans la dédicace à Zeus Sôter et Phosphoros *CRAI* 1931, 141 sqq., voit dans le βῆμα qui est consacré non pas, comme Mouterde, un support de la statue de culte, mais bien des pieds consacrés ; le dédicant a accompli heureusement un long et difficile voyage : ἐκ θαλάσ(σ)ης β[υθοῦ] ἀγρίας καὶ περάτων γῆς φοβερᾶς σω[θείς]. C'est en ce sens aussi que G. entend le mot [βῆ]μα dans une dédicace à Κυρία Νέμεσις (au Louvre ; L. Robert, *RA* 1933, II, 138) ; elle rapproche deux dédicaces de Délos où les pieds sont indiqués sur la pierre et, avec les noms des dédicants, τὸ βῆμα. Enfin elle explique (p. 324), à la lumière de ces documents, le passage de l'Électre de Sophocle, v. 160 sq. : Διὸς εὔφρονι βήματι.

184. *Palmyre.* — A. Piganiol, *Revue historique* 195 (1945), 10-23 : *Observations sur le tarif de Palmyre.* Cf. *Bull.* 1942, 165. P. aboutit aux conclusions suivantes. Le document C est bien, comme l'a établi H. Seyrig, un édit du légat de Syrie C. Licinius Mucianus (68-69) pour trancher un conflit entre la ville et le publicain. C'est un commentaire de A, qu'il précise. Donc A est le πρῶτος νόμος (compre-

nant le νόμος τελωνικός), auquel il est fait allusion (théorie de Rostovtzef, combattue par Février, Schlumberger et Seyrig) et date au plus tard de l'époque julio-claudienne. Quant au document B, il est postérieur à A et antérieur aux Flaviens ; c'est exactement la μίσθωσις conclue entre la ville et le publicain, avec insertion d'articles modifiant le tarif ancien, quand la perception de la taxe sur le sel fut jointe à celle des autres droits; elle fut considérée par Mucien comme une annexe au νόμος primitif. Son dernier article (l. 115 du texte grec) est une addition (qui peut dater de l'époque néronienne, mais aussi être postérieure à Mucien). Le gouverneur romain aurait, en 137, empêché la refonte du tarif ordonnée par la ville (par le décret du conseil gravé au début de l'ensemble des documents), parce que la ville avait en cela outrepassé ses droits. — P. 15, note 2, à la ligne 150, P. repousse la restitution de Wilhelm [συν]εσφραγισμένῳ νόμῳ, et reprend celle de Vogüé : [τῷ] ἐσφραγισμένῳ ; il y avait eu rédaction en deux exemplaires, l'un étant scellé et devant être consulté solennellement en cas de controverse; Mucien a recours à cet exemplaire scellé.

185. D. Schlumberger, *Bull. Études orientales Damas*, 1942-1943, 35-50 *L'inscription d'Hérodien. Remarques sur l'histoire des princes de Palmyre*, donne une édition améliorée de la dédicace *Bull.* 1938, 516 ; l. 1, il lit πρὸς [Ὀρ]όντ[η] après [Β]ασιλεῖ βασιλέων ; l. 2-5, Ἰούλιος Αὐρήλιος [Σεπτί]μιος Ο[ὐ]ο[ρ]ώδης [καὶ Ἰούλιος Αὐρήλιος..... ἐπίτροπος τῆς δ]εσ(π)οίνης κεντηνά[ριος] ἀμφότεροι στρα[τηγοὶ τῆς λαμ]προτάτης [κ]ολω[ν]εί[ας] ; étude sur Hérodien à qui est faite la dédicace (Schl. maintient l'identification de Seyrig : le roi des rois est Hérodien, fils d'Odeinath. d'un premier lit, contre Alföldi qui préférait l'interprétation de Clermont-Ganneau en faveur d'Herennien, successeur d'Odeinath, *CAH*, XII, 724 ; *Berytus* 1938, 81, note 1) et sur les autres princes de cette famille. Sur le premier dédicant, cf. p. 60-61.

185 *a. Ibidem*, 53-82 : *Les gentilices romains des Palmyréniens*, S. fait une étude des noms de famille romains portés par les Palmyréniens. Il rassemble tous les textes où sont nommés les Palmyréniens citoyens romains, textes déjà connus ou textes inédits communiqués par H. Seyrig et H. Ingholt et il aboutit aux conclusions suivantes : avant 212, il y a peu de Palmyréniens citoyens romains, après il y en a beaucoup et, à ce moment-là, tous les citoyens romains, anciens et nouveaux, prennent les noms de Julius Aurelius et non pas seulement d'Aurelius comme dans le reste de la Syrie et de l'Empire. Certains sont nommés Julius Aurelius Septimius, ayant reçu d'Odeinath vers 262 le nom de Septimius, et parfois les deux premiers gentilices sont sous-entendus. Le nom de Septimius est un privilège réservé par les princes de Palmyre à leurs hauts dignitaires civils et militaires. — Dans les notes au répertoire des noms, Schl. propose des restitutions pour quelques textes : *CI Sem.*, II, 4211, 3944, 3902, 3935 ; Cantineau, *Invent.*, VIII, 58.

Voir n° 36.

186. *Doura-Europos*. — C. B. Welles, *Harvard Theol. Rev.* 1941, 79-102 : *The epitaph of Julius Terentius*, publie une inscription funéraire trouvée dans une maison au centre de Doura ; c'est un centon, plus ou moins métrique : Ἰούλιον [Τε]ρέντιον χειλίαρχον σπει̃ρ(ης) κ' Παλμ(υρηνῶν), τὸν θρασὺν ἐν στρατιαῖς, στεναρὸν πολέμοισι, θανόντα, μνήμης ἄξιον ἄνδρα, Αὐρηλία Ἀρρία θάψε πόσιν φίλιον, ὃν ψυχαὶ

δέξασθαι (= δέξασθε) θεαί, ἑλαφρὰ καλύψαι τε γαῖα. Commentaire développé sur les θεαὶ ψυχαί, qui reçoivent le mort et sont les âmes déifiées des défunts. Le tribun Iulius Terentius est représenté sur la fresque de sacrifice à une trinité palmyrénienne dans le temple de Bel; il a dû être tué en 239. P. 102, note 71, sur le δοὺξ τῆς ῥείπης, *dux ripae*, à Doura; dans *Report* IV, 72, n. 169, W. restitue Τὸν λαμπρότατον ὑπατι[κὸν καὶ δοῦκα Α. Λικίν]νιον. — *Ibid.*, 103-109, *Postscript*, par A. D. Nock, sur la réception de l'âme par les anges et les saints dans l'*ordo commendationis animae* et sur ses origines. — Welles et Nock ont été très gênés pour interpréter la présence de l'épitaphe dans une maison (pp. 90-93). M. P. Nilsson, *ibid.* 1942 (janvier), fait remarquer que les derniers mots en ont été seulement peints en rouge, et non gravés, preuve que la gravure n'a pas été terminée et que la pierre n'a pas été transportée au lieu de la sépulture. C. B. Welles combat cette interprétation en republiant l'épitaphe, avec photo, dans *Excavations at Dura-Europos, Ninth season*, I, *The Agora and bazaar* (New Haven, 1944), p. 176 sqq. (le volume sera analysé dans le prochain *Bulletin*). — Nous n'avons pas vu la note de Montgomery, *ibid.* 1941, 321-322 : *Soul gods*.

187. **Arabie.** — R. Devreesse, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe* (340 pp. in-8°; Paris, Gabalda, 1945), a reproduit, ch. XIII et XIV, ses études publiées antérieurement dans *Vivre et Penser* et signalées *Bull.* 1942, 173. L'auteur n'a pas dû connaître le vœu émis dans ce *Bulletin*; en tout cas il n'y a pas répondu.

188. **Palestine.** — M. Guarducci, *Rend. Pont.* 18 (1941-42), 85-98 : *L'iscrizione di Nazareth sulla violazione dei sepolcri*, soutient à son tour l'interprétation « chrétienne » du document attribué à Claude. — P. 87, pour soutenir que Nazareth a été le lieu de trouvaille de la stèle, il n'y a vraiment rien à tirer du fait que Froehner l'aurait copiée scrupuleusement sur son catalogue (comme il avait copié la plupart de ses inscriptiens). On ne peut dire non plus que, si Froehner n'avait pas été certain de la provenance, il aurait ajouté quelque chose à sa brève indication « dalle de marbre envoyée de Nazareth ». Précisément il a noté(cf. *Cat. Froehner*, p. 115) : « die jüdische Lazaros-inschrift, die zugleich kam, stammt aus Jaffa ». (Sur cette épitaphe d'un Lazaros à Jaffa, cf. Clermont-Ganneau, *RA* 1878, II, 312-316; cf. *ibid.*, 305-311 et 317-320, pour le collectionneur Desbuissons, chez qui se trouvait aussi l'inscription de Xanthos, *Coll. Froehner*, n. 51). — Pp. 97-98 : καθάπερ περὶ θεῶν εἰς τὰς τῶν ἀνθρώπων θρησκείας ne peut-être, croyons-nous, une allusion à la « diversité des cultes que, dans le monde entier, les hommes offrent à la divinité », ni se traduire par « comme envers les dieux dans les religions des hommes ». Les mots τὰς τῶν ἀνθρώπων θρησκείας reprennent manifestement les mots du début : εἰς θρησκείαν προγόνων ἢ τέκνων ἢ οἰκείων, et s'appliquent au culte des défunts. La plupart des critiques, sinon tous, l'ont ainsi entendu et nous traduisons, avec J. Carcopino (suivi par ex. par W. Seston, *REA* 1933, 206) : « comme s'il s'agissait des dieux quand il s'agit des religions dont les hommes sont l'objet ». — A. D. Nock, *Journal of Biblical Literature* 1941, 88-95, consacre tout son compte rendu de l'ouvrage de A. Parrot, *Malédictions et violations de tombes* (Paris, Geuthner, 1939), à traiter de l'inscription « de Nazareth » et surtout à discuter l'interprétation du droit pontifical et d'une loi de l'empereur Julien que le premier éditeur de l'inscription, F. Cumont, avait

donnée à ce propos. Nous n'avions pas signalé le livre de A. Parrot, qui, pour la partie grecque, n'est pas au point. — Sur la pierre Froehner, cf. encore ci-dessus, n. 2 et *Bull.* 1941, p. 232, l. 4 *a. f.*

189. J. H. Oliver, *AJA* 1941, 542-543 : *A Christian epitaph from Eastern Palestine* : sur une inscription byzantine de Kh. el Khaldeh (*Ann. Am. Schools Or. Research*, 18-19 (1937-39), 18).

190. **Mésopotamie.** — M. N. Tod, *JHS* 1943, 112-113 : *A Greek inscription from the Persian gulf*. C'est une curieuse découverte que celle d'une inscription grecque dans l'île de Failicha (que l'on identifierait à l'île antique Ikaros), située en face de la ville de Kuwait. On y lit : Σωτέλ[ης] (sans doute pas de patronymique), Ἀθηναῖο[ς] | καὶ οἱ στρα[τιῶται, ou στρατευόμενοι, ou στρατευσάμενοι] | Διὶ Σωτῆρι | Ποσειδῶνι | Ἀρτέμιδι | Σωτείραι. Bien qu'il soit naturellement difficile d'apprécier l'écriture d'une inscription grecque trouvée en cette région, où elle est isolée, Tod la daterait de la fin du IVe s. ou du début du IIIe s. Sans exclure qu'il puisse s'agir de soldats au service des rois de Perse ou des Séleucides, Tod inclinerait à mettre cette dédicace en relation avec l'expédition de Néarque.

191. **Perse.** *Persépolis.* — Nous n'avons pu encore voir d'édition complète de l'inscription trilingue (grec, perse et parthe) de Shapour I, appelée par Rostovtzeff : *Res Gestae Divi Saporis*. Cf. *Syria* 1942/43, 294, note 1 ; *JRS* 1943, 84-85 ; *AJA* 1944, 162-184.

192. **Géorgie.** *Armazi.* — M. N. Tod, *JRS* 1943, 82-86, fait connaître et commente l'inscription bilingue trouvée dans une tombe à Armazi, à 22 km. de Tiflis et publiée par G. Tseretheli, *A bilingual inscription from Armazi near Mcheta in Georgia*. L'un des textes est en araméen, l'autre en grec : Σηραπεῖτις Ζηουάχου τοῦ νεωτέρου πιτιάξου θυγάτηρ, Πουπλικίου Ἀγρίππα πιτιάξου υἱοῦ Ἰωδμανγάνου γυνὴ τοῦ πολλὰς νείκας ποιήσαντος, ἐπιτρόπου βασιλέως Ἰβήρων μεγάλου Ξηφαρνούγου, ἀπέθανε νεωτέρα ἐτῶν κ' ἥτις τὸ κάλλος ἀμείμητον εἶχε. L'inscription date du milieu ou de la fin du second siècle p. C. Le roi Ksefarnug était le successeur du Pharasmanes qui rendit visite à Hadrien à Rome et garda des relations amicales avec Antonin. Le titre πιτιάξης est un titre perse. T. montre qu'il faut joindre τοῦ νεωτέρου au nom Ζηουάρχου et que πιτιάξου vient ensuite, sans article, comme plus loin ἐπιτρόπου βασιλέως Ἰβήρων.

ÉGYPTE

193. Campbell Bonner (n° 13) publie une dédicace dont la provenance exacte est inconnue, mais qui a été sans doute achetée en Égypte et se trouvait dans une collection privée : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι Αἰῶνι Μοροτταῖς καὶ Ἥρων εὐχή.

194. M. N. Tod, *JHS*, 1941, 39 : *An Epigraphical note-book of Sir Arthur Evans*. Ce carnet (à l'Ashmolean Museum) contient des copies d'inscriptions conservées pour la plupart au Musée Britannique. Dans la dédicace d'Égypte *CIG*, 4962, la copie porte ce qu'avait rétabli Franz.

195. F. M. Heichelheim (n° 5), 16-19, publie ou republie des inscriptions d'Égypte du Fitzwilliam Museum. P. 16, n *c* 3 (= *Br. Sch. Arch. Egypt* 24 (1927), p. 19 et pl. 52) : à *Alexandrie* : Τιβερίου Ἰουλίου Ἀσκληπ[ιάδου] γυμνασιάρχου καὶ ἀρχιγέρο[ντος] καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ Ἰου[λ]ίας Θερμουθαρίου καὶ Δίου το[ῦ]

Ἀμμωνίου γυμνασιάρχου καὶ τ[ῆς] γυναικὸς Ἡραΐδος οἰκία καὶ τάφος, ἀκαταχρημάτιστα καὶ ἀνεξαλλοτρίωτα (pour ces termes, cf. l'épitaphe d'Alexandrie *Sammelbuch*, I, 364). — *d.* Nome Lycopolite : Καὶ σὺ (ainsi M. N. Tod, *JEA*, 31 (1945 ?), 000, note ; Καί(σαρι) σύ(νοδος) selon H.). Ὑπὲρ τῆς τύχης Νέρωνος Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Αὐτοκρά[τορ]ος σύνοδος Λυκο[πολιτῶν καὶ οἱ] νέοι —. — *f.* Incertaines d'Égypte ; 1 (Alexandrie ?) Ἰσιδώρου Σαραπίωνος ἀώρου μνεία γίνοιτο εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον. — *g.* 16 tablettes de momies. Des personnes sont ἀπὸ Βομπαή. Plusieurs noms égyptiens semblent nouveaux. N. 7, la formule Εἰς ἀεὶ μνηστὸν τὸ ὄνομα.

196. F. M. Heichelheim, *JEA*, 30 (1945), 76-77 : *Ineditum Campioneum Nottinghamense.* Inscription chrétienne conservée dans la collection Campion à Nottingham et datant peut-être de 621 : Εἷς θεὸς ὁ βοηθῶ(ν) Ἄππα Ἰωσηφῳ ἐπὶ ὀκτὼ(?) οἰκοδομήσαντι τοῦτον τὸν χαλκευτικὸν ἐργαστήριον εἰς τὴν ἁγίαν ἐκκλησίαν κτλ.

197. *Alexandrie.* — M. N. Tod, *JEA* 28 (1942), 53-56 : *A bilingual dedication from Alexandria*, republie avec photographie (pl. VI) l'inscription *Sammelbuch*, I, 2136, gravée en pointillé sur une plaque d'or et trouvée sous une pierre d'angle d'un temple avec d'autres exemplaires en argent, en bronze et en porcelaine. L'édifice où elle a servi de dépôt de fondation était sans doute une dépendance du Serapeum. L'inscription grecque (l'autre est hiéroglyphique) porte : Σαράπιδος καὶ Ἴσ(ι)δος θεῶν Σωτήρων (cf. *OGI*, 87 ; *Sammelbuch* 597 ; 4076 ; 5863) καὶ βασιλέως Πτολεμαίου (IV) καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης (III) θεῶν Φιλοπατόρων.

Voir n° 18.

198. *Fayoum.* — Dans un compte rendu de W. Otto et O. Bengtson, *Zur Geschichte des Niedergangs des Ptolemäerreiches* (*Bull.* 1939, 535 ; 559 ; 1940, 204), A. D. Nock, *AJ Ph.* 1942, 217-224, retrouve, p. 222, note 31, dans l'hymne de Madinet Madi, la déesse Ναναία, comme A. J. Festugière, *Bull.* 1943, 77.

199. *Thèbes.* — M. N. Tod, *JEA* 27 (1941), 99-105 : *A Greek epigramm from Egypt*, republie plus complètement une épigramme funéraire de l'époque impériale, dont Th. Reinach *REG* 1915, 55-57, n'avait connu que la première partie.

199 *a. Hermoupolis Magna.* — T. C. Skeat, *JEA*, 28 (1942), 68-69 : *An epitaph from Hermopolis*, reprend l'épitaphe métrique d'un architecte publiée par W. G. Waddell, *Fouilles de l'Univ. Fouad el Awal à Hermoupolis Ouest « Touna el Gebel »* (Le Caire, 1941), pp. 107-109. Ces six distiques, datant à peu près du début du IIIe s. p. C., sont intéressants ; ils évoquent les colonnades des temples égyptiens et les machines avec lesquelles l'architecte, nouvel Amphion et nouvel Orphée, transportait « les cimes des montagnes » avec de minces câbles : Ἁρπάλου εἰμὶ τάφος. Τίνος Ἁρπάλου ; Ἅρπαλον ἴσθι | δαιδαλέης σοφίης τὸν πολυτεχνότατον. | Ἔγνων, ᾧ Μοῖραι · πολυμήχανος ὤλετο τέχνη · | τίς τούτῳ ζώντων ἄλλος ὅμοιος ἀνήρ. | οὗτος ὁ κοσμήσας περιμήκεα τείχεα νηῶν, | στήσας αἰθούσσαις κίονας ὑψορόφους, | πολλάκι καὶ κορυφὰς ὀρέων ἴσα κάρφεσσι κοροι (W. pensait à κούροις, morceaux de branches ; S. suggère ἰσοκαρφεσι κορμοῖς) | ἤγαγε πειθομένας λεπταλέοις κάλοις · | οὕτως Ἀμφείων, οὕτως Ὀρφεύς ποτε, πέτρας | μολπῇ θελγομένας ἤγον ἄνευ καμάτων. | Ἴσθι καὶ Ἁρπάλου υἱὸν Ἀχιλλέα κείμενον ὧδε, | κοινὴ δ' ἀμφοτέρους ἀμφεκάλυψε σορός. | Ἀλλ' οὐ θαυμάζω · κρατερώτερα νήματα Μοιρῶν, | πρὸς θάνατον δ' οὐδεὶς μάγγανον (machine, poulie, comme le montre S. ; là est la pointe de cette conclusion) εὗρε σοφῶν.

AFRIQUE DU NORD, ESPAGNE

200. **Tunisie.** — A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie* (Paris, 1944 ; 340 pp. in-4°). « Le présent ouvrage fait suite au recueil des *Inscriptions latines d'Afrique* qu'ont publié en 1923 R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, et qui groupait les textes épigraphiques de la Tripolitaine, de la Tunisie et du Maroc non compris dans les suppléments du tome VIII du *Corpus Inscriptionum latinarum* ». Il reproduit quelques inscriptions grecques de Taparura (Sfax) (n. 94), Hadrumète (n. 200), Carthage (n. 939, 1051, 1096, 1138, 1140, 1146), Thugga (n. 1401), dont plusieurs sont chrétiennes et métriques.

200 a. **Algérie.** — A. Berthier, *Revue Africaine*, 87 (1943), 23-32 : *Découverte à Constantine de deux sépultures contenant des amphores grecques.* Une amphore rhodienne intacte, avec les inscriptions : Δαμοκράτευς. Ἐπὶ Κλεωνύμου, Ἀρταμιτίου. Dans une autre tombe, sur une amphore : Διοκλε. — Ἐπὶ Ἀλεξιάδα, Ἀγριανίου ; sur une autre, Ἐπὶ Αὐτοκράτευς, Ὑακινθίου ; PMA. — Pp. 30-31, au Musée de Constantine, une amphore rhodienne provenant du tombeau de Masinissa : -εμιος (et double hache). Ἐπὶ Σωδάμου. Ἀ[γριανίου ou Ἀρταμιτίου].

200 *b.* **Espagne.** — *Arch. Anz.* 58 (1943), 22 : Θεοῖς Δαίμοσι. Μαρκίων Ἕλλην ἐτῶν ν' · ἔστω σοὶ [γῆ, ἐλα]φρά.

GAULE ET ITALIE

201. **Gaule.** *Glanum.* — H. Rolland, donnant dans *Gallia, Fouilles et monuments archéologiques en France Métropolitaine*, II (1944), 167-223, les *Inscriptions antiques de Glanum (Saint-Rémy de Provence), Révision et complément du Corpus Inscriptionum latinarum*, reprend aussi, p. 193, n. 71, l'inscription grecque sur un sarcophage *IG*, XIV, 2479 : Γοργόνι χαῖρε. Malheureusement pas de reproduction. Il n'y a pas à rapprocher des noms celtiques.

202. **Italie.** *Région de Trévise.* — M. Guarducci (n° 4), XIV : photographie du relief *IG*, XIV, 2323 où est représenté un boxeur avec ses couronnes agonistiques.

202 *a. Aquileia.* — G. Calderini, *Aquileia nostra*, 8 9 (1937-38), 67-72 : *L'iscrizione aquileiese di Harnouphis*, commente une inscription publiée par Brusin, *Gli scavi di Aquileia* (1934), 165-167 : Ἁρνοῦφις | ἱερογραμματεὺς | τῆς Αἰγύπτου καὶ | Τερέντ(ιος) Πρεῖσκος | θεᾷ ἐπιφανεῖ. Il soutient l'identification, proposée par R. Egger et W. Kubitschek, avec le μάγος Αἰγύπτιος Ἁρνοῦφις, familier de Marc-Aurèle et dont l'art magique amena la pluie miraculeuse de la campagne contre les Quades en 171 (Dion Cassius, 71, 8, 4 ; l'évènement est représenté sur la colonne antonine).

203 *Ostie.* — H. Bloch, *AJA* 1944, 213-218, dans un compte rendu du livre de G. Calza, *La necropoli del Porte di Roma nell' Isola Sacra* (1940), reproduit, p. 217, une épitaphe grecque qui mentionne notamment un ἀρχίατρος. — P. 215, sur une mosaïque représentant deux navires et un phare, l'inscription ὧδε παυσ[ίλυπος].

204. *AJA* 1942, 433, et fig. 7, p. 435 : sur un autel sculpté trouvé dans le sanctuaire d'Attis, Δώδεκα θεῶν.

205. R. Paribeni, *Rend. Pont.* 15 (1939), 97-102 : *Un' iscrizione di Ostia*, publie (avec photographie) une curieuse inscription trouvée dans les grandes fouilles (pas de précisions sur le lieu ou les circonstances de la trouvaille). Sur une

plaque, au-dessous des mots Ἀγαθ[ῇ] τύχ[ῃ], on lit ce titre : χρησμοὶ Δ[ι]οσκόρων δοθ[έντες Α.] Σεπτιμίωι Νέστορι Λαρανδ[εῖ ποι]ητῆι ; puis trois série de 2 vers, précédées respectivement du chiffre α' β' γ'. Premier oracle : Ὠδῆς θεσπιστὴρ ἀριδείκετε κύδιμε Νέστορ | ἡμετέρων ἥσας γενέην ἐρατόφρονι βουλῆι. Second oracle : Μουσῶν (lu en entier par M. Guarducci, ci-après) Μνημοσύνης πηγὴ Παιάνιε Νέστορ | [σῶν ἐπ]έων ἀρετὴ πλείστους αἰῶνας ὁδεύσει. Le troisième oracle porte en titre. Γ. Περὶ τῆς ἰκόνος. [Ἀνθρώπων (*vel sim.*) ἀ]ροτῆρι καὶ ἡμετέρῳ γενετῆρι | [σῆς εὐτερπεῦ]ς εὐεπίης ἀνάθημα γενέσθω. — Le poète épique Νέστωρ Λαρανδεύς était connu par Suidas comme ayant vécu ἐπὶ Σεβήρου τοῦ βασιλέως, et comme ayant fait une Iliade λειπογράμματος (où, dans chaque chant, était absente la lettre qui numérotait ce chant) et des Métamorphoses (dont parle aussi le rhéteur Ménandre) ; Suidas mentionne son Alexandriade. Les Géoponiques donnent des détails de sa Πανακεία et de son Ἀλεξίκηπος (cf. E. Oder, *Rhein. Mus.* 1893, 9-12); ainsi une histoire admirable sur la hyène (si elle trouve un homme ou un chien endormi, elle s'étend contre lui ; si elle se trouve plus grande que le dormeur, elle lui mange les mains ; plus petite, φεύγει ταχυτάτοις ποσίν), sur la pierre de Gagai, sur le chou né d'une larme de Lycurgue qu'enserrait la vigne (d'où l'antipathie du chou et de la vigne). — De courts morceaux sont conservés dans l'Anthologie (*AP*, IX, 128 (l'attribution nous paraît assurée), 129, 364, 536 (?), 537. Le n. 364 (Νέστορος Λαρανδέως) se rapproche des distiques composés par Nestor pour être mis dans la bouche des Dioscures d'Ostie : Σπείσατέ μοι, Μοῦσαι, λιγυρὴν εὐτερπέα φωνήν, | ἡδὺν ἀπὸ στομάτων Ἑλικωνίδος ὄμβρον ἀοιδῆς · | Ὅσσοι γὰρ προχέουσιν ἀοιδοτόκου πόμα πηγῆς, | ὑμετέρων ἐπέων λιγυρῇ τέρπονται ἀοιδῇ. — S. Mazzarino, *Riv. Fil* 1941, 38-40 : *Su una nuova iscrizione di Ostia* (non vidimus), a reconnu Nestor dans une inscription honorifique d'Ephèse (*Ephesos*, III, 67) : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν Νέστορα τὸν ποιητήν, et dans une épigramme honorifique de Cyzique (*CIG*, 3671 ; Kaibel, 880 ; *IGR*, IV, 164) : ἡ βουλὴ τείμεσσεν ἀγασσαμένη τὸν ἀοιδὸν | Νέστορα καὶ μολπῆς εἵνεκα καὶ βιότου ; | εἰκόνα (δ') ἐξετέλεσσεν καὶ εἵσατο πατρίδος ἄρχων | Κορνοῦτος θαλερῆς ἐν τ(ε)μένεσσ(ι) Κόρης, | ὄφρα καὶ ὀψιγον(ο)ί περ ἐν ἄστεϊ παῖδας ἔχοιεν | σῆμα φιλοξενίας καὶ δέλεαρ σοφίης. Il n'a pas connu, semble-t-il (cf., ci-après, M. Guarducci, p. 2, 5), le travail antérieur de L. Robert, *Rev. Phil.*, 1930, 41-42 : *Le poète Nestor* (l'inscription d'Éphèse expliquée par celle de Cyzique). En 1936, Keydell, dans l'article *Nestor 11* du Pauly-Wissowa, a ignoré les deux inscriptions. — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1942, 1-5 : *Ancora intorno all' iscrizione ostiense del poeta L. Settimio Nestore*, a su trouver d'autres documents. C'est le poète dont une femme de goûts littéraires et de rang consulaire élève la statue dans le sanctuaire d'Aphrodite (*IGR*, III, 958) : Ἀφροδείτῃ Παφίᾳ | [Ν]έστορα τῇ Παφίῃ τὸν ἀοίδιμον ἡ φιλόμουσ[ος] | Ῥηγῖνα σθεναρῶν ἐξ ὑπάτων ὑπάτη (rapprochement déjà fait par Bücheler, *Kleine Schriften*, III, 384, n. IV (*Rhein. Mus.* 1908), que Gu. n'a pas connu). Ces inscriptions attestent la large réputation du poète de Lykaonie et ses voyages étendus, et aussi ses relations avec des membres de l'aristocratie romaine ; on s'explique qu'il ait reçu de Septime-Sévère le droit de cité romaine. A nôtre Nestor G. rapporte encore heureusement l'inscription de Rome *IG*, XIV, 1869, gravée sur une petite base (photographie) : Νέστορος ε[ἰκὼν] | ἥδε νε — —· | βίβλοι ὁ'ἐγέν[οντο *x*] (selon Kaibel, début d'un hexamètre, d'un pentamètre et d'un trimètre iambique). A Ostie encore, sur un fragment

de buste en marbre, la fin du premier oracle : [κ]ύδιμε Νέστορ [— — ἐ]ρατόφρονι βουλῇ —.

Populonia — Voir nº 37.

206. *Latium* — L. Robert (nº 26), 510 et 518-519 : commentaire sur les ἀμφιθαλεῖς de l'inscription dionysiaque *AJA* 1933, 215 sqq.

206 *a*. J. Keil, *Jahreshefte* 35, *Beiblatt : Zur Grabstele des Eutyches aus Albano Laziale*, réédite avec plusieurs corrections l'épigramme *Bull.* 1943, 83, et restitue l'épigramme latine qui l'accompagne. Vers 5, à la fin, K. lit : μηδ' ἔτι λυπο[ῦ], et non λύης; vers 7, [οὐ γ]ὰρ ὑποχθόνιος; vers 9, [ἵππ]ῳ ὁμοῦ καὶ δᾳδὶ γεγηθότα ; cf. *fac*[*e gaudentem et*] *simul ca*[*ballo*].

207. *Ravenne*. — H. I. Marrou, *J. Savants* 1944, dans un compte rendu sur l'ouvrage de F. Cumont, *Symbolisme funéraire des Romains*, discute, p. 81, l'épigramme funéraire *Bull*, 1942, 191 *a*.

Jeanne Robert, Louis Robert.